

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. JEAN GLAVANY

M. le président.

### 1. Questions au Gouvernement (p. 2).

#### CONFLIT À AIR FRANCE (p. 2)

MM. François Bayrou, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

#### PLAN SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ COOPER (p. 3)

MM. Pierre Carassus, Claude Bartolone, ministre délégué à la ville.

#### PROPOSITION DE LOI DU GROUPE UDF SUR LA CHASSE (p. 4)

MM. Yves Cochet, Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement.

#### MISE SOUS CONDITION DE RESSOURCES DES ALLOCATIONS FAMILIALES (p. 4)

MM. Bernard Accoyer, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

#### STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT DANS LE CONFLIT D'AIR FRANCE (p. 5)

MM. Robert Lamy, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

#### PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (p. 6)

Mmes Françoise de Panafieu, Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### DÉPENDANCE (p. 7)

MM. Bernard Outin, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

#### DÉLITS COMMIS PAR DES MINEURS (p. 8)

M. Damien Alary, Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### SITUATION DE LA RECHERCHE EN FRANCE (p. 9)

MM. Jean-Louis Fousseret, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

#### BAISSE DU TAUX DE RÉMUNÉRATION DU LIVRET A (p. 9)

MM. Alfred Recours, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

#### KOSOVO (p. 10)

MM. Claude Jacquot, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

#### LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE DES MINEURS (p. 11)

M. Guy Teissier, Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### RETRANSMISSION PUBLIQUE DE RENCONTRES DE LA COUPE DU MONDE (p. 11)

M. Renaud Donnedieu de Vabre, Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication.

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 12)*

## PRÉSIDENTE DE M. MICHEL PÉRICARD

### 2. Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation budgétaire (p. 12).

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.

M. Augustin Bonrepaux, président de la commission des finances.

MM. Alain Bocquet,  
Philippe Auberger,  
Yves Cochet,  
Pierre Méhaignerie,  
Jean-Louis Idiart,  
Marc Laffineur.

M. le ministre.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

### 3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 43).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. JEAN GLAVANY, vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, je tiens à vous rappeler que notre assemblée compte un nouveau membre, M. Jean Launay, élu député de la deuxième circonscription du Lot.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à notre nouveau collègue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe de l'Union pour la démocratie française.

### CONFLIT À AIR FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. François Bayrou.

**M. François Bayrou.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et, en son absence, à son représentant.

La grève d'Air France est sous les projecteurs en raison du Mondial. Mais, nous le savons tous, même si les dégâts causés à l'image de la France sont considérables dans une période aussi médiatique, le Mondial n'est pas seul en cause. L'économie nationale, et en particulier l'économie des régions les plus éloignées de la capitale, est profondément atteinte.

Je prendrai un seul exemple. Nous avons, à Pau, huit liaisons aériennes quotidiennes avec Paris, toutes assurées par Air France. Aujourd'hui, mardi, sept liaisons sur huit sont annulées et demain, mercredi, les huit liaisons seront annulées. Tous nos collègues savent ce que cela signifie en termes économiques et humains.

Tout le monde a parlé des responsabilités internes à l'entreprise, mais les responsabilités ne sont pas seulement internes.

La décision prise par le Gouvernement au mois de septembre de renvoyer, ou de laisser démissionner, le PDG de l'entreprise, M. Christian Blanc, a été un signe très important dans le déclenchement de ce conflit. D'autant que cette décision a été accompagnée de déclarations de plusieurs membres du Gouvernement, dont le ministre des transports, laissant entendre qu'il s'agissait de changer de politique.

M. Jean-Claude Gayssot a en particulier déclaré, comme le relate une dépêche du 5 septembre : « Le président d'Air France a choisi de rester lié à la logique de MM. Balladur et Juppé, et chacun sait ce qu'il est advenu de cette logique aux élections du mois de juin. » Comment voulez-vous, monsieur le ministre des transports, qu'à l'intérieur de l'entreprise, les différents partenaires du dialogue social ne comprennent pas...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** La question !

**M. François Bayrou.** ... que c'était un changement de politique *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* que supposait la nomination de M. Spinetta à la place de M. Blanc ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Et lorsque votre ami M. Hue a dit il y a quelques jours : « Jean-Claude Gayssot ne sera pas le ministre de la baisse des salaires », comment voulez-vous que cela ne soit pas ressenti à l'intérieur de l'entreprise comme un signe de soutien à certaines résistances à la modernisation d'Air France ?

Ma question est donc simple (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste*) : de quelle manière le Gouvernement, qui porte une responsabilité importante dans ce conflit, compte-t-il éteindre l'incendie qu'il a contribué à allumer ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

**M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Monsieur le député, votre chute est significative. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Lellouche.** Parlez de la vôtre !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Vous préféreriez sans doute que, comme les précédents, ce gouvernement soit celui de l'ultralibéralisme et de la baisse des salaires. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)* Eh bien, ce ne sera pas le cas ! Nous avons fait un choix différent. Celui-ci s'inscrit dans une démarche comme toute logique, qui mérite débat, mais il ne s'agit pas, sur une question aussi grave, de se jeter des anathèmes *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants)* ; il faut regarder la situation en face.

Air France était dans une situation très difficile en 1993.

**M. Jacques Baumel.** A cause de qui ?

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Cette situation a commencé à se rétablir grâce à un effort considérable des salariés, grâce aussi à un effort considérable de l'Etat, puisque 20 milliards de francs ont été investis dans la société.

**M. Pierre Lellouche.** Grâce à qui ? A Juppé !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Aujourd'hui, nous sommes à un moment charnière. Il s'agit de tout faire pour que cette entreprise, qui est en train de se redresser (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*),...

Je sais que vous préféreriez, pour justifier votre argumentation, une situation inverse, mais l'entreprise est bien en voie de redressement (*Protestations sur les mêmes bancs*), et nous allons tout faire pour que sa situation soit non seulement confortée, mais aussi pour qu'elle se concrétise dans un développement de l'emploi, du rayonnement de la compagnie et de sa place dans le monde. Et nous allons y arriver !

Le Gouvernement a, depuis le début du conflit, un seul souci : faire en sorte que le redressement engagé se poursuive mais aussi se traduise par des succès. Cette entreprise publique a de vrais atouts pour un développement durable, des atouts importants pour les années à venir en ce qui concerne non seulement l'emploi mais aussi la place de la compagnie dans le monde.

Monsieur le député, vous avez parlé de votre région et nous sommes favorables à ce que cette entreprise publique puisse jouer tout son rôle de service public dans l'économie régionale. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

Trouver une issue au conflit est indispensable. Cela ne peut se faire que dans le respect des objectifs économiques fixés par le Gouvernement et par le président de l'entreprise. C'est d'ailleurs pourquoi un conseil d'administration est prévu prochainement.

Pour ce qui me concerne, je parie toujours sur l'esprit de responsabilité de chacun. (*Exclamations sur les mêmes bancs*.)

Chaque heure, chaque minute doit être utilisée pour la discussion et la négociation. Si je vous ai bien compris, mesdames, messieurs de la droite, vous préférez la contrainte. Nous, nous préférons convaincre (*Mêmes mouvements*) et nous ne ménagerons aucun effort pour parvenir à une solution rapide dans l'intérêt d'Air France et dans l'intérêt de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste, et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe Radical, Citoyen et Vert.

PLAN SOCIAL  
DE LA SOCIÉTÉ COOPER

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Carassus.

**M. Pierre Carassus.** D'après la presse locale, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité va recevoir très prochainement les représentants des salariés de la société Cooper, entreprise familiale basée à Melun depuis 1907.

En 1994, Rhône-Poulenc en prend le contrôle. La société regroupe dix établissements, compte 1 730 salariés et affiche une situation financière très confortable.

Dès 1995, 228 emplois sont supprimés. Le 15 avril dernier, un deuxième plan social a été annoncé. Il prévoit la disparition complémentaire de 416 emplois pour, prétend-on, rétablir la rentabilité de l'entreprise.

Or, dans le même temps, la direction de Rhône-Poulenc publie, sans doute à l'intention des marchés financiers, un communiqué triomphaliste où elle se félicite que, pour le premier trimestre de 1998, le résultat net de Rhône-Poulenc soit en progression de 29,5 % par rapport à 1997, le bénéfice net par action progressant quant à lui de 18 %.

On peut se demander si la direction de Rhône-Poulenc n'a pas acquis la Cooper que pour mettre la main sur son puissant réseau commercial.

Dans ces conditions, ne serait-il pas temps que l'Etat refuse ces prétendus plans sociaux qui mobilisent des financements publics importants et ne servent qu'à masquer de redoutables stratégies financières qui tuent l'emploi et fragilisent notre industrie ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

**M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville.** Monsieur le député, Mme Martine Aubry aurait souhaité répondre elle-même à votre question, mais elle est actuellement retenue au Sénat. Elle aura sans doute l'occasion de vous donner ultérieurement plus de précisions sur ce dossier.

Le groupe Rhône-Poulenc-Rorer a en effet annoncé une restructuration importante, non seulement de la Cooper, mais aussi de la maison-mère Rhône-Poulenc-Rorer SA.

Cette restructuration touche principalement les secteurs de la distribution et de la recherche-développement ainsi que les effectifs de structures. Elle s'accompagne, selon l'entreprise, d'une remise à plat des organisations et des circuits logistiques.

Vous l'avez rappelé, Rhône-Poulenc-Rorer engage cette restructuration à un moment où sa situation financière n'est pas préoccupante, même si l'entreprise est en concurrence avec d'autres groupes pharmaceutiques mondiaux qui dégagent souvent des profits encore bien plus importants.

Votre question est essentielle. Lorsqu'une entreprise dégage des bénéfices et annonce des résultats aussi importants, il doit y avoir débat entre ses responsables et ses salariés afin qu'on n'ait pas l'impression que l'emploi est une simple variable d'ajustement.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement fera tout son possible pour que le débat ait lieu au sein de l'entreprise, pour que la négociation intègre les notions de réduction du temps de travail et d'accompagnement individuel, et pour qu'il n'y ait pas de salariés laissés sur le bord de la route, eu égard aux résultats financiers annoncés.

Vous avez également fait référence aux moyens financiers publics destinés à accompagner les restructurations par le biais du Fonds national pour l'emploi. Ceux-ci doivent être mobilisés en priorité en faveur des entreprises qui n'ont pas les moyens de financer leur propre restructuration. Les services du ministère suivront le dossier dans cet esprit et, au moment où il examinera les demandes, le Gouvernement se prononcera en tenant compte des critères que je viens d'énoncer. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

PROPOSITION DE LOI DU GROUPE UDF  
SUR LA CHASSE

**M. le président.** La parole est à M. Yves Cochet.

**M. Yves Cochet.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et, en son absence, à M. le ministre des relations avec le Parlement.

J'ai appris ce matin, lors de la conférence des présidents, que le groupe UDF comptait mettre à profit sa fenêtre parlementaire, le 18 juin prochain, pour nous soumettre une proposition de loi concernant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants, ainsi que sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Attendez, mes chers collègues !

J'ai observé que ce gouvernement a toujours voulu respecter la directive européenne de 1979, en dépit du fait que, sous les gouvernements précédents, des arrêtés ministériels du ministre de l'environnement ou des arrêtés préfectoraux avaient été pris, qui ont presque tous été annulés par les tribunaux administratifs ou le Conseil d'Etat. Ainsi, *Ouest-France* rapportait hier qu'un arrêté de 1996 du préfet des Côtes-d'Armor avait été annulé. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Ladislas Poniatowski et M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Faux !

**M. Yves Cochet.** Afin d'éviter que la France ne soit lourdement sanctionnée par la Cour de justice européenne,...

**M. Philippe Auberger.** Le pouvoir au peuple !

**M. Yves Cochet.** ... nous devons résister à cette pression des chasseurs et ne pas nous mettre dans l'illégalité européenne.

Ma question est donc très simple : quelle sera la position du Gouvernement le 18 juin concernant la proposition de loi du groupe UDF sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, proposition que je considère comme illégale ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste. – « Hou ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

**M. Daniel Vaillant,** *ministre des relations avec le Parlement.* Monsieur le député, la proposition de loi relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs...

**M. Albert Facon.** Ça fait vingt ans que ça existe !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** ... a été adoptée par le Sénat, le 15 janvier dernier (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*),...

**M. Thierry Mariani.** Très bien !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** ... contre l'avis du Gouvernement.

Le Gouvernement s'est également opposé à un amendement reprenant cette proposition de loi dans le cadre du projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Il ne peut donc soutenir cette proposition de loi en l'état. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. Ladislas Poniatowski.** Elle a été adoptée à l'unanimité par le Sénat !

**M. Maurice Leroy.** Tout à fait !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** En effet, ce texte interdit toute souplesse et il imposerait au Parlement de voter chaque fois pour modifier les dates en fonction des conditions locales.

Cette proposition serait par ailleurs, comme vous l'avez dit, contraire au droit européen. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Jacques Baumel.** Et alors ?

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Or le Gouvernement a choisi la négociation avec la Commission européenne, au travers de la mise en place d'un groupe de réflexion sur la chasse aux oiseaux migrateurs, rassemblant les différentes parties intéressées.

Le vote de cette proposition de loi risquerait de bloquer les négociations en cours et renforcerait l'isolement de la France. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et indépendants.*)

**M. Thierry Mariani.** Ce n'est pas vrai !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Pour toutes ces raisons, le Gouvernement ne sera pas favorable à la proposition de loi qui sera présentée le 18 juin, dans le cadre des textes d'initiative parlementaire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – « Hou ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

MISE SOUS CONDITION DE RESSOURCES  
DES ALLOCATIONS FAMILIALES

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Accoyer.

**M. Bernard Accoyer.** Ma question s'adressait à M. le Premier ministre ou à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Il y a huit mois, un mauvais coup a été porté aux familles (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) par la mise sous condition de ressources des allocations familiales.

Malgré les protestations des associations familiales et de l'opposition, le Gouvernement a maintenu sa décision ; de surcroît, il a diminué le montant de l'AGED et alourdi la fiscalité pesant sur les familles et les veuves.

A quelques jours de la conférence sur la famille, un rapport parlementaire confirme que l'opposition à la mise sous condition de ressources des allocations familiales reste unanime dans les pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais ce rapport évoque dans le même temps une nouvelle hausse de la fiscalité des familles.

**M. Christian Bourquin.** La TVA, c'est vous !

**M. Bernard Accoyer.** Ma question sera simple : le Gouvernement entend-il mettre un terme à la mise sous condition de ressources des allocations familiales sans pour autant alourdir une nouvelle fois la fiscalité des familles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

**M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.** Monsieur le député, je me souviens que le projet de loi auquel vous avez fait allusion a donné lieu ici même à des échanges vifs et intéressants. A l'époque – souvenez-vous-en – nous avons affirmé qu'une concertation serait menée. C'est chose faite.

Ainsi, le 12 de ce mois, lors de la journée de la famille, le Premier ministre vous annoncera les choix du Gouvernement (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), après que quatre rapports ont été déposés, le dernier en date étant celui de Mme Gillot.

**M. Jean-Louis Debré.** Arrêtez de faire des pirouettes !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Je vous rappelle que l'on s'est posé la question du choix entre la condition de ressources pour les allocations familiales et le plafonnement du quotient familial. Vous en saurez beaucoup plus dans quelques jours. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quoi qu'il en soit, je ne vous révélerai pas ce qui sera annoncé au pays vendredi. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Jean-Louis Debré.** A quoi servons-nous ? C'est scandaleux !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Ne vous en plaignez pas, mesdames, messieurs ! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Je comprends votre impatience, mais elle ne sera en rien déçue, puisque le Premier ministre vous répondra.

Je puis cependant vous dire que nous allons dans le sens qui a été celui que nous avons affirmé en permanence... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Louis Debré.** Que nous dites-vous là ?

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Rassurez-vous, monsieur Debré : j'ai bientôt terminé !

Nous devons accorder les prestations aux familles qui en ont le plus besoin, et non pas conforter celles qui en ont le moins besoin. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Arthur Dehaine.** Et que faites-vous du principe d'égalité ?

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Ce souci doit être traduit non seulement sur le plan des prestations, mais dans l'ensemble de la politique familiale, qu'il s'agisse de l'éducation, de la façon dont on doit élever ses enfants, de la manière dont la famille doit prendre en charge l'ensemble de ses tâches. C'est tout cela qui fera l'objet de la rencontre du 12 juin. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

#### STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT DANS LE CONFLIT D'AIR FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Robert Lamy.

**M. Robert Lamy.** Je ne suis pas certain que les Français aient été très convaincus par la réponse de M. Gayssot sur Air France.

**M. Bernard Outin.** Vous ne l'avez pas comprise !

**M. Robert Lamy.** Je souhaite donc revenir sur le sujet.

Monsieur le ministre des transports, vous avez reconnu qu'en 1987 Air France était au bord de la faillite. Mais, en 1993, c'est vous qui étiez au Gouvernement, et cette faillite était le résultat de votre politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Vous n'avez aucun mérite dans le redressement qui s'est opéré entre 1993 et 1997. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous avez parlé des 20 milliards de francs que l'Etat a apportés. Mais ces 20 milliards ont été donnés par le contribuable. (« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Votre gouvernement a refusé la privatisation d'Air France alors que toutes les autres compagnies européennes sont privatisées.

Aujourd'hui, le conflit et la paralysie d'Air France coûtent 100 millions de francs par jour. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Cette situation a déjà coûté près de 1,5 milliard de francs (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*), ce qui représente la construction de trente lycées ou de vingt hôpitaux.

**M. Jacques Baumel et M. Thierry Mariani.** Eh oui !

**M. Robert Lamy.** L'an dernier, la compagnie avait pu dégager 1,7 milliard de francs de bénéfices. Elle risque aujourd'hui de repasser dans le rouge.

**M. Didier Boulaud.** Posez votre question !

**M. Robert Lamy.** Devant l'ampleur de ces pertes, nous vous demandons, pour la compagnie et donc pour les Français, de vous expliquer sur votre responsabilité et vos

choix stratégiques, lesquels ont conduit au sacrifice de l'intérêt général sur l'autel de votre majorité plurielle. (« *C'est vrai !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Les Français sont en droit de vous demander des comptes sur la gestion d'Air France et sur les raisons de la situation alarmante de la compagnie. Cette situation est également néfaste pour les couleurs nationales et pour l'image de notre pays.

**M. Didier Boulaud.** Il n'a toujours pas posé sa question !

**M. Robert Lamy.** Qu'allez-vous répondre, monsieur le ministre, face à un tel gâchis ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

**M. Jean-Claude Gayssot,** ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, je l'ai dit tout à l'heure, il faut savoir raison garder (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) et ne pas s'enfermer dans une démarche politicienne (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs*),...

**M. Charles Cova.** De la part d'un communiste, c'est marrant !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** ... qui consisterait à nous renvoyer sans cesse la balle.

**M. Thierry Mariani.** C'est grotesque !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Pour ce qui concerne le nombre de journées de grève à Air France, mesdames, messieurs de la droite, c'est vous qui avez sans conteste gagné ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants* !)

**M. Albert Facon.** Bien envoyé !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Mais je ne veux pas ici rappeler le passé.

Quand nous sommes arrivés au gouvernement, nous avons trouvé une situation où des possibilités de redressement existaient mais où, comme diraient certains, des objets de conflits avaient été montés en épingle dans l'entreprise. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*)

**M. Charles Cova.** Et il le dit sans rire !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Le Gouvernement a décidé de faire en sorte que l'entreprise Air France voie non seulement ses atouts confortés, mais développés...

**M. Jacques Baumel.** Et M. Christian Blanc ?

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Je ne répéterai pas devant vous ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire à plusieurs reprises. D'une part, nous avons fait ce qui était nécessaire pour le transport aérien...

**M. Arthur Dehaine.** C'est faux !

**M. Thierry Mariani.** Vous n'avez rien fait !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** ... c'est-à-dire décider la construction de pistes supplémentaires. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.* – *Claquements de pupitres.*)

D'autre part, nous avons conclu un accord avec les Etats-Unis, ce que vous n'étiez pas parvenu à faire. Cet accord permettra à la compagnie Air France de se développer.

Enfin, nous avons ainsi décidé de relancer la formation des pilotes. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.* – *Bruit.*)

Bref, les conditions sont telles qu'aujourd'hui nous pouvons envisager l'avenir d'Air France...

**M. Charles Cova.** La faillite !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** ... avec la perspective d'un investissement important de plus de 40 milliards de francs, qui permettra l'achat de plus de 70 avions dans les toutes prochaines années.

Non seulement nous ne continuerons pas ce que vous avez fait, c'est-à-dire la réduction du nombre des emplois, mais nous ferons en sorte que plus de 2 500 emplois soient créés.

Vous êtes favorables à la privatisation. Nous n'avons pas, quant à nous, fait ce choix !

**M. Hervé Gaymard.** C'est une erreur !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Ainsi que l'a expliqué le Premier ministre dans son discours d'investiture, nous ne sommes pas favorables à la privatisation du patrimoine commun que constituent les grandes entreprises publiques.

Nous sommes conscients que des adaptations sont nécessaires. D'ailleurs, nous ouvrons le capital d'Air France afin de lui permettre de garder sa place de grande compagnie dans le monde. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Charles Cova.** Jusqu'à quand ?

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Mesdames, messieurs, je ne désespère pas du dialogue et je crois que la responsabilité et la raison l'emporteront. Nous verrons demain qui a raison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.* – *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Rudy Salles.** Zéro !

#### PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

**Mme Françoise de Panafieu.** En l'absence du Premier ministre, je poserai ma question à Mme le garde des sceaux.

Madame le garde des sceaux, le Président de la République vient de rappeler avec force que le mariage est l'un des fondements essentiels de notre société. Or certains, dans les rangs de votre majorité, veulent inclure dans votre projet de loi relatif au pacte civil de solidarité des dispositions susceptibles de porter atteinte à l'institution familiale (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), notamment par la consécration de l'union entre des personnes du même sexe.

Votre projet présente donc des risques graves.

**M. Daniel Marcovitch.** Non à l'ordre moral !

**Mme Françoise de Panafieu.** Si une certaine actualisation de notre droit peut paraître souhaitable, il n'en reste pas moins vrai que les questions soulevées sont totalement indépendantes de l'institution du mariage et de la filiation.

Madame le garde des sceaux, nous attendons de vous que toute la clarté soit faite sur un sujet qui est aussi grave et qui rend les Français perplexes. Vous devez le faire dans cette enceinte même, à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.** Madame la députée, je vais répéter, pour vous, puisque vous me posez une question sur ce très important sujet, ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire il y a une quinzaine de jours dans cette assemblée.

D'abord, dans les propositions de loi qui sont élaborées par certains de vos collègues, il ne subsiste plus aucune ambiguïté, ni sur la question du mariage des homosexuels ni sur celle de la filiation, c'est-à-dire sur la possibilité pour les homosexuels d'accéder à l'adoption ou à la procréation médicalement assistée. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**Mme Christine Boutin.** Ce n'est pas possible ! Vous n'avez pas le droit de dire ça !

**Mme la garde des sceaux.** Par conséquent, agiter la menace d'un possible fléau revient tout simplement à tromper la représentation nationale sur le travail qui est réalisé en son sein. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Cependant, sur les propositions de loi dont je viens de parler, il reste encore du travail à faire, notamment en ce qui concerne la définition des droits auxquels donneront accès le « contrat » ou le « pacte », comme en ce qui concerne le lieu dans lequel ceux-ci pourront être signés. Personnellement, je ne pense pas qu'ils doivent être signés à la mairie. (*« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. François Bayrou.** Très bien !

**Mme la garde des sceaux.** Je rappelle en outre que le Gouvernement n'a pas encore pris position sur les propositions de loi. Il le fera en temps utile. Il sera, ainsi que j'en ai pris l'engagement en son nom, extrêmement vigilant pour que ni le mariage ni la filiation ne puissent être menacés de quelque façon que ce soit...

**M. Pierre Lellouche.** Très bien, madame Guigou !

**Mme la garde des sceaux.** J'ajoute qu'ils ne le sont en aucune manière par ces textes.

Le Gouvernement veillera à élaborer un projet de loi qui permette effectivement aux dizaines de milliers de personnes qui ne veulent pas, ou qui ne peuvent pas se marier, d'avoir accès aux droits qui leur assurent tout simplement une certaine dignité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons à une question du groupe communiste.

#### DÉPENDANCE

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Outin.

**M. Bernard Outin.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

Le 24 janvier 1997, une loi instituait l'allocation spécifique dépendance. On a assisté, depuis lors, à une multiplication des effets pervers du dispositif.

A l'expérience et au vu des différents bilans, son application ne fait qu'accentuer les inégalités de traitement entre les personnes âgées dépendantes, en particulier selon les départements de leur résidence.

Le nombre de bénéficiaires est dérisoire au regard des besoins. Pire même : ont été exclues du bénéfice de la nouvelle prestation un certain nombre de personnes qui touchaient auparavant l'allocation compensatrice pour tierce personne.

La loi de janvier 1997 n'apporte de plus aucune réponse concrète à la nécessaire coordination des interventions à domicile avec les institutions. Or la dépendance est devenue un problème majeur.

Monsieur le secrétaire d'Etat, entendez-vous entreprendre une réforme législative relative à la dépendance dans le but d'assurer l'égalité entre tous les bénéficiaires et de faire de la dépendance un risque pris en charge par les régimes de protection sociale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

**M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.** Monsieur le député, vous avez raison de poser cette question, qui concerne un sujet qui a d'ailleurs été abordée plusieurs fois dans cet hémicycle.

La loi du 24 janvier 1997 a instauré la prestation spécifique dépendance. Elle avait l'intérêt de s'intéresser à 700 000 au moins de nos parents ou de nos grands-parents, qu'ils soient dépendants physiquement ou psychologiquement. Nous savons que, bientôt, un million de personnes atteindront dans notre pays l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Vous avez aussi raison de dire que la prestation a d'abord été très inégalement attribuée – lorsqu'elle l'a été –, non seulement entre les personnes, mais aussi entre les départements, puisque son versement est du ressort des départements. Il était question, je vous le rappelle, qu'une convention vienne harmoniser dans chaque département l'attribution de la prestation. Or seulement trente-trois de ces conventions ont été signées.

Nous travaillons dans deux directions.

Nous souhaitons d'abord harmoniser les conditions d'attribution de cette prestation, nécessaire, d'un département à l'autre. Un amendement au projet de loi relatif à la lutte contre les exclusions nous permettra, avec les décrets afférents, d'instaurer la plus grande égalité entre les départements.

Un décret fixera un plafond de ressources minimum, au-dessus duquel il ne sera pas possible d'attribuer de prestation.

Quant à la manière dont la prise en charge est effectuée par les différents établissements – sujet encore plus délicat –, elle est aussi très inégalitaire. Là encore, un décret harmonisera tout cela.

Il est vrai que la PSD, qui avait fait naître beaucoup d'espoirs, ne les a pas tous satisfaits. Nous entendons, dans la politique qui a été la nôtre depuis le début, égaliser les chances, et cela partout. Nous entendons faire en sorte que ce qui représente dans tant de foyers un problème soit réglé le plus possible dans l'harmonie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### DÉLITS COMMIS PAR DES MINEURS

**M. le président.** La parole est à M. Damien Alary.

**M. Damien Alary.** Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Madame la ministre, la représentation nationale exprime régulièrement son inquiétude devant l'augmentation du nombre des actes délictueux commis par des mineurs. Les raisons de cette situation, telles que nous les analysons et d'après ce que nous observons dans nos circonscriptions, sont variées et complexes : échec scolaire, déstructuration familiale, précarisation du travail des parents.

Il s'agit d'un phénomène très inquiétant car les auteurs de ces actes sont de plus en plus jeunes et les faits qui leur sont reprochés sont de plus en plus graves.

Au cours du dernier mois, un adolescent de dix-sept ans a été lynché en Seine-Saint-Denis par une vingtaine de jeunes. Il est décédé des suites de ses blessures. Quelques jours plus tôt, à Créteil et à Marseille, deux jeunes gens de dix-sept et vingt ans ont été tués par balle. Il y a à peine quelques jours, dans ma propre circonscription, un élève de cinquième, scolarisé depuis peu – il était auparavant placé dans un centre spécialisé –, a poignardé dans la cour de récréation un élève de quatrième, le blessant très grièvement.

Deux parlementaires, Christine Lazerges, députée de l'Hérault, et Jean-Pierre Balduyck, député du Nord, vous ont remis, dans le cadre de la mission interministérielle sur la prévention et le traitement de la délinquance des mineurs, un rapport qui met l'accent sur la responsabilisation nécessaire des acteurs concernés par la socialisation de ces jeunes, ainsi que sur une redéfinition des missions de l'Etat.

Le conseil de sécurité intérieur, qui s'est tenu hier à Matignon sous la présidence du Premier ministre, Lionel Jospin, s'est semble-t-il inspiré de ce rapport. Il a par ailleurs arrêté un certain nombre de mesures destinées à accroître l'efficacité de la lutte contre la délinquance des mineurs.

Pouvez-vous, madame la ministre, exposer ces mesures devant la représentation nationale ? Je vous en remercie par avance.

**M. le président.** La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le député, vous venez de le rappeler devant la représentation nationale, la délinquance des mineurs est sans doute le plus grave des problèmes de société que nous avons à affronter aujourd'hui. Vous en avez brièvement analysé les causes. Certaines sont générales – la crise économique, le chômage, la précarité – ; d'autres, plus spécifiques, tiennent à la plus grande fragilité des jeunes, aux multiples carences, affectives, psychologiques et sociales, dont ils peuvent souffrir. Face à ce problème très grave et en même temps très complexe, le Gouvernement a pris un certain nombre de décisions. Partant de l'idée qu'il fallait que cela change, il s'est inspiré des propositions qui ont été excellemment analysées dans le rapport Lazerges-Balduyck.

D'abord, il faut agir sur l'environnement des jeunes en responsabilisant les parents et en les aidant à assumer leurs responsabilités. Cela signifie concrètement que l'on punira plus sévèrement les parents qui enfreignent la loi, ceux qui font du recel, par exemple, lorsque leurs enfants rapportent à la maison des objets volés, ou ceux qui sont en infraction avec la législation sur les armes. Mais en même temps, on les aidera à assumer leurs responsabilités de parents en renforçant les dispositifs sociaux.

Ensuite, pour renforcer le rôle de l'école en matière de prévention, il faut lutter contre l'absentéisme scolaire et créer des classes-relais. Ces classes, dont nous devons porter le nombre de 60 environ, aujourd'hui, à 250, permettront d'accueillir et d'encadrer plus précisément ces élèves qui sèment souvent la pagaille dans les établissements et dans les classes.

Par ailleurs, favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, c'est permettre à ceux des quartiers d'accéder véritablement, beaucoup plus qu'aujourd'hui, aux emplois-jeunes.

Enfin, en matière d'environnement il faut lutter davantage contre la violence des images. La loi sur la délinquance sexuelle permet, pour la première fois, de réglementer les jeux vidéos et de sanctionner les images violentes, celles qui incitent à la pornographie, ou pis encore aux violences sexuelles.

Les décisions prises par le Gouvernement apporteront une réponse systématique à chaque acte de délinquance. A chaque acte : une sanction !

Pour les affaires les moins graves, chaque adolescent coupable d'un acte de délinquance ou bien recevra un avertissement des services de police, ou bien sera convoqué par le procureur avec ses parents et se verra infliger une sanction qui, dans toute la mesure du possible, sera une réparation, afin qu'il prenne mieux conscience de son acte.

Pour les affaires les plus graves, il faut à la fois renforcer les sanctions et diversifier les dispositifs d'hébergement. Il doit y avoir une continuité dans la prise en charge de ces mineurs qui doivent pouvoir être accueillis, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, par des foyers ou des familles et, si nécessaire, faire l'objet de mesures d'éloignement.

Enfin, nous avons décidé d'améliorer les conditions de détention des mineurs. Je vous rappelle qu'en 1997 3 600 d'entre eux sont passés dans nos prisons.

L'application du plan gouvernemental implique une autre façon de travailler pour les services de l'Etat, c'est-à-dire une meilleure coordination, sur le terrain, de tous les services de l'Etat, en particulier des préfets et des procureurs, qui devront se pencher sur ce problème de la délinquance des mineurs, notamment dans le cadre des contrats locaux de sécurité. Il faut renforcer les politiques de proximité en permettant aux services de police d'être plus proches des jeunes, développer les attributions des brigades de mineurs et coordonner davantage le travail des services de l'Etat avec celui des conseils généraux.

Ce plan d'action sérieux cherche à établir un équilibre entre la prévention et la sanction, entre des actions de type général sur la société et des actions de type plus individuel concernant les jeunes. Il aborde ce grave problème sous tous ses aspects et il tourne le dos – c'est heureux s'agissant d'un phénomène aussi grave et aussi complexe – aux effets d'annonce et à certaines propositions, qui n'étaient que des leurres mais qui n'ont malheureusement que trop fleuri dans l'enceinte de cette assemblée sous la précédente majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Philippe Vasseur.** C'est purement gratuit !

**M. Charles Cova.** C'est de la provocation !

#### SITUATION DE LA RECHERCHE EN FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Fousset.

**M. Jean-Louis Fousset.** Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, nous avons constaté avec satisfaction lors de l'examen du budget que les crédits de la recherche connaissent une hausse sensible, ce qui permet notamment d'augmenter ceux destinés à la recherche universitaire.

Dans le domaine de la recherche, notre pays dispose d'atouts majeurs. Pourtant, monsieur le ministre, vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux docteurs se trouvent actuellement dans une situation économique presque catastrophique. De nombreux diplômés de niveau bac + 8 ou bac + 9, mais aussi de nombreux jeunes inventeurs ne peuvent exercer leurs talents faute de financements audacieux. Plusieurs émissions de télévision ont montré la misère de la recherche française et fait état de l'hémorragie de matière grise en direction des pays anglo-saxons. Trop de jeunes chercheurs sont à la recherche d'un emploi, d'un laboratoire, d'une entreprise pour les accueillir.

Mais à la fuite des cerveaux s'ajoute un mal encore plus grand : la non-utilisation par la nation de la formation qu'elle transmet. Quel est l'intérêt de former des chercheurs s'ils ne peuvent chercher ? Aussi, je souhaite, monsieur le ministre, que vous informiez la représentation nationale de l'ampleur de ces problèmes de non-emploi et d'exode de l'intelligence et que vous lui fassiez part des mesures que vous entendez prendre pour assurer une meilleure adéquation entre l'activité des laboratoires et le secteur industriel, notamment les PME et les PMI, en favorisant, d'une part, les transferts de technologies et de compétence, d'autre part, le développement du capital-risque pour aider les jeunes chercheurs à développer leurs

innovations et leur esprit d'entreprise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

**M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.** Monsieur le député, vous avez évoqué le problème de l'emploi des jeunes docteurs dont la raison essentielle tient tout simplement au fait que, pendant un certain nombre d'années, on n'a plus créé de postes de chercheurs. Cette situation a changé l'année dernière, puisque nous avons remis des postes de jeunes chercheurs en création dans les organismes. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.) Ensuite, nous ferons disparaître le « bourrelet » actuel (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et indépendants*) en deux ans avec certaines mesures de création.

On ne peut pas dire, monsieur le député, que notre budget de la recherche est misérable puisque, par rapport au produit national brut, nous sommes au même niveau que les Etat-Unis d'Amérique et l'Allemagne.

Mais, pendant des années, on a préféré accorder des subventions aux grandes entreprises plutôt que créer des postes, et aider les PME-PMI innovantes. (« *Voilà !* » sur divers bancs du groupe socialiste.) Le Gouvernement a donc l'intention d'opérer un changement dominant de politique (« *Très bien !* » sur divers bancs du groupe socialiste), et il a commencé à le faire.

Mon collègue Dominique Strauss-Kahn et moi-même avons mis en place des systèmes de capital-risque pour jeunes chercheurs, ainsi qu'un système de fonds d'amorçage. Nous avons consacré 50 millions de francs à la création de postes pour les postdoctorants dans les petites et moyennes entreprises et nous avons prévu, dans la ligne d'ailleurs d'un projet de loi préparé par mon prédécesseur, M. d'Aubert (« *Ah !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française), de présenter un texte de loi qui permettra aux chercheurs de créer des entreprises, de participer à l'effort d'innovation et au transfert de technologies. Il y a là un plan cohérent, que nous avons annoncé à l'occasion des assises de l'innovation et qui sera poursuivi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### BAISSE DU TAUX DE RÉMUNÉRATION DU LIVRET A

**M. le président.** La parole est à M. Alfred Recours.

**M. Alfred Recours.** Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, la baisse du taux du livret A et de l'épargne-logement s'accompagne d'une baisse des intérêts d'emprunts pour le logement, et la rémunération reste supérieure à l'inflation. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Le maintien du taux du livret d'épargne populaire à un niveau très supérieur à l'inflation donne des garanties aux petits épargnants. La baisse de taux du livret A devrait aussi avoir des contreparties, en termes de baisse des loyers. Mais suffira-t-elle à relancer la construction de logements sociaux ? L'annonce d'un allongement de la durée des prêts aux organismes HLM ne serait-elle pas la

bienvenue ? Pour le logement des particuliers, une baisse de la TVA, déjà accordée pour le logement social, ne contribuerait-elle pas à relancer la croissance dans ce secteur, donc l'emploi ?

En résumé, monsieur le ministre, quels aspects positifs voyez-vous à la baisse du taux du livret A et de l'épargne ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Quelles contreparties en attendre ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur le député, comme vous l'avez souligné, la baisse de l'inflation et celle des taux ont été à l'origine d'une situation qui était devenue malsaine puisque le livret A, destiné au financement du logement social, génère des prêts qui revenaient finalement plus cher aux organismes de HLM que ceux qu'ils auraient pu obtenir auprès des banques ou sur le marché.

**M. Richard Cazenave.** C'est exactement ce que disait Jean Arthuis !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Cette situation paradoxale ne pouvait satisfaire que ceux qui ne veulent pas que le logement social se développe. Il fallait y remédier. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Le Gouvernement a donc décrété une baisse d'un demi-point de rémunération des livrets A, ainsi que des CODEVI, puisque ce que je dis pour les HLM vaut aussi pour les PME au travers des CODEVI.

**M. Richard Cazenave.** C'est exactement ce que préconisait M. Arthuis !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Qu'advient-il dès lors de l'épargnant ? Nous avons tenu à ce que le livret d'épargne populaire, qui intéresse les épargnants aux ressources les moins importantes, ne soit pas affecté. Il continue par conséquent de rapporter 4,75 %. Avec une inflation à seulement 1 %, le taux de rendement net d'impôt est donc de 3,75 %, ce qui est considérable. Nous avons aussi souhaité que, contrairement à ce qui s'est passé au cours des années antérieures (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), l'épargnant ait la garantie que le taux de rendement du livret A sera toujours supérieur d'au moins un point au taux de l'inflation. Le Gouvernement résout ainsi définitivement la question de la garantie de pouvoir d'achat de l'épargne populaire.

Vous me demandez, monsieur le député, si ces mesures d'aide au logement social sont suffisantes. Vous en connaissez l'ampleur. Elles représentent environ 25 000 francs de subvention par logement social. Cela va permettre la construction de logements sociaux neufs et contribuer à la baisse des loyers dans le logement social.

**M. Richard Cazenave.** On dirait Périssol !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Par ailleurs, pour ne pas en rester là, le Gouvernement a créé deux enveloppes de 10 milliards de francs

chacune. La première est destinée à aider à la démolition de logements trop vétustes et à la reconstruction, à leur place, de logements sociaux. La seconde enveloppe doit permettre de financer ce que l'on appelle des prêts projets urbains pour des projets de revitalisation de la vie des quartiers.

Enfin, le Gouvernement a décidé de faciliter l'action de la Caisse de garantie du logement social, qui permet aux organismes HLM de s'aventurer dans des investissements qu'ils n'auraient pas toujours osé faire s'ils n'avaient pas été garantis.

Tout cela constitue un progrès considérable pour le logement social, mais n'est peut-être pas suffisant. Vous évoquez des pistes – allongement de la durée de prêts, baisse de la TVA – auxquelles nous devons réfléchir dans le cadre de la préparation du budget de l'année prochaine. Cela ne veut pas dire que tout est possible, mais il nous faut accentuer encore l'effort considérable qui vient d'être engagé en faveur du logement social.

Je suis sûr que les épargnants français, qui ont tous un livret de caisse d'épargne et qui savent que cet argent sert au logement social, qui sont, d'un côté, épargnants mais, de l'autre, bénéficiaires du logement social, comprennent que la mesure prise sert en fait les intérêts de ceux qui ont le plus besoin de l'aide de l'Etat, notamment en matière de logement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### KOSOVO

**M. le président.** La parole est à M. Claude Jacquot.

**M. Claude Jacquot.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, je souhaite, de façon pressante, attirer votre attention sur la dégradation de la situation au Kosovo. Des milliers de personnes fuient depuis quelques jours les lieux des combats qui opposent les soldats venus de Serbie à ceux de l'armée de libération du Kosovo. Cette situation interpelle la communauté internationale, l'Europe et bien sûr la France. Que faire pour aider les Albanais et les Monténégrins qui doivent accueillir de façon décente les flots de réfugiés qui traversent leurs frontières ? Que faire pour empêcher une dérive dommageable aux populations et porteuse d'instabilité dans les Balkans et en Europe ?

L'Union européenne a adopté hier des sanctions économiques. Vendredi prochain, le groupe de contact se réunira à Londres pour faire des propositions à caractère diplomatique et militaire aux Nations unies. Vous devez participer demain, à Paris, à une rencontre du groupe préparatoire. Quelles sont les propositions que compte faire la France afin de trouver la voie permettant d'éviter au Kosovo la répétition tragique du drame bosniaque ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, depuis quelques jours nous assistons effectivement à une escalade de la violence au Kosovo, violence de la répression, violence des actions armées – donc, dans les deux sens – qui entraîne le déplacement d'environ 45 000 personnes à l'intérieur du Kosovo et le départ de près de 10 000 réfugiés soit vers l'Albanie, soit vers la Macédoine. Malheureusement, on s'attend, dans les jours qui viennent, au départ de 10 000 à 20 000 personnes supplémentaires.

Notre action est très clairement menée et exprimée dans le cadre du groupe de contact depuis le début du mois de mars. Aujourd'hui, la situation s'aggrave. Nous avons lancé un appel pressant et très ferme à l'arrêt immédiat de la répression et de tous les actes de violence. Nous avons décidé, au niveau européen, de rétablir le gel des investissements, qui avait été levé à la demande des Américains après la percée relative qu'avait obtenue M. Holbrooke.

Par ailleurs, nous avons maintenu le gel des avoirs et la suspension des visas pour tout responsable yougoslave engagé dans des opérations de répression. Je vous rappelle qu'un embargo sur les armes a été voté aux Nations unies, mais qu'il n'a naturellement pas d'efficacité immédiate puisque des armes sont déjà sur place.

Il s'agit maintenant de savoir jusqu'où il faut aller et nous sommes tout à fait déterminés à arrêter cet engrenage. Il y a plusieurs semaines, nous avons demandé – la France a été en pointe sur ce plan –, conformément à la déclaration que j'avais faite à ce sujet, que l'OTAN examine toutes les options, tous les scénarios, toutes les réponses possibles. Nous avons confirmé cette demande il y a quelques jours. L'OTAN nous a répondu que les études en question ne seraient terminées que fin juin. C'est trop tard. J'ai fait redemander hier par notre représentant qu'elles soient menées à terme cette semaine, qui est une semaine décisive, car une rencontre préparatoire doit intervenir demain à Paris et le groupe de contact doit se réunir vendredi à Londres.

Dans le même temps, la France soutient un projet de résolution du Conseil de sécurité, qui va exactement dans le sens de ce que nous demandons. Au titre du chapitre VII, cette résolution autoriserait, le cas échéant, l'emploi de la force. J'ai déjà déclaré que nous y étions favorables, mais nous sommes encore en train d'en discuter les termes exacts avec les Britanniques.

Voilà où nous en sommes. Ne doutez pas un instant de notre détermination à enrayer cette évolution et à rechercher la solution politique qui permette aux Yougoslaves et aux habitants du Kosovo de cohabiter au moins dans la paix. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe Démocratie libérale et Indépendants.

#### LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE DES MINEURS

**M. le président.** La parole est à M. Guy Teissier.

**M. Guy Teissier.** Madame le garde des sceaux, au lendemain du conseil de sécurité intérieur, qui a dévoilé le plan de lutte gouvernemental contre la délinquance juvénile, la très forte attente de nos concitoyens a dû être bien déçue : au-delà de l'effet d'annonce et malgré l'ampleur du phénomène, vous avez choisi l'immobilisme !

Certes, votre ton a changé et nous notons chez vous une certaine évolution, qui se rapproche d'une certaine repentance. Vous avez évoqué l'article 227-17 du code pénal qui, enfin appliqué, contraindra les parents à s'occuper de leurs enfants ; de même semblez-vous vous intéresser à la rétention de la part allocataire de l'enfant délinquant. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Mais, face à une violence enragée et aveugle, c'est un véritable plan Vigipirate de lutte contre la délinquance que nous aurions souhaité, à l'instar de ce que

M. Tony Blair a pu réaliser en Angleterre. (*« En effet ! » sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) En tout état de cause, la refonte complète de l'ordonnance de 1945 eût été nécessaire.

L'augmentation significative du nombre de juges pour enfants, l'obligation systématique de réparer tout préjudice commis – au-delà d'une simple admonestation –, l'éloignement des mineurs délinquants, la création de pôles d'accueil pour les jeunes en difficulté dans les quartiers et un réseau d'établissements à fort projet éducatif, tout cela était susceptible de répondre à l'augmentation et à l'évolution des formes de la délinquance juvénile.

**M. Christian Bourquin.** La question !

**M. Guy Teissier.** Nous aurions aimé que vous le proposiez.

**M. Christian Bourquin.** La question !

**M. Guy Teissier.** Arrêter de vous égosiller, cela va venir... Or vous en restez aux pétitions de principes et aux mesures provocatrices pour ceux qui, tous les jours, vivent au contact de la délinquance.

**M. Christian Bourquin.** La question !

**M. Guy Teissier.** En matière de police, notamment, au lieu de renforcer les effectifs et d'obtenir le soutien de la hiérarchie, vous proposez un plan de formation destiné à sensibiliser les policiers à la délinquance des mineurs.

**M. Christian Bourquin.** La question !

**M. Guy Teissier.** Certes, vous nous annoncez 250 classes relais, 150 placements familiaux supplémentaires. Mais ces chiffres sont ridicules au regard de la tâche à accomplir !

**M. Christian Bourquin.** La question !

**M. Guy Teissier.** Pensez-vous sérieusement, madame la ministre, que c'est avec de telles mesures que la sécurité sera rétablie dans nos villes et dans nos quartiers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur de nombreux bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Elisabeth Guigou,** garde des sceaux, ministre de la justice. Oui, monsieur le député, les mesures que j'ai détaillées tout à l'heure devraient nous permettre d'être plus efficaces que vous ne l'avez été dans la lutte contre la délinquance des mineurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Quant à votre question, elle témoigne d'un réel embarras. En fait, vous ne savez pas très bien comment tourner les choses. Au lieu d'énumérer les mesures qu'a prises le Gouvernement, vous auriez mieux fait, pour une fois, de reconnaître que nous sommes allés au-devant des attentes des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Nous en revenons au groupe de l'Union pour la démocratie française, pour une dernière question.

#### RETRANSMISSIONS PUBLIQUES DE RENCONTRES DE LA COUPE DU MONDE

**M. le président.** La parole est à M. Renaud Donnedieu de Vabres.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Madame la ministre de la culture et de la communication, certaines municipalités ou associations ont organisé la retransmission des matches qui vont se dérouler dans notre pays. Elles viennent d'apprendre que cette retransmission, assurée de manière gratuite, et à titre bénévole, serait susceptible d'être taxée.

Quelles indications pourrions-nous donc leur fournir ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

**Mme Catherine Trautmann,** *ministre de la culture et de la communication.* Monsieur le député, je sais bien que de nombreuses villes françaises ont prévu d'installer de grands écrans pour retransmettre les matches de la Coupe du monde. Mais votre question me surprend. En effet, ni ma collègue Marie-George Buffet ni moi-même n'avons été saisiés d'un problème relatif au paiement de ces retransmissions. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)* Je m'en préoccuperai dès mon retour au ministère, de façon que chacun accède à ces retransmissions dans les meilleures conditions et en toute liberté et participe à la fête. Dans quelques minutes, vous connaîtrez les initiatives que je compte prendre en la matière. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, et du groupe Radical, Citoyen et vert.)*

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures quinze, sous la présidence de M. Michel Péricard.)*

#### PRÉSIDENCE DE M. MICHEL PÉRICARD, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

2

#### DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement et le débat d'orientation budgétaire.

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

**M. Dominique Strauss-Kahn,** *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.* Mesdames messieurs les députés, il ne s'agit pas aujourd'hui de mener à l'avance le pro-

chain débat budgétaire. De nombreux choix ne sont pas encore faits par le Gouvernement, ce qui est normal à cette période de l'année ; nombre d'éléments de cadrage macro-économique ne sont d'ailleurs pas connus.

Il s'agit d'écouter l'Assemblée, tant la majorité que l'opposition, afin de dégager d'ici au mois de septembre – puisque c'est au début du mois de septembre que le budget sera présenté au conseil des ministres – les orientations à retenir.

Avant que Christian Sautter n'entre davantage dans les détails, je vous parlerai du contexte macro-économique dans lequel nous nous trouvons – c'est un élément important – au milieu ou presque au milieu de l'année 1998, puis je dégagerai les grandes lignes de la préparation de ce budget.

Chacun le sait, depuis le début des années 90, la croissance a été plutôt en panne dans notre pays. L'embellie de 1994 n'a pas duré suffisamment longtemps pour relever une moyenne qui est restée désespérément basse jusqu'à la fin de 1996.

Les indicateurs dont nous disposons, ceux que vous consultez vous-mêmes et qui résultent des enquêtes menées par différents instituts – la Banque de France, l'INSEE ou d'autres – qui retracent l'évolution du moral des ménages ou du moral des chefs d'entreprise, traduisent un changement de climat extrêmement sensible. Nous atteignons aujourd'hui des niveaux que notre pays n'avait pas connus depuis une dizaine d'années.

La croissance est de retour depuis la fin de l'année 1997. A cette époque, elle était sur une pente de 3,5 % ; elle était encore largement influencée par les comptes extérieurs et les exportations. Le premier trimestre 1998, ainsi que Christian Sautter et moi l'avions annoncé lors du débat sur le projet de loi de finances pour 1998, il y a de cela sept à huit mois, traduit un heureux rééquilibrage entre l'apport de l'extérieur et la demande interne. Pour 1998, la consommation, puis l'investissement, qui commencent à redémarrer, seront les principaux facteurs de croissance.

Le taux de croissance que le Gouvernement a prévu pour 1998 s'élève à 3 %. C'est une prévision que je confirme aujourd'hui avec une petite nuance : la part due à la croissance interne sera supérieure à celle qui nous vient de l'extérieur. C'est là la conséquence de la crise asiatique, qui dure un peu plus longtemps que nous ne pouvions le penser en octobre ou en novembre. Mais il est vrai aussi que la croissance française est un peu plus forte que prévue. Au total, en tout cas, la moyenne de 3 % reste la prévision la plus plausible.

Les premiers bénéficiaires de ce retour de la croissance sont les chômeurs qui retrouvent un emploi. Vous l'avez constaté comme tout le monde, mesdames, messieurs les députés, depuis le mois d'août dernier, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 140 000, ce qui est à la fois très satisfaisant, au moins au niveau du symbole puisque c'est la première baisse durable depuis fort longtemps, et qu'on est ainsi passé sous la barre des 3 millions de chômeurs, et tout à fait insatisfaisant puisque, avec 140 000 chômeurs de moins, on est encore très loin du compte.

Nous en sommes aujourd'hui à plus de neuf mois de baisse de chômage, avec six centièmes de point par mois *grosso modo*, mais il faut que ce rythme s'accélère. Pour le moment, seuls la croissance et, dans une certaine mesure, les emplois-jeunes sont à l'origine de cette baisse. Demain, la réduction du temps de travail viendra évidemment compléter les effets de la croissance. Nous

escomptons 200 000 emplois nouveaux dans les entreprises en 1998, auxquels s'ajouteront notamment les emplois-jeunes, que nous estimons à environ 100 000. Au total, 300 000 emplois seraient ainsi offerts à la population au cours de l'année 1998.

Cela étant, il est clair que, pour beaucoup de nos concitoyens, le changement n'est pas encore perceptible. Il ne le sera que lorsque, dans chaque famille, dans chaque groupe social, ceux qui étaient au chômage commenceront à retrouver du travail. Mais, si l'espoir revient dans les sondages et les courbes d'opinion des consommateurs, c'est que chacun sent que la politique conduite est sur la bonne voie. Pour autant, ses effets ne sont pas encore suffisants pour reconstruire la société du travail – et non pas d'assistance –, que le Premier ministre appelait de ses vœux il y a quelques mois.

Notre mission est donc simple et chacun sur ces bancs, quel que soit le groupe parlementaire auquel il appartient, peut y souscrire : il s'agit de transformer une conjoncture favorable, dont nous bénéficions comme les autres pays européens – même si, chez nous, la politique de soutien à la croissance est sans doute plus active que chez nos voisins –, en une croissance solidaire et durable.

Solidaire, cela veut dire que les fruits de la croissance, dont il a été et dont il sera à nouveau beaucoup question doivent aller d'abord à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire à ceux qui cherchent un emploi. Alors que notre pays compte plus de 11 % de chômeurs, il n'y a, selon le Gouvernement, qu'une seule voie possible : elle vise à affecter toutes les marges dont on peut disposer à lutter contre le chômage. Certes, nous pouvons débattre des mesures qui paraissent les plus efficaces, et, en fonction de nos orientations politiques, nous pouvons avoir des divergences. Mais chacun sera sans doute d'accord sur l'objectif qui consiste à consacrer toutes les ressources dont nous disposons à lutter contre le chômage.

Evidemment, ce retour de la croissance fait que, pour certains, les choses vont mieux. Et cette situation risque d'être à l'origine d'un certain nombre de conflits entre ceux qui sentent que la croissance les porte à nouveau et ceux qui auront, au contraire, le sentiment que les inégalités s'accroissent plus encore que par le passé. C'est l'image bien connue du train de la croissance qui laisse certains sur le quai de la gare. La revendication de ces derniers est alors particulièrement vive, ce qui est compréhensible, et peut être à l'origine de conflits légitimes. En revanche, il en est d'autres, comme ceux que nous connaissons aujourd'hui, qui peuvent sembler beaucoup moins légitimes, car ils ne concernent pas directement ceux qui sont les plus démunis.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** C'est vrai !

**Mme Béatrice Marre.** Message reçu !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** La croissance doit donc être solidaire.

Elle doit être aussi durable, et donc s'inscrire dans des cycles de croissance longs – trois, quatre ou cinq ans –, ce qui n'est pas la caractéristique européenne. En Europe, malheureusement, nous avons souvent, en effet, des cycles de croissance de deux ans, deux ans et demi, suivis de périodes de récession de quatre ou cinq ans. Or l'économie américaine vient de connaître six années de croissance d'affilée. C'est donc possible. Sans prétendre atteindre ce chiffre, nous pouvons au moins nous fixer pour objectif une croissance d'au moins trois ans, peut-être quatre, voire cinq ans. Certes, cela dépend aussi beaucoup de la concertation que nous pouvons avoir en matière de poli-

tique économique avec nos voisins européens, surtout à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999, date à laquelle nous aurons la même monnaie.

La coordination des politiques économiques est donc absolument nécessaire. Les économistes l'ont montré depuis longtemps : quand plusieurs pays mènent des politiques similaires, l'effet en est décuplé. Par conséquent, si nous voulons que la croissance soit durable, il faut utiliser le grand espace de 300 millions de consommateurs que va créer l'euro, qui s'apparentera à celui dont disposent les entreprises nord-américaines quand elles cherchent à se développer.

C'est donc à juste raison que le Gouvernement français a proposé et obtenu de nos partenaires que soit mise en place l'instance nécessaire pour cette coordination des politiques économiques. Certes, elle ne garantit pas que la coordination aura lieu. Il faut encore la mettre en œuvre. Au moins fallait-il que la France réussisse à convaincre, avec d'autres qui en étaient d'accord – certains l'étaient moins –, qu'une telle instance était nécessaire et que onze pays ne pouvaient pas avoir une monnaie unique sans qu'une politique économique concertée soit définie. A nous, maintenant, de montrer dans cette enceinte que nous serons capables de conduire la politique de nature à permettre une croissance durable. Tel est l'objectif que je fixe à notre politique économique. Nous jugerons ensemble, dans un, deux ou trois ans, s'il a été atteint. C'est, en tout cas, ce que je souhaite pour notre pays.

Dans ce cadre macro-économique, trois grandes lignes ont été privilégiées par le Gouvernement pour préparer le projet de budget pour 1999 : le niveau des dépenses, la réduction du déficit et le financement de ces dépenses.

Le niveau de la dépense, tout d'abord. Il s'agit là d'un choix de croissance et de solidarité. Il faut déterminer les mesures qui se justifient soit parce qu'elles aident à la croissance, soit parce qu'elles participent à la solidarité. Voyez-vous, le Gouvernement, comme sans doute sa majorité, ne partage pas le sentiment souvent attribué aux libéraux selon lequel la dépense publique serait, presque par nature, improductive.

**M. Yves Cochet.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Pour ma part, je crois le contraire. Il y a de bonnes et de mauvaises dépenses publiques, comme il existe de bonnes et de mauvaises dépenses privées. La dépense publique peut être extrêmement productive. Ce n'est pas, comme je l'ai entendu il y a un peu plus d'un an, une « mauvaise graisse », qu'il faudrait réduire. La dépense, lorsqu'elle concerne l'éducation, la recherche ou l'emploi, prépare l'avenir et constitue un investissement. La collectivité qui dépense 1 franc dans ces domaines en tirera profit plus tard puisqu'elle aura formé sa jeunesse et lui aura permis de trouver un emploi. C'est de la bonne dépense publique. Il importe donc, avant tout, d'analyser la structure de cette dépense. Se limiter à discuter de son montant est quelque peu simpliste, et nul ici, j'en suis sûr, ne se livrera à cet exercice tant vous êtes tous des experts en ces questions.

Mais la dépense publique, ce n'est pas seulement de l'investissement, c'est aussi de la solidarité. Il en est ainsi, par exemple, lorsque le budget de l'emploi se préoccupe des plus déshérités, ou que le budget de l'éducation nationale ou de la justice mettent en œuvre des dépenses qui relèvent du service public, c'est-à-dire du service que la collectivité doit à chacun.

Pour autant, il existe évidemment des limites, et nul ne saurait concevoir que la dépense publique augmente sans cesse. Pour 1999, le Gouvernement a fait le choix d'une croissance de la dépense publique de 1 %. Cela permettra de financer nos priorités, et elles sont nombreuses : l'emploi, la recherche, l'éducation avec notamment les programmes lancés en 1998 qui prendront toute leur ampleur en 1999, la réduction du temps de travail, les emplois-jeunes ou encore les dispositions de la loi contre l'exclusion – Christian Sautter y reviendra.

Je sais bien que certains, sur ces bancs, considèrent que la dépense publique doit être au niveau de l'inflation et donc que la dépense réelle doit augmenter de 0 %. On se demande d'où vient cette règle absolue, mais elle semble s'être gravée dans les esprits avec un acide d'autant plus pernicieux que, lorsque l'on regarde le passé où ces mêmes experts étaient parfois au pouvoir ou conseillaient les princes, on s'aperçoit qu'ils n'ont pas mis en œuvre la politique qu'ils recommandent aujourd'hui. Peu importe toutefois, car celle-ci n'a aucun fondement.

Ce qui compte, c'est de savoir non pas si la dépense publique augmente de 0,5, de 1 ou de 1,5 %, mais quelle est la part de la dépense publique dans le PIB, soit quelle est la part qui revient au public et celle qui reste au privé. Sur ce point, chacun peut avoir son opinion. On peut souhaiter que la part publique augmente, stagne ou baisse. Chaque choix est lourd de signification puisqu'il détermine la part de la richesse nationale que la partie collective publique utilise, laissant le reste à la partie privée.

La dépense publique augmentera donc moins que la croissance économique, 1 % contre 3 %, environ. Dans ces conditions, nous assisterons à une baisse de la part des dépenses de l'Etat dans le PIB : elle devrait être de 20,1 % en 1999, ce qui est le seuil le plus bas atteint depuis vingt ans.

Il convient aussi de protéger la dépense publique contre les à-coups conjoncturels, tant à la baisse qu'à la hausse. Si les ressources sont moins importantes que celles que l'on attend, il ne faudra pas couper dans la dépense publique, il faudra accepter un peu plus de déficit. A l'inverse, si les ressources sont plus importantes que celles que l'on attend, il faudra en profiter non pas pour augmenter la dépense publique, mais pour diminuer le déficit. La dépense publique doit être stable. Elle est prévue à 1 % pour 1999 et je n'entends pas, pour ma part, changer de cap.

Avec une dépense publique qui augmente de 1 %, qu'advient-il du déficit ? La réduction du déficit, c'est le choix entre aujourd'hui et demain. Le déficit est de 3 % en 1998. Certains ont à l'esprit qu'il est le même qu'en 1997. Vous êtes tous ici trop connaisseurs de ce sujet pour ne pas vous rappeler qu'il était effectivement de 3 % en 1997 mais avec la soulte de France Télécom. L'effort consenti entre 1997 et 1998 est donc bien réel puisqu'il se traduit par une baisse du déficit de 0,5 point. Entre 1998 et 1999, il sera plus important encore avec une baisse de 0,7 point. Des 3 % de déficit prévus pour 1998, nous passerons à un déficit de 2,3 % en 1999.

Pourquoi cet effort est-il nécessaire ? Les raisons sont très nombreuses ; je vous en exposerai quatre. D'abord, parce que nous devons faire décroître la dette publique, qui a explosé au cours des vingt dernières années. Je n'entrerais pas dans le petit jeu polémique qui consiste à dénoncer le gouvernement sous lequel elle a le plus augmenté, chacun d'entre vous ici le sait – j'en vois d'ailleurs qui rougissent, mais je ne me tourne vers personne en particulier.

**M. Marc Laffineur.** 1993 !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Depuis 1993, vous avez raison, monsieur le député.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui la dette publique est énorme et il faut faire diminuer son poids dans le PIB car c'est les impôts de demain. Ce sont nos enfants qui devront l'acquitter. Nous n'avons donc aucune raison d'accepter, même moralement, que la dette publique gonfle ainsi d'année en année, nous forçant concomitamment à lever plus d'impôts pour payer les intérêts sur les dépenses passées.

Lors de la préparation du budget précédent, je me suis engagé à faire en sorte que le rapport de la dette sur le PIB s'arrête de monter et commence à décroître dans le budget de l'an 2000. Ce sera la première fois. Cette baisse du rapport de la dette sur le PIB traduira une prise en considération réelle de ce que l'on appelle de façon parfois un peu emphatique les générations futures.

La deuxième raison pour laquelle il faut diminuer le déficit est liée au coût de l'emprunt. En 1980, les intérêts représentaient à peu près 5 % des dépenses de l'Etat. Aujourd'hui, ils s'élèvent à environ 20 %, avec pourtant de faibles taux d'intérêt. Si, d'aventure, ils devaient remonter, la dépense serait plus importante encore.

Dès lors, on comprend que les marges de manœuvre ne peuvent être que très minces. Les libéraux, qui considèrent que l'Etat ne doit pas intervenir, trouvent sûrement cette situation satisfaisante. Mais ceux qui, à l'inverse, et ils sont nombreux sur tous ces bancs, estiment que le budget est une arme économique efficace pour agir dans tel ou tel secteur, doivent vouloir que la part des intérêts diminue afin de laisser une plus grande marge de manœuvre et donc que le déficit décroisse afin que nous ayons moins d'intérêts à payer demain.

Troisième raison pour laquelle il faut diminuer le déficit : les centaines de milliards de francs d'intérêt sont prélevés sur les impôts que tout le monde paie. Chacun paie la TVA, en effet, et même les salariés qui sont au SMIC sont soumis à l'impôt sur le revenu. Or c'est une partie de cet argent qui est versé à ceux qui, généralement beaucoup plus riches, ont les moyens d'acheter de l'emprunt d'Etat et touchent en « dormant » des intérêts. Est-il bien normal qu'une part des impôts prélevés sur ceux qui travaillent soit utilisée à rémunérer de l'épargne prêtée à l'Etat par ceux qui ne travaillent pas ?

Pour toutes ces raisons, qui privilégient la rente plutôt que la production, il importe de diminuer les intérêts servis. Et pour ce faire il n'y a qu'un moyen : baisser la dette et donc le déficit. Le Gouvernement a engagé une action déterminée en ce sens qui devrait être soutenue par chacun sur ces bancs.

Enfin, dernière raison : nous sommes dans une période où la croissance repart mais un jour, le plus tard possible – dans trois, quatre ou cinq ans peut-être –, le cycle économique s'inversera et nous aurons besoin de l'arme budgétaire pour soutenir la croissance. Si, donc, nous voulons augmenter la dépense demain sans avoir des déficits qui explosent, il nous faut prendre de l'avance aujourd'hui. Christian Sautter a l'habitude de dire qu'il faut recharger les batteries en période de forte croissance pour pouvoir utiliser l'électricité ainsi accumulée lorsqu'on en a besoin. L'image me semble heureuse et je vous la livre. (*Sourires.*) A moins que l'on ne souhaite pas que le budget serve à réguler la conjoncture, auquel cas on peut rester chez soi et dormir. En tout cas, nous

avons décidé, pour notre part, de prendre des forces en 1999, et nous diminuerons de 0,7 point de PIB notre déficit.

Reste le troisième point : une fois arrêtées les dépenses et fixé le déficit, il faut dégager les recettes nécessaires. La question qui se pose alors est celle de savoir à quel type d'impôt on va recourir, voire, comme nous dirions plus volontiers les uns et les autres, quelle réforme fiscale peut être mise en œuvre.

Pour ce qui est du niveau des impôts, le Gouvernement vous a déjà fait part de son engagement : contrairement à ce qui s'est passé au cours des dernières années, il veut stabiliser les prélèvements obligatoires voire les faire décroître. Ainsi, mesdames, messieurs les députés, vous constaterez une première décroissance en 1998 par rapport à 1997, après quatre années de forte hausse des prélèvements obligatoires. Tout le monde connaît les graphiques correspondants qui figurent d'ailleurs dans les excellents documents de la commission des finances.

En 1999, ce mouvement sera poursuivi. A tout le moins, les prélèvements obligatoires n'augmenteront pas. Si la croissance le permet, ils devraient même continuer à décroître. Pour autant, il ne suffit pas de s'intéresser uniquement au niveau global des prélèvements obligatoires. Il convient également d'étudier de près ce qu'il en est pour chacun des impôts.

Nos concitoyens sont insatisfaits de leur système fiscal. Toutes les enquêtes le montrent et, lorsque nous recevons des électeurs dans nos permanences, nous constatons que l'appréciation qu'ils portent sur le système fiscal de notre pays n'est pas extrêmement laudative et l'on ne peut pas leur en vouloir.

Ils le trouvent injuste et nul ne saurait nier qu'il comporte encore de larges zones d'injustice ; inefficace pour soutenir l'emploi et on peut même affirmer que, dans beaucoup de domaines, l'impôt contrarie l'emploi ; compliqué, incompréhensible et quiconque s'est, un jour, lancé dans la lecture du code général des impôts a constaté combien ce maquis de textes est inextricable.

**M. Philippe Auberger.** Il a attrapé la migraine.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Effectivement, il aura eu une sacrée migraine comme le dit M. Auberger, qui connaît bien ces questions. Depuis, il s'en est remis. (*Sourires.*)

**M. Didier Boulaud.** Quoique !

**M. Philippe Auberger.** C'est *Le malade malgré lui*.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Face à ce constat que chacun d'entre nous peut faire et que tous nos concitoyens font, la seule solution est de chercher à rendre le système plus juste, plus efficace et plus simple. Nous allons essayer d'y parvenir avec l'aide de l'Assemblée.

Pour le rendre plus juste, il faut d'abord s'attaquer aux impôts qui apparaissent vraiment inéquitables et leur apporter des correctifs dans le bon sens, mais en inscrivant cette action dans la durée. Il est en effet très difficile de modifier un impôt en une seule fois, car cela peut provoquer des changements que certains pourraient estimer insupportables. Toutefois, même si cette évolution doit être progressive, il faut bien la commencer un jour. Or nous savons quels sont les impôts qui méritent des corrections.

Ainsi la taxe d'habitation est très souvent citée car elle est sans doute l'un des impôts les plus injustes de notre panoplie fiscale. Comme la commission des finances de

voire assemblée, le Gouvernement réfléchit à des modalités qui permettraient de la rendre plus juste. Des propositions en ce sens vous seront soumises prochainement.

De la même manière, chacun admet aujourd'hui que l'impôt sur la fortune est nécessaire ; il n'est pas certain qu'il corresponde à ce que nous voulons vraiment. C'est pourquoi des réflexions à son sujet ont été engagées tant par le Gouvernement que par votre commission des finances. Il est en effet difficile d'admettre qu'un contribuable dont, à l'évidence, la fortune est très élevée échappe, d'une manière ou d'une autre, à l'impôt sur la fortune tel qu'il est défini aujourd'hui. Il subsiste des possibilités d'évasion anormales. Cela doit pouvoir être corrigé.

Nous pourrions aussi débattre de l'impôt sur le revenu, encore qu'il soit très compliqué de toucher à son barème. Cependant, rien n'est tabou, d'autant que la justice fiscale doit être le but poursuivi par les modifications apportées à cet impôt, lequel a déjà connu des aménagements sensibles dans la loi de finances pour 1998 votée par l'Assemblée. Ainsi, presque toutes les niches fiscales ont été supprimées, ce qui a rendu plus juste un impôt qui laissait trop d'échappatoires à des contribuables fortunés et bien conseillés. Aujourd'hui, cet impôt est beaucoup plus juste qu'il ne l'était hier et, de ce fait, il nous rapporte un peu plus. Néanmoins, personne ne peut prétendre que nous soyons arrivés au bout des modifications à lui apporter.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Cela promet !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Il est un autre impôt local qui soulève bien des difficultés : la taxe professionnelle.

Il y a vingt ans, un haut personnage a dit qu'il s'agissait d'un impôt « imbécile », mais, pour imbécile qu'il soit, il existe toujours ! Contrairement à la taxe d'habitation, les problèmes qu'il pose touchent moins à la justice sociale qu'au soutien à l'emploi et à la croissance.

Des modifications ont déjà été proposées afin de rendre la taxe professionnelle plus efficace, moins contraignante, et de mieux soutenir les entreprises qui créent des emplois. Plusieurs groupes m'ont d'ailleurs fait parvenir des propositions à ce sujet, sur lequel le Gouvernement entend prendre position. S'il ressortait du débat que vous portez un certain intérêt à cette réforme, le Gouvernement tiendrait compte, dans le projet de loi de finances qu'il préparera pour l'année prochaine, des orientations que vous donnerez dans ce domaine.

On entend répéter à l'envi que cet impôt nuit à l'emploi. C'est pourquoi nous examinons avec attention toute proposition de nature à le transformer, certes pas du jour au lendemain, mais de façon progressive sur plusieurs années, afin non pas qu'il disparaisse, mais au moins qu'il ne nuise plus à l'emploi.

Le lien entre la taxe professionnelle et les questions de justice réside dans le fait que la répartition des entreprises sur notre territoire est telle que certaines communes, pour des raisons historiques ou géographiques, bénéficient d'énormes ressources à ce titre, quand d'autres ne perçoivent rien ou presque rien parce qu'elles ont peu d'activités. Or ce sont souvent celles qui ont les plus grands besoins sociaux.

L'amélioration de la péréquation, en faisant en sorte que les communes les plus fortunées viennent en aide à celles qui le sont moins, est un objectif qui retient l'attention du Gouvernement. Des propositions vous seront sans doute présentées en ce sens, afin d'instaurer une plus grande solidarité entre les communes. Il serait,

en effet, juste que les communes les plus riches participent au financement des besoins de celles qui le sont moins.

Je veux aussi évoquer le domaine de la fiscalité écologique, dont il a été beaucoup question lorsque le Gouvernement a annoncé qu'il voulait ouvrir trois chantiers en matière fiscale : la fiscalité locale, la fiscalité du patrimoine et la fiscalité écologique.

De nombreuses propositions ont été présentées en la matière par les différents groupes, notamment de la majorité, mais elles ne vont pas être toutes mises en œuvre, car certaines sont contradictoires. Elles sont étudiées par le Gouvernement. D'autres propositions vous seront sans doute présentées pour faire en sorte que notre fiscalité soit mieux adaptée aux problèmes de l'écologie, dont l'importance est de mieux en mieux perçue.

**M. Yves Cochet.** Absolument !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** M. Cochet approuve et je l'en remercie.

**M. Philippe Auberger.** C'est un béni oui-oui !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Dans le passé, le débat sur ce sujet a été beaucoup trop limité à la question des fiscalités respectives du gazole et de l'essence. Or il est bien d'autres domaines dans lesquels l'inventivité de nos amis Verts est susceptible de s'exercer. Cependant, je ne souhaite pas, M. Cochet non plus d'ailleurs, que les députés Verts soient les seuls à formuler des propositions en matière de fiscalité écologique.

**M. Alain Bocquet.** Nous sommes tous des écologistes !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Vous avez raison, monsieur Bocquet. C'est pourquoi je ne suis pas surpris que des propositions en matière écologique émanent des différents bancs de la majorité. Il en viendra sans doute aussi de ceux de l'opposition.

Vous pouvez donc constater, mesdames, messieurs les députés, que le Gouvernement ne croit pas au grand soir fiscal, à une grande réforme fiscale qui serait mise en œuvre d'un bloc et demeurerait immuable. Il estime, au contraire, que le système fiscal doit évoluer régulièrement, s'adapter aux réalités des temps et tenir compte des problèmes du jour, qu'il s'agisse d'économie ou d'écologie.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille sans cesse modifier les impôts. Ils doivent, au contraire, rester en l'état suffisamment longtemps, car ils font partie des calculs économiques des entreprises et ils influent sur les prévisions d'investissement. Or il n'est pas souhaitable que ces démarches soient perturbées. Concrètement, un impôt modifié ne devrait plus l'être au moins durant la même législature, dont le terme marque notre horizon politique.

Nous pouvons donc faire évoluer plusieurs impôts dans le sens de la justice et de l'efficacité. Il convient d'agir progressivement, mais, une fois qu'une réforme a été apportée à tel ou tel impôt, il est souhaitable de ne plus y toucher pendant plusieurs années, afin que les calculs économiques puissent être établis correctement en fonction de ce qu'il est. Plus tard, une majorité différente ou la même majorité au cours d'un autre législature pourra le modifier de nouveau, mais cela ne doit se faire que de loin en loin. En effet, ni les citoyens ni les entreprises n'ont intérêt à l'existence d'un système fiscal instable, car cela laisserait planer de grandes incertitudes quant aux

conditions dans lesquelles tel acte d'épargne, d'achat d'un bien immobilier ou d'investissement sera fiscalisé dans deux, trois ou quatre ans.

En fait, la stratégie gouvernementale en matière budgétaire est simple.

Elle tend d'abord à permettre le financement de nos priorités. Énoncées pendant la campagne électorale et approuvées par la population, nombre d'entre elles ont déjà été mises en œuvre, mais pas toutes, par des textes que votre assemblée a votés. Ceux-ci ayant des conséquences financières, il appartient au Gouvernement d'en tirer les conséquences dans son budget. Je pense aux emplois-jeunes, à la réduction du temps de travail, à la loi relative à la lutte contre les exclusions et à bien d'autres sujets encore qui, d'une manière ou d'une autre, ont des implications financières. Il ne suffit pas de voter des lois ; il faut ensuite en tenir compte dans les budgets ultérieurs. La première mission du budget de la nation est de financer les priorités que l'Assemblée nationale et le Sénat ont voulu assurer en adoptant tel ou tel texte.

Le deuxième élément de notre stratégie est d'agir ainsi dans des limites permettant de réduire le déficit, car cela est indispensable pour reconquérir les marges dont nous avons besoin afin de remettre notre pays dans le droit chemin de la baisse du rapport de la dette au PIB. Or, je le répète, notre pays n'a pas connu cela depuis des décennies.

Le troisième élément de notre stratégie consiste à utiliser la croissance pour réapprovisionner l'arme budgétaire, afin de pouvoir continuer à soutenir la croissance lorsqu'elle deviendra moins forte. N'oublions pas, en effet, que l'objectif premier est la croissance pour l'emploi. Comme il est à craindre qu'un jour ou l'autre la croissance faiblisse, il est indispensable de prévoir les moyens nécessaires pour la soutenir, donc de conserver des munitions budgétaires.

En ajoutant à ces éléments la réorientation de notre fiscalité dans le sens que j'ai évoqué, afin de la rendre plus efficace dans le soutien de l'activité économique, plus juste pour ceux qui ont le plus paient le plus – ce qui n'est pas encore le cas dans notre pays – et plus simple, car chacun doit bien comprendre le système fiscal dans lequel il vit, vous aurez la définition du cadre dans lequel va être préparé le budget pour 1999. Nous n'avons nullement la prétention qu'il soit original, mais l'originalité n'est pas l'objet du budget de notre pays. Son objet est de satisfaire les orientations politiques de la majorité qui siège ici.

Chacun s'y retrouvera. Pour autant, les propositions de l'opposition peuvent être bienvenues. Elles le seront d'autant mieux qu'elles existeront et qu'il n'y aura pas uniquement des critiques. S'il n'y a que des critiques, nous les écouterons et nous tâcherons d'y répondre. S'il y a des propositions, nous pourrions les étudier, ce qui ne signifie évidemment pas que nous les accepterons obligatoirement.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Dommage !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** C'est toute la grandeur de notre débat démocratique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État au budget.

**M. Christian Sautter, secrétaire d'État au budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, monsieur le président de la commission des finances, mon-

sieur le rapporteur général, je ne reprendrai pas les orientations stratégiques du Gouvernement en matière budgétaire puisque M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie vient de les exposer.

Le budget de l'Etat doit, d'année en année, contribuer à ce que la croissance soit plus durable et plus forte, à ce que les créations d'emplois soient suffisamment nombreuses pour que le chômage recule continûment et massivement et, enfin, à ce que la solidarité de la nation joue mieux en faveur des plus faibles de nos concitoyens.

Je ferai rapidement un retour sur le bilan budgétaire de 1997, puis le point sur l'exécution budgétaire durant les premiers mois de 1998, avant d'évoquer la préparation du budget pour 1999 du point de vue des dépenses, puisque le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a précisé quelles étaient les grandes orientations du Gouvernement en ce qui concerne les réformes de la fiscalité. A ces trois sujets, votre rapporteur général a consacré un rapport remarquable, sous l'autorité du président Bonrepaux.

En 1997, l'exécution du budget a été caractérisée par une réorientation et par un rétablissement des finances publiques.

Ainsi que Dominique Strauss-Kahn l'a souligné, la croissance a été molle jusqu'à l'été de 1997 parce qu'elle était tirée, pour l'essentiel, par la demande extérieure. La réorientation a été opérée dès le mois de juillet, lorsque le Gouvernement a engagé 10 milliards de francs pour soutenir la consommation par le quadruplement de l'allocation de rentrée scolaire, par le déblocage de fonds pour permettre à tous les enfants de manger à la cantine, par de premières mesures en faveur des emplois-jeunes, par des dispositions pour relancer le logement social. Ces 10 milliards de francs ont été gagés franc pour franc.

Ces mesures ont puissamment contribué au redémarrage de la consommation puis ont entraîné l'investissement des entreprises que la faiblesse des débouchés sur le marché intérieur avait auparavant dissuadé de se tourner vers la mise en place de nouvelles capacités. Cette réorientation de la demande vers le marché intérieur est particulièrement heureuse puisque le choc asiatique est venu affaiblir, sans l'annuler, l'effet d'entraînement de la demande internationale.

En ce qui concerne le rétablissement des finances publiques, chacun se souvient de l'audit établi au mois de juillet qui prévoyait une fourchette de déficit pour les administrations publiques entre 3,5 et 3,7 % du produit intérieur brut. Or, vous le savez, l'année s'est achevée sur un solde négatif des administrations publiques de 3 %. Les charges ont été contenues car les dépenses nouvelles ont été gagées. De la même façon, les dépenses inopinées ou celles négligées dans la loi de finances initiale de 1997 ont été couvertes par des économies.

Je veux apporter quelques précisions sur les recettes fiscales de 1997, car, si le rapport de votre commission des finances fait des commentaires globalement justes, il faut éviter d'en tirer motif à illusions. Je citerai même quelques chiffres pour être précis.

Dans la loi de finances initiale le montant des recettes fiscales nettes s'élevait à 1 395 milliards de francs. Dans le collectif budgétaire, il a été porté à 1 403 milliards de francs. En définitive, l'exécution, chacun le sait, a donné 1 416 milliards de francs. Nous avons donc eu – le rapport a raison de le souligner – une amélioration en exécution de 21,3 milliards de francs. Ce bon résultat a été notamment dû aux mesures d'urgence adoptées par le Parlement, qui ont permis un surplus de recettes de

22,8 milliards de francs. Il s'agit de la majoration provisoire de 15 % du taux de l'impôt sur les sociétés ainsi que de l'imposition des plus-values à long terme des entreprises au taux normal de l'impôt sur les sociétés, soit 19,8 milliards de francs, auxquels se sont ajoutés 3 milliards de francs d'impôts sur le bénéfice des sociétés en raison des dispositions nouvelles prises pour EDF.

En ce qui concerne la TVA, sur laquelle votre rapporteur général s'est plus particulièrement penché, un montant de 635 milliards de francs avait été inscrit en loi de finances initiale, qui avait été corrigé en baisse dans le collectif à 620 milliards de francs. En exécution, le chiffre a été de 625,9 milliards de francs, soit une bonne surprise, si l'on peut dire, de 5,9 milliards de francs par rapport aux estimations du collectif. Cette bonne surprise vient en bonne partie de ce que le contrôle fiscal, notamment sur les remboursements de TVA, a été très nettement accentué depuis l'été.

En fait, par rapport à ce que nous disions l'an dernier, il n'y a pas d'éléments nouveaux.

Avant mesures de redressement, les pertes de recettes de l'Etat se monteraient effectivement à 15 milliards de francs. Les mesures d'urgence à caractère fiscal et financier ont compensé non seulement ces pertes de recettes de l'Etat, mais aussi celles de la sécurité sociale, soit un total de 25 milliards de francs, car aucune mesure de redressement sur la sécurité sociale n'a été prise en 1997. Les marges supplémentaires obtenues en exécution, je le répète, traduisent essentiellement les premiers résultats des mesures de lutte anti-fraude.

Pour conclure sur l'exécution du budget de 1997, on peut dire qu'il a remis la France sur la trajectoire nécessaire pour atteindre la cible de l'euro, ce dont on doutait il y a un an. Il a manifesté la volonté du Gouvernement de s'engager dans une autre logique du développement, une logique où la croissance est plus forte et plus durable si elle est tirée par une demande intérieure dynamique que vient compléter, et non remplacer, la demande extérieure.

Le chômage diminue – il y a eu 156 000 chômeurs de moins depuis août 1997 – si la croissance est plus vigoureuse et si son contenu en emplois est enrichi par des mesures telles que les emplois-jeunes.

Enfin, dès 1997 –, nous l'avons, me semble-t-il, prouvé –, la solidarité s'est tournée vers ceux qui en ont le plus besoin : les enfants qui avaient faim, les familles sur lesquelles pesait le plus lourdement le coût de la rentrée scolaire et les jeunes, comme les moins jeunes, qui ont des difficultés à se loger.

Je passe maintenant au budget de l'année 1998.

Il s'exécute sans à-coups.

La croissance est – le ministre de l'économie l'a dit – sur une pente de 3 % malgré l'impact du choc asiatique.

Du côté des dépenses – c'est un fait remarquable puisque c'est la première fois depuis 1990 –, il n'y a pas eu de régulation ; cela signifie probablement que le budget que vous avez voté était peut-être plus sincère que les budgets antérieurs. Le seul changement notable qui a été opéré est l'affectation, dès le mois de janvier, aux chômeurs en grande détresse, d'un milliard de francs, entièrement gagé par des économies.

Le rapport de la commission des finances fait allusion aux mesures contre l'exclusion. Le Gouvernement a décidé que ces mesures additionnelles seraient financées par redéploiement budgétaire en 1998.

Quant au coût de l'accord salarial passé avec des syndicats de la fonction publique, il est légèrement supérieur à ce qui était provisionné dans la loi de finances pour 1998, car le calendrier retenu des revalorisations salariales est un peu plus favorable aux salariés. Cependant, ce coût sera, en partie, couvert par des disponibilités traditionnelles, qui existent sur les crédits de rémunération des divers ministères, et ne devrait donc que très marginalement déboucher sur des demandes de crédits nouveaux d'ici au collectif budgétaire.

En ce qui concerne les recettes, les situations mensuelles qui sont publiées par la France – je souligne, au passage, que tous nos partenaires européens ne donnent pas une information aussi transparente – montrent qu'il y a effectivement des rentrées supplémentaires de TVA, mais il est impossible, à ce moment encore précoce de l'année, d'en tirer des conclusions pour l'ensemble de l'année 1998. La croissance est celle qui a été prévue pour calculer ces recettes de TVA, donc il n'y a pas de pactole supplémentaire à attendre de ce côté. Il faut, en outre, tenir compte de certains événements, comme une grève des impôts qui a provoqué des décalages de rentrée de TVA de 1997 sur 1998, ainsi que d'autres opérations techniques, par exemple, sur la TVA payée par la SNCF et Réseau ferré de France. Le rapport de la commission des finances apporte des réponses détaillées qui montrent qu'il est encore trop tôt pour anticiper des plus-values de recettes durables de ce côté.

En résumé, sur 1998, le plan de route budgétaire que le Parlement a tracé à l'automne dernier est suivi sans écart notable après cinq mois d'exécution.

J'en viens maintenant à l'équilibre dynamique du budget de l'Etat en 1999.

Je ne reprends pas les grands choix qui ont été exposés par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Premièrement, une progression des dépenses de 1 % en volume, plus 1,2 % en prix, soit 2,2 % en francs courants, c'est plus que ce que souhaitent les adeptes libéraux de la croissance zéro ; c'est moins que la progression de la richesse nationale : 2,8 % en volume, 1,2 % en prix, soit 4 % au total, selon les hypothèses qui sont actuellement formulées pour 1999. Voilà un premier équilibre dynamique qui évite le rigorisme comme le laxisme.

Deuxièmement, une réduction du déficit de l'Etat d'une vingtaine de milliards de francs, de telle sorte que, dès 1999, les intérêts de la dette ne soient plus financés, comme par le passé, par le déficit et que, en 2000, le poids de la dette par rapport au PIB commence à diminuer.

Dernier point que je cite pour mémoire : stabilisation et, si possible, réduction des prélèvements obligatoires en 1999.

Ce cadre dans lequel s'élabore le budget de l'Etat pour 1999 permet de conserver des marges de manœuvre substantielles, plus importantes qu'en 1998, pour financer les priorités que les Français ont choisies lors des élections il y a un an.

Pour le montrer, je m'appuierai sur un raisonnement qui est, évidemment, quelque peu hypothétique parce que nous ne savons pas ce que sera l'année 1999 et aussi parce que le Gouvernement n'arrêtera ses choix définitifs, en ce qui concerne tant la répartition des dépenses que les recettes, qu'aux mois de juin et de juillet, après qu'aura eu lieu le débat d'orientation budgétaire devant le Parlement.

Supposons – ce sont les hypothèses raisonnables qui peuvent être faites aujourd'hui – que la croissance, en 1999, soit de 4 % en valeur : 2,8 % en volume et 1,2 % en prix. Supposons que les impôts aient au total le même rendement, même si leur structure peut être, sur tel ou tel point, profondément modifiée par les réformes qui sont à l'étude et dont le ministre de l'économie a parlé. Sous ces hypothèses, qui n'ont au stade actuel qu'un caractère illustratif, les recettes de l'Etat supplémentaires pourraient se situer entre 50 et 60 milliards de francs.

La réduction du déficit en absorberait le tiers. Il resterait donc deux tiers, c'est-à-dire entre 30 et 40 milliards de francs de recettes nouvelles pour financer les grandes priorités du Gouvernement, que je vous rappelle : l'emploi, l'éducation, la justice, la solidarité, la culture, l'environnement et la sécurité.

Un tiers, deux tiers : voilà encore un équilibre dynamique que le projet de budget qui est en cours d'élaboration respecte.

A ces recettes nouvelles s'ajoute le produit de redéploiements budgétaires. Si l'effort de redéploiement des dépenses civiles qui est fait en 1998 était poursuivi en 1999, on pourrait dégager 20 milliards de francs supplémentaires pour financer les priorités du Gouvernement et de sa majorité. Voilà un troisième équilibre dynamique entre les ressources nouvelles et la réorientation des dépenses.

Il faut y insister : l'objectif du Gouvernement est de dépenser mieux. Dépenser mieux signifie que, dans chaque ministère, il faut réorienter les moyens en fonction des missions les plus prioritaires ; il faut aussi, entre les ministères, réorienter les moyens selon la même logique de respect des priorités qui se résument par les trois mots : croissance, emploi et solidarité.

Cela vaut pour les crédits de fonctionnement, pour les crédits d'équipement, cela vaut aussi pour les emplois budgétaires civils, dont le total devrait rester inchangé en 1999 comme en 1998.

Dépenser mieux, c'est considérer que la dépense publique peut apporter une contribution positive, du service public au développement durable du pays. Ce n'est ni le « dépenser moins » de ceux qui font le procès des dépenses publiques, quelle qu'en soit la nature, ce n'est pas non plus le « dépenser plus », qui consiste à laisser l'existant en l'état et à ne réformer qu'en ajoutant d'autres dispositifs à ceux qui existent déjà.

En conclusion, j'élargirai quelque peu le débat budgétaire qui nous réunit, dans l'espace et dans le temps.

Dominique Strauss-Kahn l'a dit, notre stratégie budgétaire s'inscrit dans un cadre européen. Je ne reviendrai pas ici sur la nécessité d'une coordination des politiques budgétaires, qui est le corollaire d'une politique monétaire unique pour les onze pays de l'euro.

Je voudrais insister sur le fait que le budget de l'Union européenne, auquel nous apportons une partie non négligeable de nos recettes fiscales, devrait s'inspirer du même principe d'équilibre dynamique, de progression modérée des dépenses et de réorientation des dépenses vers la croissance, l'emploi et la solidarité.

En ce qui concerne l'élargissement dans le temps, chacun connaît le principe de l'annualité budgétaire et sa limite, mais il convient de poser à l'avance, à froid, le problème important du choc démographique qui frappera notre pays, comme d'autres pays européens, en 2005. A cet effet, des éléments d'informations ont été rappelés

dans les rapports qui vous ont été distribués. En effet, en 2005, les générations nombreuses qui sont nées juste après la guerre partiront à la retraite et seront remplacées par des générations un peu moins nombreuses. J'en tire trois conclusions.

La première : le Gouvernement a demandé au Commissariat au Plan de retravailler ce dossier, à froid, de façon que nous puissions prendre à l'avance les dispositions nécessaires pour nous préparer à ce choc démographique sur les finances publiques.

Deuxième conclusion : il est important de replacer la préparation du budget, pas seulement sur ce sujet mais sur d'autres, dans une perspective pluriannuelle. Vous savez qu'une circulaire récente du Premier ministre a relancé ces travaux qui étaient, jusque-là, en jachère.

Dernière conclusion – je reviens au sujet des retraites – : le poids des retraites sera moins lourd s'il est porté par des générations plus nombreuses au travail. Il est très important, aussi, du point de vue de l'équilibre futur des régimes de retraite que nous luttons contre le chômage.

C'est une raison de plus pour orienter l'action publique en faveur de la création d'emplois, qui est véritablement la boussole qui oriente l'action budgétaire et la volonté de réforme fiscale du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Didier Migaud,** rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année 1998 permet de renouer avec la pratique, inaugurée en mai 1996, consistant à tenir, avant l'été, un débat d'orientation budgétaire. Il faut s'en réjouir.

Un tel débat peut, en effet, dans le respect des prérogatives constitutionnelles et organiques du Gouvernement, être l'occasion d'un véritable dialogue avec celui-ci.

Il s'agit d'associer le Parlement à la préparation du budget en lui fournissant un cadre d'expression sur les grandes orientations budgétaires. Ce débat doit également permettre aux membres de l'Assemblée d'être informés de façon précoce sur les principaux choix envisagés par le Gouvernement et de présenter, le cas échéant, ceux qui auraient leur préférence.

Il convient, à cet égard, de mesurer à sa juste valeur la portée de l'exercice : il est question seulement d'orientations et nous ne saurions, aujourd'hui, prétendre tenir le débat sur le projet de loi de finances lui-même, qui aura lieu à l'automne prochain.

Quoi qu'il en soit, pour remplir pleinement ses objectifs, le débat d'orientation budgétaire doit d'abord être préparé de façon satisfaisante. Notre assemblée dispose pour cela de « matériaux » utiles.

D'abord, la Cour des comptes a présenté, il y a quinze jours, son rapport préliminaire sur l'exécution des lois de finances pour 1997. Ce document fournit aussi des éléments de réflexion très utiles pour l'avenir.

Le Gouvernement, pour sa part, a présenté ses propres éléments de réflexion. Outre le traditionnel rapport sur « l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques », le Gouvernement a, en effet, déposé un « rapport pour le débat d'orientation budgétaire ». C'est

seulement le deuxième document du genre, après celui présenté en 1996. Cela explique sans doute que l'on n'ait pas encore atteint, à cet égard, l'optimum souhaitable. Il paraît, en particulier, nécessaire, en effet, qu'au-delà d'une présentation très générale des objectifs, ce document puisse soumettre à la réflexion des parlementaires diverses hypothèses détaillées et chiffrées sur l'évolution des recettes et des dépenses, comme vous vous êtes efforcés de le faire, messieurs les ministres.

Enfin, la commission des finances a tenu à apporter sa contribution à la préparation de ce débat avec la publication d'un rapport d'information de son rapporteur général, qui a été distribué.

Pour répondre pleinement aux attentes des parlementaires, le débat d'orientation budgétaire doit se situer à un moment où il est encore possible au Gouvernement de prendre en compte, le cas échéant, les souhaits formulés par la représentation nationale.

Intervenant trop tôt, le débat serait privé de son nécessaire support documentaire ; intervenant trop tard, alors même que les choix du Gouvernement sont déjà largement arrêtés, il risquerait de n'être qu'un alibi.

La date choisie doit donc concilier à la fois le souci de permettre aux parlementaires de disposer des éléments d'information, sans lesquels le débat se limiterait à l'échange de quelques généralités, et une certaine anticipation par rapport aux choix du Gouvernement. De ce point de vue, certains commissaires ont regretté que la tenue du présent débat, plus d'un mois après l'envoi par le Premier ministre de ses « lettres de cadrage » aux membres du Gouvernement, et alors même que se déroulent les conférences budgétaires, soit tardive.

Une anticipation de l'ordre de quelques semaines répondrait sans doute mieux aux objectifs d'un tel débat.

S'agissant du fond, j'évoquerai tout d'abord les résultats de l'exécution des lois de finances pour 1997, qui traduisent un rétablissement des finances publiques. Puis, je m'attacherai aux premières données disponibles pour 1998, qui éclairent les principaux enjeux pour 1999.

En 1997, la maîtrise des dépenses et la bonne tenue des recettes, liées toutes deux aux mesures de redressement financier décidées par le Gouvernement dès la publication des résultats de l'audit des finances publiques au début de l'été 1997, ont permis à la France de limiter à 3 % le besoin de financement de ses administrations publiques, et donc de participer à la première vague de la monnaie unique, tout en soutenant la reprise de l'économie.

Il convient tout d'abord de signaler une remarquable maîtrise des dépenses de l'Etat. Tel n'était pas le cas entre 1994 et 1997, contrairement à ce qui a été affiché. En outre, cette maîtrise n'était pas acquise lorsque le Gouvernement, issu des élections de juin 1997, a pris ses fonctions. L'audit des finances publiques avait révélé, à l'époque, une dérive des dépenses évaluée dans une fourchette de 12 à 20 milliards de francs, après la prise en compte conventionnelle de mesures « classiques » d'économies portant sur 10 à 15 milliards de francs.

En définitive, le montant total des dépenses de l'Etat, dans l'agrégat classique retenu par le Gouvernement, a augmenté de 0,9 % seulement en francs courants, soit une légère diminution en volume.

La structure des dépenses continue toutefois à se déformer : la part des dépenses en capital dans les dépenses nettes du budget général a chuté de 14,7 % à 10,6 % entre 1990 et 1997 ; celle des dépenses ordinaires nettes a

crû en proportion inverse. Mesurées en francs courants, les dépenses en capital ont été inférieures en 1997 à leur niveau de 1992. C'est un sujet d'inquiétude.

Un constat similaire peut être dressé si on limite l'analyse aux seules dépenses civiles du budget général. Cette démarche permet de faire abstraction de la forte compression, ces dernières années, des dépenses d'équipements militaires. Pour les dépenses civiles en capital, une rupture de tendance très nette est observable en 1993 : en francs courants, elles n'ont jamais retrouvé depuis le niveau atteint cette année-là ; en francs constants, l'érosion est encore plus sensible.

Le gouvernement issu des élections de juin 1997 pouvait difficilement s'abstraire de ce mouvement largement engagé, durant les quelques mois de l'exercice budgétaire où il a conduit les affaires du pays, malgré le redéploiement sensible de la dépense publique auquel il a procédé dès son entrée en fonctions avec le décret d'avances du 10 juillet 1997. L'effort de rééquilibrage n'a pu être engagé que dans la loi de finances initiale pour 1998, en portant de façon prioritaire sur les dépenses en capital imputées sur les comptes d'affectation spéciale. Ainsi, pour 1998, le rééquilibrage de l'action de l'Etat en faveur de l'investissement public ne pourra trouver sa pleine et entière traduction dans les écritures du budget général.

Les recettes nettes du budget général ont finalement atteint, en 1997, un niveau convenable, alors que d'importantes moins-values fiscales étaient anticipées en milieu d'année. Au total, ces recettes ont progressé de 3,6 %, soit un taux identique à celui enregistré en 1996. Les mesures de redressement fiscal et financier ont permis de rétablir une situation compromise par la faiblesse des encaissements de TVA. Ainsi, les recettes fiscales nettes ont été supérieures de 1,5 % aux prévisions initiales. Surtout, un écart relativement significatif est apparu par rapport aux prévisions rectifiées, avec une plus-value de 12,9 milliards de francs. Elle s'explique par une plus-value de 3,5 milliards de francs au titre de l'impôt sur le revenu, essentiellement en raison d'un meilleur taux de recouvrement, par une progression des droits d'enregistrement, par une plus-value de 6,1 milliards de francs au titre de la TVA, résultant avant tout de facteurs techniques.

Au total, l'objectif d'un besoin de financement des administrations publiques de 3 % du PIB a pu être rempli, alors que l'audit, je le rappelle, avait établi une fourchette de 3,5 à 3,7 %. L'effort de redressement a principalement porté sur le budget de l'Etat : le solde budgétaire s'est, en effet, établi à 267,7 milliards de francs, soit un montant sensiblement inférieur aux prévisions initiales.

Si les organismes divers d'administration centrale et les administrations publiques locales ont dégagé une capacité de financement, les administrations de sécurité sociale restent déficitaires de 47,8 milliards de francs, tout en restant dans les limites déterminées lors de l'audit.

Rappelons que l'objectif pour 1998 reste de 3 % du PIB ; toutefois, ce critère n'est pas un plancher. Les résultats obtenus doivent être considérés comme une étape dans la voie d'un assainissement en profondeur des finances publiques, afin de redonner les marges de manœuvre budgétaire et de préparer d'éventuels retournements de conjoncture.

Les premiers résultats de l'exécution 1998 témoignent d'un bon démarrage de l'exercice.

La conjoncture apparaît favorable : l'économie française passe de la reprise à la croissance. En effet, en 1998, la demande intérieure prend progressivement le relais de la demande extérieure, qui a assuré plus de la moitié de la croissance de 1997. La consommation des ménages semble s'installer dans un rythme soutenu de 2,4 % par an, aidée par l'amélioration de la situation de l'emploi, tandis que, de son côté, l'investissement repart. La croissance française devrait ainsi être plus autonome et mieux immunisée contre les aléas de l'environnement international. Avec le ralentissement perceptible des économies anglo-saxonnes, la persistance de l'atonie japonaise et l'ajustement inévitable des échanges commerciaux avec les pays touchés par la crise asiatique, on peut en effet s'attendre à une demande extérieure moins dynamique que l'année précédente.

Pour autant, la prudence de ce jugement ne saurait en rien inciter à contester la prévision de 3 % de croissance sur laquelle est fondée la loi de finances initiale pour 1998. Sous réserve de la confirmation de la reprise de l'investissement, les fondements de la croissance sont désormais bien établis.

La croissance française, qui, depuis 1990, était restée inférieure à la croissance moyenne de nos partenaires de l'Union européenne, devrait ainsi la dépasser en 1998.

Dans ces conditions, les recettes fiscales nettes sont caractérisées par un dynamisme certain : comparés aux trois premiers mois de l'année dernière, les résultats du premier trimestre de 1998 font apparaître une progression de 4,8 %. Si les recettes d'impôt sur les sociétés sont encore peu significatives à ce stade, les encaissements au titre de la TIPP apparaissent d'ores et déjà dynamiques. Mais ce sont surtout les encaissements de TVA nette qui progressent de façon notable, supérieurs de 10 % à ceux réalisés sur la même période de 1997. Cette évolution traduit le retour à la croissance et la reprise des investissements, confirmée récemment par l'INSEE. Toutefois, et je vous rejoins, monsieur le ministre, la période considérée reste cependant trop courte pour conclure d'ores et déjà à une croissance beaucoup plus rapide que prévu des recettes de TVA, l'évolution des remboursements étant encore difficile à estimer.

De même, il est encore difficile de tirer des enseignements significatifs de l'exécution des dépenses, connue sur quatre mois seulement. Les dépenses du budget général à la fin de mars 1998 sont inférieures de 3,8 milliards de francs à celles enregistrées en 1997 à la même date, en partie parce que les crédits de dépenses en capital du budget de la défense ne sont consommés qu'à hauteur de quelques pour cent à la fin du premier trimestre : en effet, une réforme des procédures budgétaires et comptables de ce budget retarde l'ouverture de la gestion 1998.

Aussi convient-il de ne pas tirer de conclusions trop hâtives, même si les éléments d'information sur les premiers mois d'exécution du budget de 1998 sont pour l'instant encourageants.

Actuellement aucun élément ne permet d'escompter un supplément imprévu de recettes fiscales ; mais cette éventualité pourrait toutefois ne pas être à exclure si, la croissance restant conforme aux prévisions, le contenu de celle-ci continuait à se modifier au bénéfice d'une consommation intérieure, par définition génératrice de recettes fiscales plus abondantes. Gardons-nous cependant de prétendre distribuer les fruits de la croissance avant qu'ils ne soient mûrs et cueillis.

Pour terminer, quelles orientations peut-on dégager pour 1999 ? J'en retiendrai trois, chacune devant avoir pour préoccupation principale l'emploi : d'abord, affirmer, tenir nos priorités, tout en assurant une maîtrise globale de la dépense ; ensuite, réduire le besoin de financement des administrations publiques ; enfin, confirmer la diminution du poids des prélèvements obligatoires...

**M. Philippe Auberger.** Pas plus ?

**M. Didier Migaud,** *rapporteur général.* ... en poursuivant une réforme de notre fiscalité.

En matière de dépenses, il importe de souligner l'absolue nécessité de réduire la charge de la dette publique – vous y avez insisté à raison, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, comme je l'ai moi-même fait dans mon rapport. Celle-ci absorbe aujourd'hui 20 % des recettes fiscales nettes au lieu de 10 % en 1990. C'est à ce prix, et grâce à des redéploiements qui impliquent une volonté forte, que l'effort financier de l'Etat pourra être efficacement réorienté vers des priorités clairement identifiées. Au premier rang de celles-ci, les dépenses en faveur de l'emploi et de la solidarité nationale doivent se voir octroyer une place privilégiée dans le cadre pluriannuel qu'impliquent les dispositifs législatifs récemment adoptés : emplois-jeunes, lutte contre l'exclusion, incitation à la réduction du temps de travail.

La commission des finances a noté avec satisfaction que l'emploi et la solidarité figuraient, avec notamment l'éducation, l'environnement et la justice, au rang des priorités que le Gouvernement entend affirmer, faisant, à cet égard, preuve de la sélectivité sans laquelle il ne saurait y avoir, au-delà des effets d'annonce, de véritables priorités.

**M. Philippe Auberger.** Avec vous, tout est priorité ! C'est un abus de langage !

**M. Didier Migaud,** *rapporteur général.* La sécurité publique mérite aussi à nos yeux un effort particulier, tant il est vrai que l'insécurité contribue à déchirer le tissu social et à saper les fondements mêmes du pacte républicain.

Il conviendra également de veiller à ce que la part des dépenses civiles d'investissement puisse retrouver le niveau qu'elle a perdu depuis quelque cinq années.

Par ailleurs, l'objectif fixé par le Premier ministre en matière de besoin de financement des administrations publiques est de 2,3 % du PIB. Cela suppose encore un effort important du budget de l'Etat, dont le déficit s'établira à 2,7 % au lieu de 3 % en 1998, mais aussi un retour à l'équilibre des comptes sociaux. Il s'agit là d'un objectif réaliste, permettant de poursuivre le rétablissement engagé et de dégager, à moyen terme, des marges de manœuvre et d'œuvrer au désendettement.

Cet objectif peut enfin préserver une marge en matière de prélèvements obligatoires.

Pour 1998, les prélèvements obligatoires devraient redescendre à 45,7 % du PIB, contre 46,1 % en 1997. Le but est de les stabiliser en 1999, afin d'être à même de s'engager ensuite dans la voie de leur réduction. Nul ne conteste, je crois, la nécessité d'enrayer la hausse des prélèvements obligatoires, qui a pesé fortement ces dernières années, notamment en 1995-1996, sur la croissance économique. Le budget de 1999 devra donc traduire des réorientations supplémentaires par rapport à 1998 en matière de politique fiscale, afin de parvenir à une fiscalité plus juste. Plusieurs de nos collègues de la commission des finances ont engagé une réflexion notam-

ment sur la fiscalité locale et la fiscalité écologique et la lutte contre la fraude. Pour ma part, j'étudie le dispositif de la défiscalisation des investissements outre-mer ainsi que la fiscalité du patrimoine. Ces différentes contributions devront être prises en compte lors des débats de l'automne. Si des marges se confirment, la baisse des prélèvements obligatoires devrait pouvoir être possible. La baisse de l'impôt sur le revenu ne me paraît pas prioritaire ; la priorité doit être plutôt réservée, me semble-t-il, aux impôts et taxes indirects qui frappent proportionnellement davantage les petits et les moyens revenus que les plus hauts revenus.

En conclusion, les objectifs de maîtrise raisonnée de la dépense publique au service de l'emploi, et de rénovation, puis d'allègement de la fiscalité pour des raisons de justice et d'efficacité, nous paraissent pouvoir être menés de front, tout en poursuivant l'effort de réduction des déficits, indispensable pour enrayer la spirale de la dette.

Ainsi pourrions-nous continuer à suivre les chemins sur lesquels nous avons pu remettre la France : ceux de la croissance, de l'emploi et de la solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Augustin Bonrepaux,** *président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a un an, nous nous interrogeons sur ces mêmes bancs sur la capacité de la France à se qualifier pour le passage à l'euro, tant l'environnement économique et social semblait sombre. Le changement de cap initié par la nouvelle majorité a contribué de manière décisive à l'amélioration de la situation de notre pays – aidé, il est vrai, par un environnement international favorable.

Mais ce résultat ne doit pas surprendre, puisqu'il est conforme aux prévisions du Gouvernement qui ont servi à construire le budget pour 1998.

Avec un taux d'inflation très faible, un excédent extérieur important et des entreprises dont les ressources financières restent supérieures à leurs besoins de financement, la France apparaît dans une situation idéale pour s'engager dans la voie d'une croissance rapide.

Cette croissance est plus saine, puisqu'elle est désormais soutenue par la demande intérieure et non plus seulement par les exportations. Ce changement positif a été rendu possible par les mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages, prises dès 1997, prolongées dans le budget de 1998 par le basculement de la CSG, la hausse du SMIC et l'augmentation des prestations sociales. Le pouvoir d'achat a donc pu considérablement progresser, alors qu'il avait stagné en 1996, ce qui ne s'était pas produit pendant près de quinze ans.

Mais le plus important reste que cette amélioration de la conjoncture a permis à l'économie française de renouer avec les créations d'emplois. Après n'avoir quasiment pas bougé en 1996, le nombre d'emplois salariés a crû de 168 000 en 1997, en particulier durant le dernier trimestre. Ce mouvement s'amplifie cette année : plus de 300 000 emplois seront vraisemblablement créés, ce qui permettra une baisse significative du nombre des chômeurs.

Au regard des évolutions longues, ce résultat est relativement exceptionnel : la seule période où le nombre de demandeurs d'emploi avait sensiblement reculé est celle

des années 1988 et 1989. Il reste cependant encore bien insuffisant par rapport au drame humain, social et économique que constitue le chômage de près de 3 millions de personnes.

Toutes nos actions doivent donc être subordonnées à la lutte contre le chômage. La prochaine loi de finances y contribuera en provisionnant les crédits nécessaires aux lois que nous avons votées pour la création des emplois-jeunes, la réduction du temps de travail et la lutte contre les exclusions.

Mais l'Etat doit accentuer encore son effort pour soutenir la croissance. Pour ce faire, le budget doit, d'une part, soutenir le pouvoir d'achat des ménages et, d'autre part, encourager l'investissement.

Certes, il est de bonne gestion de profiter des périodes de reprise pour réduire le déficit et baisser le taux des prélèvements obligatoires, comme l'a rappelé M. le ministre de l'économie et des finances. Pour autant, l'obsession de réduction des déficits, manifestée par l'opposition – d'autant plus aisément qu'elle a fait l'inverse lorsqu'elle assumait la conduite du pays – serait une erreur si elle se faisait au détriment de la croissance et de l'emploi. Nos concitoyens ont consenti suffisamment de sacrifices pour avoir droit à un meilleur présent et surtout à un meilleur avenir.

**M. Yves Cochet.** Très bien !

**M. Augustin Bonrepaux, président de la commission.** La clé de la reprise et sa pérennité dépendent de la poursuite du redémarrage de la consommation qui a accumulé un retard important ces dernières années. Le rétablissement de la confiance contribuera certainement à encourager nos concitoyens à mobiliser une partie de l'épargne de précaution qu'ils ont constituée, mais la consommation repartira plus sûrement si le pouvoir d'achat des ménages continue d'augmenter.

Nos concitoyens ne supportent plus les hausses d'impôts telles que celles administrées par la majorité précédente qui avait porté le taux de prélèvements obligatoires à un niveau historique tout en aggravant fortement les inégalités fiscales. L'impôt sur le revenu a vu sa progressivité considérablement réduite alors qu'il est déjà bien inférieur à celui de tous les autres pays de la Communauté ; ce n'est donc certainement pas de ce côté qu'il faut rechercher des allègements fiscaux. A l'inverse, la forte augmentation des impôts indirects, TVA et TIPP, a surtout frappé les catégories moyennes et modestes. TVA et TIPP représenteraient, selon une note récente de l'INSEE, 13 % du revenu des ménages à faible niveau de revenu – moins de 80 000 francs avant impôts – mais seulement 7 %, presque moitié moins, pour les ménages ayant un revenu disponible de plus de 450 000 francs avant impôts.

C'est donc vers une baisse des impôts indirects qu'il faut se tourner, particulièrement de la TVA. Ce doit être notre priorité pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages, relancer la consommation, consolider la croissance et instaurer un peu plus de justice sociale.

Cette baisse ne pourra certainement pas être uniforme : le coût d'un point de TVA représente 30 milliards. Elle devrait être ciblée sur quelques produits ou activités qui favoriseraient la consommation et l'emploi, comme la construction de logements ou la restauration. On peut se demander à ce propos s'il est équitable que la restauration traditionnelle, la plus créatrice d'emplois, soit davantage taxée que les ventes à emporter et la restauration rapide.

**M. Alain Bocquet.** C'est vrai !

**M. Augustin Bonrepaux, président de la commission.** Ne pourrait-on instaurer un taux intermédiaire, aux alentours de 12 %, qui la rendrait compétitive par rapport à nos voisins italiens ou espagnols ?

**M. Bernard Outin.** Eh oui !

**M. Augustin Bonrepaux, président de la commission.** Mais une baisse de TVA ne pourra peut-être pas être supportée par la seule croissance, surtout si nous voulons tout à la fois réduire le déficit et soutenir suffisamment l'investissement. S'il est impératif de stabiliser globalement les prélèvements obligatoires, il est tout de même possible de demander un effort supplémentaire à ceux qui ont le plus bénéficié de la croissance. La majoration des plus-values boursières, la fiscalité du patrimoine, l'élargissement de la base de l'impôt de solidarité sur la fortune doivent apporter les moyens nécessaires à un rééquilibrage fiscal en faveur des plus modestes.

**M. Alain Bocquet.** Tout à fait !

**M. Augustin Bonrepaux, président de la commission.** Au-delà de cette nécessaire réforme, il en est une autre, celle de la fiscalité locale, qui ne pourra attendre plus longtemps. La taxe d'habitation en particulier devient insupportable pour nombre de ménages. Quant à la taxe professionnelle, si l'harmonisation des taux au niveau de l'agglomération permet d'éviter les distorsions, il faudra tout de même rééquilibrer son poids en faveur des entreprises de main-d'œuvre.

**M. Marc Laffineur.** C'est du ravaudage !

**M. Augustin Bonrepaux, président de la commission.** Nous pourrions également nous fixer pour objectif de parvenir à un mode de calcul différent des charges patronales, afin de transférer progressivement les charges qui pèsent sur le travail vers la valeur ajoutée.

**M. Yves Cochet.** Très bien !

**M. Augustin Bonrepaux, président de la commission.** Au-delà du soutien à la consommation, il me semble primordial d'encourager l'investissement. Depuis plusieurs années, notre pays connaît un retard inquiétant dans ce domaine, alors même que le succès récent des Etats-Unis s'explique largement par des investissements soutenus, en particulier dans le domaine des hautes technologies.

**M. Marc Laffineur.** Et surtout par moins de prélèvements !

**M. Yves Cochet.** Elle a été très subventionnée, la haute technologie américaine !

**M. Augustin Bonrepaux, président de la commission.** On observe depuis le début de l'année un redressement spectaculaire de l'investissement des entreprises, qui tranche avec la stagnation de l'année dernière – preuve que les chefs d'entreprise sont plus confiants dans l'action du Gouvernement que certains voudraient nous le faire croire. Mais, pour spectaculaire qu'il soit, ce redressement ne constitue qu'un rattrapage partiel du retard accumulé depuis 1991. Et même si l'on suit les prévisions les plus optimistes, le niveau des dépenses d'investissement restera encore bien inférieur à celui de 1990. L'Etat devra donc encourager l'investissement des entreprises et relayer leur action en relançant ses propres investissements.

**Mme Nicole Bricq.** Très bien !

**M. Augustin Bonrepaux, président de la commission.** Les besoins à satisfaire sont énormes.

Les premières mesures annoncées en faveur du logement sont très positives, mais il reste beaucoup à faire dans le domaine des transports, des routes,...

**M. Yves Cochet.** Pas des routes, des transports !

**M. Marc Laffineur.** Faisons des autoroutes !

**M. Yves Cochet.** Non, non !

**M. Augustin Bonrepaux,** *président de la commission.* ... et de l'aménagement du territoire. Le budget de l'Etat devra marquer sa priorité à la relance de l'investissement dans ces secteurs.

L'investissement public a un rôle de premier plan à jouer pour renforcer l'attractivité de notre territoire, soutenir la croissance et répondre à des besoins sociaux insuffisamment satisfaits. Il conditionne la compétitivité future de notre pays et constitue donc un engagement pour la prospérité des générations futures.

De plus, il est indispensable que le pacte de stabilité imposé aux collectivités locales se transforme maintenant en un pacte de croissance (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe communiste.) Je suis persuadé que les collectivités locales, qui assurent 70 % de l'investissement public, accompagneront ce mouvement, comme le montre le redémarrage de leurs investissements observé à la fin de 1997.

Pour conclure, monsieur le ministre, je voudrais émettre un souhait, que vous partagerez sûrement.

La réalisation de l'Union économique et monétaire donne une chance historique à l'Europe d'affronter collectivement le problème du chômage. La contrainte extérieure, qui affaiblissait l'efficacité de la politique budgétaire française, disparaît en grande partie à l'échelle européenne. Aussi, l'action de l'Etat sera d'autant plus efficace qu'elle sera coordonnée avec les politiques budgétaires de nos partenaires européens. Je formule donc le souhait que vous fassiez preuve de conviction auprès de nos partenaires pour que, ensemble, nous engagions une politique de relance à l'échelle européenne, comme l'avait proposé il y a quelques années M. Delors dans son Livre blanc. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Yves Cochet.** Relance sélective !

**M. le président.** Un certain nombre d'orateurs sont inscrits dans ce débat d'orientation budgétaire.

La parole est à M. Alain Bocquet, premier orateur inscrit.

**M. Alain Bocquet.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, après la gestion déplorable des finances publiques par la droite, le budget de 1998 était un budget de transition.

**M. Philippe Auberger.** Tout en nuances !

**M. Alain Bocquet.** Le budget pour 1999, de fait le premier budget de la gauche, se doit de porter cette empreinte de changement que les Françaises et les Français attendent.

**M. Philippe Auberger.** A Air France aussi, on attend des changements !

**M. Alain Bocquet.** La conjoncture le permet. La politique européenne et les critères d'application de l'euro pèsent évidemment, mais n'y font pas pour autant obstacle. C'est une question de volonté politique.

Toute la politique économique et sociale, portée par le budget, doit prendre en compte cette nécessité d'une croissance riche en emplois, ce qui implique, *a contrario*, de s'attaquer à la croissance financière.

Les records régulièrement battus en bourse – celle de Paris en était hier à son trente-huitième record depuis le début de l'année – ne sont pas seulement à mes yeux une

insulte à la misère de millions d'exclus, ils appellent à une vision plus objective et réaliste des perspectives à moyen terme.

La banque Paribas pronostique un tassement de la consommation l'an prochain, ce qui nous conforte dans notre conviction que réussir les 35 heures passe par le maintien intégral du pouvoir d'achat.

La plupart des instituts de conjonctures tablent sur une croissance soutenue, le second semestre de 1998 et le premier de 1999 devant connaître une certaine faiblesse.

Tout ralentissement, même modeste, de la croissance, aurait des incidences sur l'emploi, les rentrées fiscales et, en définitive, l'équilibre des comptes publics.

Ne sous-estimons-nous pas aussi les conséquences de la crise asiatique et du ralentissement annoncé aux Etats-Unis et au Japon ?

**M. Philippe Auberger.** Et en Russie aussi !

**M. Alain Bocquet.** Le processus de libéralisation et les politiques d'assainissement que le FMI entend imposer aux pays d'Asie ne peuvent qu'exacerber l'explosion du chômage et la fuite en avant dans la spéculation financière et la guerre économique.

La croissance actuelle est incertaine, soutenue par les flux financiers qui convergent vers les Etats-Unis et l'Europe, dopant les bourses au-delà du raisonnable.

L'enflure de la valeur papier des entreprises cotées en bourse ne peut que renforcer cette exigence de rentabilité financière qui joue toujours contre l'emploi et le pouvoir d'achat. C'est à ce cercle vicieux qu'une politique de gauche doit s'attaquer.

Pour l'OFCE, la poursuite de la croissance ne se traduirait que par un recul limité du chômage. Le nombre des demandeurs d'emplois ne baisserait que de 90 000 cette année, et de 30 000 l'an prochain.

C'est dire que la bataille de l'emploi ne se gagnera pas sans que soient engagées de profondes réformes de structure, favorisant une autre utilisation de l'argent, d'où la nécessité d'une politique budgétaire active et novatrice, d'autant plus urgente que le grand patronat et les milieux financiers mènent une guerre ouverte contre toutes les entraves à l'ultralibéralisme.

Le Conseil économique et social, pour sa part, recommande une politique de soutien à la demande. Le budget doit participer, tant par son volet recettes que par les investissements, à l'approfondissement du changement attendu par nos concitoyens.

De plus en plus de voix s'élèvent, y compris parmi les partisans de l'euro, pour remettre en cause le carcan du pacte de stabilité budgétaire.

Les récents rapports sur la convergence confirment nos craintes quant à la capacité de la Banque européenne à concrétiser des objectifs de progrès social.

De même, nous considérons comme un contresens l'invitation de la Commission de Bruxelles, au nom de la lutte contre les déficits, à baisser les dépenses courantes.

Si on réduit les autres postes de dépenses pour payer la dette, cela signifie que les gens payent plus d'impôt pour moins de services publics. C'est cette austérité et ses conséquences sur l'emploi et l'activité industrielle qui sont à l'origine des cercles vicieux de la crise, et qui pourraient une nouvelle fois casser une reprise qui demeure fragile.

Le Gouvernement se donne comme priorité la réduction de la dette, mais on peut très bien ne pas accroître la dette tout en menant une politique budgétaire active,

quand, depuis un an, l'explosion boursière a aggravé les inégalités sociales. Il ne s'agit ni de mener tout de suite à terme tous les chantiers de réforme fiscale, ni de les prendre les uns après les autres, mais d'engager un mouvement général, en passant d'actes emblématiques à de véritables réformes.

Quatre chantiers devraient être engagés : soutenir la demande par l'augmentation du pouvoir d'achat et du SMIC et la baisse de la TVA – alors que la part des salaires dans le revenu national ne cesse de baisser depuis des années, ce qui montre bien qu'à Air France ou ailleurs, il est juste de refuser la réduction de la masse salariale, il n'est pas acceptable d'inscrire comme variable d'ajustement les salaires et l'emploi ; relancer les investissements productifs et l'innovation ; donner aux collectivités locales, notamment par la réforme de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, les moyens de leur politique ; enfin, lutter contre la spéculation.

Une démocratisation de la fiscalité peut dégager des dizaines de milliards supplémentaires pour des budgets comme ceux de l'éducation, de la santé, du logement, des collectivités locales, générant des investissements et des emplois induits dans le secteur privé.

Ne pas augmenter le niveau global des prélèvements obligatoires, d'accord, mais le déséquilibre entre l'impôt sur les revenus du capital et l'impôt sur les revenus du travail est loin d'être corrigé. De grands chantiers ont été annoncés. Le parti socialiste et le parti communiste s'étaient engagés publiquement à les engager. Dans ce domaine comme dans d'autres, les promesses doivent être tenues.

Tout le monde s'accorde pour considérer l'assiette de l'ISF comme obsolète. L'ISF est aujourd'hui un super impôt foncier qui ne prend pas en compte la manière dont se constituent aujourd'hui les fortunes et qui, de ce fait, constitue un prélèvement des plus symboliques : moins de 10 milliards. S'il frappe modérément les millionnaires, il tend à épargner les milliardaires.

Les 400 premières fortunes professionnelles sont estimées à quelque 600 milliards de francs. La plupart d'entre elles, du fait du mode de calcul de l'impôt, échappent quasi intégralement à l'ISF. Ces fortunes connaissent pourtant une progression spectaculaire : celle de la famille propriétaire de Carrefour, par exemple, est passée de 11,5 milliards en 1995 à 26 milliards en 1997,...

**M. Patrick Leroy.** Belle plus-value !

**M. Alain Bocquet.** ... le PDG de Dassault System ayant vu en un an ses avoirs professionnels multipliés par deux.

C'est dire l'urgence de réformer cet impôt en élargissant l'assiette aux biens professionnels pour faire jouer la solidarité et financer la lutte contre l'exclusion.

Il est possible, en élargissant l'assiette de l'impôt sur la fortune et en rendant plus progressive la fiscalité des revenus, d'amorcer une baisse de la TVA sur les produits courants, ce qui soutiendrait la consommation. M. le président Bonrepaux vient d'y faire allusion, et je partage totalement son analyse.

De même, amorcer la réforme de la taxe d'habitation ne pourrait qu'améliorer le pouvoir d'achat des familles les plus modestes.

Inclure dans l'assiette de la taxe professionnelle les actifs financiers en réduisant la part des salaires participerait à la lutte contre la croissance financière, jouerait en

faveur de l'emploi en améliorant la situation des industries de main-d'œuvre, et donnerait plus de moyens aux collectivités locales.

S'agissant de la dette de l'Etat, la question n'est pas en soi de réduire le déficit à tel ou tel pourcentage du PIB, mais de lutter ou non pour l'emploi, contre la priorité à la rentabilité financière qui se cache derrière tous les appels faussement vertueux à la compression des dépenses publiques.

Le versement des intérêts est une rente pour les détenteurs de titres. C'est pourquoi les députés communistes demandent un emprunt obligatoire sur les hauts revenus et le chiffre d'affaires des établissements financiers et d'assurance pour réduire la spéculation financière et la dette de l'Etat sans pénaliser l'économie.

L'équilibre de la sécurité sociale et des retraites doit être assuré par une cotisation sur les revenus financiers plutôt que par des fonds de pensions qui fragiliseraient notre protection sociale.

Il faut combattre le cancer financier en taxant les mouvements de capitaux et en mettant à contribution ceux qui profitent de l'endettement de l'Etat.

Ces réformes démocratiques permettraient, contrairement aux lettres de cadrage, de dégager les moyens pour une véritable politique de l'emploi, en évitant le système ambigu des redéploiements de crédits.

Il faut mettre fin à la parenthèse des mauvais budgets de la droite qui ont pratiqué des coupes claires dans les budgets sociaux. Les ministères sacrifiés depuis des années doivent retrouver en 1999 les crédits qu'ils avaient dans le budget pour 1993. Il n'est pas acceptable que des budgets comme ceux du logement, des anciens combattants, de la culture, de la jeunesse et les sports, de l'agriculture, du tourisme, de la coopération, des PME, n'aient pas rapidement rattrapé leur retard.

Les collectivités locales doivent bénéficier des fruits de la croissance. Il faut sortir du pacte de stabilité. Des milliers d'emplois publics doivent être créés.

Simultanément, la double cohérence du crédit et de la politique industrielle est au cœur des choix économiques et budgétaires.

Ce n'est pas en privatisant, en mariant banques commerciales et établissements mutuels, ou en axant la stratégie de la Caisse des dépôts sur la rentabilité financière que l'on dégagera des solutions innovantes pour soutenir l'investissement créateur d'emplois.

Pour le logement, il aurait été juste de procéder à des bonifications d'intérêts financées par une ponction sur les profits financiers plutôt que de baisser le taux d'intérêt du livret A, ce qui pénalise les petits épargnants et risque de réduire le produit de la collecte.

**Mme Muguette Jacquaint.** Bien sûr !

**M. Alain Bocquet.** Les caisses d'épargne doivent conserver leur mission originale.

Une mobilisation novatrice du crédit et des banques, avec des garanties d'emprunt inscrites dans le budget, pourrait avoir un impact réel, favoriser une baisse des charges financières des entreprises, en particulier des PME-PMI. Ce serait autrement plus efficace que la traditionnelle baisse des charges sociales ou l'octroi d'aides sans contrepartie, qui sont coûteuses pour les contribuables et dont les effets pervers sont tangibles à l'expérience.

La France a besoin d'un nouveau crédit, non inflationniste, avec un important pôle bancaire public et semi-public.

Une partie des milliards d'aides d'Etat à l'emploi pourrait aussi abonder des fonds publics régionaux intervenant sous forme de bonification d'intérêt pour les projets les plus créateurs d'emplois.

Le crédit devrait être considéré comme un véritable service public.

**M. Philippe Auberger.** Il veut nationaliser les banques !

**M. Alain Bocquet.** Nous insistons avec les salariés des établissements concernés, du Crédit foncier ou du Crédit lyonnais, sur la nécessité de préserver un secteur public financier réorganisé, démocratisé, afin que puissent être pris en compte d'autres critères que la seule rentabilité financière.

Le budget est l'affaire de tous les Français. Il doit être porteur des aspirations du mouvement social.

Les députés communistes et partenaires souhaitent que le budget pour 1999 marque une rupture avec le passé et la politique suivie par la droite, que nos concitoyens ont condamnée à deux reprises en un an, comme ils ont exprimé leur refus d'une déclinaison de gauche du libéralisme.

Pour que le débat d'orientation d'aujourd'hui ait un sens, il doit se prolonger par un véritable débat national. Les propositions des groupes de la majorité doivent être prises en compte. Notre propos, certes, est exigeant. Il correspond à l'attente de ceux qui ont voulu le changement. L'objectif des députés communistes demeure la réussite de la politique de la gauche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce débat d'orientation budgétaire s'ouvre dans des conditions apparemment satisfaisantes pour notre économie et nos finances publiques – la pente de la croissance actuelle est de l'ordre de 3 % et nous avons, sinon de bons résultats, en tout cas des perspectives encourageantes – mais il y a néanmoins une certaine fragilité : les investissements sont à un niveau historiquement très bas, notamment par rapport au maximum atteint en 1990 ; le risque provenant de l'Asie sur nos comptes extérieurs n'est pas totalement dissipé – les effets des dévaluations compétitives risquent de se faire ressentir, sans compter le risque de récession au Japon ; enfin, des effets probables sont attendus de la baisse du dollar.

Cela explique d'ailleurs que les résultats pour le premier trimestre de 1998 publiés la semaine dernière ont été légèrement moins bons que ceux qui étaient attendus. Etant venue assez largement de l'extérieur, la relance de l'activité reste encore bien fragile.

**M. Gérard Fuchs.** Mais non !

**M. Philippe Auberger.** On avait d'ailleurs dit à une certaine époque qu'il fallait absolument diminuer la TVA et redonner du pouvoir d'achat pour relancer l'activité. Cela n'a pas été fait.

**M. Gérard Fuchs.** Vous l'avez augmentée !

**M. Philippe Auberger.** La reprise de la croissance a montré que l'analyse faite par les socialistes avant 1997 était totalement erronée.

Sans vouloir reprendre un débat bien vain sur les origines et les tenants et aboutissants de cette reprise, je souligne que le Gouvernement n'a pu s'empêcher de noter

dans le rapport qu'il nous a fait distribuer – c'est à la page 15 – que la politique de diminution énergique des taux d'intérêt initiée depuis le milieu de 1995 avait eu des effets bénéfiques mais décalés, compte tenu des délais de transmission, d'au moins un an et demi, sur l'activité. Et ils vont donc continuer à se faire sentir. On ne peut donc dire, comme l'a fait le ministre et comme un certain nombre de nos collègues le font si souvent, qu'avant 1997, c'était le néant sur le plan économique et que seul le gouvernement de M. Jospin a permis de rétablir la situation. C'est profondément inexact et même les documents gouvernementaux ne peuvent pas le prétendre.

La situation budgétaire, c'est vrai, est en voie d'amélioration. Les déficits publics ont atteint en 1997, c'est incontestable, l'objectif de 3 % du PIB, mais c'est l'effet d'un effort continu pour les diminuer depuis 1993, et le résultat obtenu en 1997 est simplement la conséquence des efforts précédents.

De plus, ce déficit a été obtenu grâce à certains artifices, rappelés judicieusement d'ailleurs par le récent rapport sur l'exécution du budget de 1997, et je m'étonne notamment que le rapporteur général du budget, puisque c'est son rôle, ait omis de parler de ces deux artifices.

D'une part, les fonds de concours ne sont pas intégrés au budget. Le Conseil constitutionnel a d'ailleurs souligné dans sa jurisprudence de décembre 1997 que le Gouvernement devrait absolument tenir l'engagement de les remettre dans le budget général dès l'année prochaine.

D'autre part, un certain nombre de rectifications auraient dû être opérées, comme il est indiqué à la page 5 du rapport préliminaire de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de finances pour 1997.

La Cour des comptes constate la persistance de pratiques comptables ou de présentations ayant pour effet de donner des finances publiques une image meilleure que la réalité : recette représentative de la part en capital de l'annuité de remboursement d'emprunt versée par la CADES, soit plus de 5 milliards de francs ; nouvelle réduction de la subvention d'exploitation à Charbonnages de France, de 2,6 milliards de francs ; dotations ou apports en capital finançant des charges courantes, notamment les dotations versées à l'EPFR et à l'EPRD pour 16,9 milliards de francs, auxquelles on pourrait ajouter la dotation en capital à Réseau ferré de France pour 8 milliards de francs, car c'est en fait une charge budgétaire, et l'avance d'actionnaire à GIAT-Industries, pour 8 milliards de francs. Tout cela modifie le déficit budgétaire de 40 milliards de francs, comme le souligne le rapport de la Cour des comptes qui nous a été distribué la semaine dernière.

**M. Didier Migaud, rapporteur général.** C'était déjà le cas lors des exercices précédents !

**M. Philippe Auberger.** N'exagérez pas ! Vous savez bien que ces sommes n'avaient pas la même importance !

A cela s'ajoute le fait que le rétablissement des comptes publics a été obtenu grâce à une majoration des prélèvements obligatoires de 0,4 % en 1997. Ce n'est pas le budget de M. Juppé qui a conduit à cette majoration des prélèvements obligatoires, puisqu'il prévoyait au contraire une réduction de l'impôt sur le revenu, ce sont des augmentations d'impôts décidées en cours d'année.

**M. Gérard Bapt.** La réduction de l'impôt sur le revenu n'était pas financée !

**M. Philippe Auberger.** Et si le niveau historique de 46,1 % a été atteint en 1997 pour les prélèvements obligatoires, c'est bien parce que le gouvernement de M. Jospin les a augmentés dès son arrivée, car ils étaient de 45,7 % l'année précédente.

**M. Augustin Bonrepaux, président de la commission.** Vous vous moquez du monde !

**M. Philippe Auberger.** Les chiffres sont incontestables, et cette augmentation est en totale contradiction avec l'engagement qui avait été pris, notamment lors de la campagne électorale, de stabiliser, puis de diminuer les prélèvements obligatoires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Voilà l'une des contradictions auxquelles nous a conduits la politique de M. Jospin.

**M. Augustin Bonrepaux, président de la commission.** Personne ne vous croit !

**M. Gérard Bapt.** Mais il est content de dire ça !

**M. Philippe Auberger.** Quelles sont les grandes lignes du budget de 1999 sur lesquelles on nous demande de nous pencher ? De l'avis général, ces prévisions ne semblent pas suffisamment rigoureuses.

Certes, une diminution du déficit budgétaire est prévue, avec une baisse annoncée de 18 milliards de francs. Mais, compte tenu de la conjoncture et de la marge de manœuvre annoncée, de l'ordre de 50 milliards de francs, cette baisse est manifestement insuffisante.

J'observe d'abord qu'elle est plus faible que celle des exercices précédents. Si l'on se réfère là encore au rapport d'exécution de la Cour des comptes, on s'aperçoit que la diminution a été de 27 milliards en 1995, 27 milliards en 1996 et 28 milliards en 1997, soit 27 milliards de francs par an en moyenne. Et on nous propose 18 milliards de francs pour 1999 !

**M. Jean-Jacques Jégou et M. Marc Laffineur.** Avec une croissance de 3 % !

**M. Philippe Auberger.** C'est inférieur à l'effort réalisé au cours des trois années 1995, 1996 et 1997, effort que les chiffres de la Cour des comptes traduisent de façon incontestable.

D'ailleurs, comme l'a dit très justement M. Strauss-Kahn, cette diminution du déficit ne permettra pas de stabiliser correctement la charge de la dette. Celle-ci va encore augmenter en 1999 et la dette publique atteindra 59 % du PIB, alors que le maximum prévu par le traité de Maastricht est de 60 %.

Enfin, le pourcentage de 2,3 % de l'ensemble des déficits publics par rapport au PIB en 1999 repose sur des prévisions très optimistes en ce qui concerne les autres éléments du déficit public. Il faudrait pour l'atteindre un équilibre d'ensemble de la protection sociale, ce qui, compte tenu du déficit chronique de l'assurance maladie et des perspectives très préoccupantes de l'assurance vieillesse, est vraiment très aléatoire, de même qu'un excédent des collectivités locales paraît également, vu la conjoncture, particulièrement incertain.

Le deuxième élément critiquable, c'est l'annonce d'une augmentation de 2,2 % des dépenses publiques, le taux de progression étant plus élevé en 1999 que celui constaté en 1997 et celui prévu pour 1998. Ce pourcentage est d'ailleurs en contradiction avec les propos tenus le 15 octobre 1997 par le ministre de l'économie et des

finances à un quotidien économique digne de foi : « Il convient de réduire le déficit structurel des administrations publiques en donnant à la modération des dépenses publiques une ampleur suffisante. »

Eh bien ! mes chers collègues, la proposition du ministre de l'économie ne sera pas tenue en 1999. Depuis un an, en effet, on a multiplié les promesses très lourdes à financer, comme les emplois-jeunes et les 35 heures le rapporteur général précise d'ailleurs dans son rapport qu'il faudra consentir à ce titre en 1999 un effort supplémentaire de 7 milliards de francs par rapport à 1998.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Eh oui !

**M. Philippe Auberger.** Et tout cela pour ne créer que 50 000 emplois alors qu'on nous avait annoncé 500 000, voire 700 000 emplois supplémentaires grâce aux 35 heures !

Il ne faut pas non plus oublier la loi sur les exclusions et la politique contractuelle. C'est une dizaine de milliards de francs qui sont nécessaires pour chacune de ces quatre politiques.

Que restera-t-il donc en 1999 pour les allègements fiscaux et sociaux ? Pratiquement rien.

La croissance sera alimentée par la dépense publique, mais il n'y aura pas d'allègements fiscaux alors que nos prélèvements obligatoires sont très élevés, chacun le reconnaît, et qu'ils constituent un frein pour la croissance et la compétitivité de notre économie. Or c'est lorsque les années sont plus fastes, comme c'est le cas à l'heure actuelle, qu'il faut progresser en ce sens. Vous prenez la voie opposée à un moment où l'Espagne, l'Italie et la Grande-Bretagne font un effort qu'il faudrait accompagner.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Ils n'ont pas eu de RPR au pouvoir !

**M. Philippe Auberger.** Cette évolution est contraire aux promesses faites dans le passé, notamment pendant la campagne pour les élections législatives de 1997. Elle est également contraire, si j'ai bien compris, au souhait du président de l'Assemblée, qui s'est prononcé la semaine dernière pour un effort de diminution des prélèvements obligatoires dès 1999.

En quoi consistent les projets fiscaux du Gouvernement, pour autant qu'on puisse les connaître, car le rapport est particulièrement elliptique sur ce point ? On a parlé de la taxe professionnelle. Mais chacun sait que les inégalités considérables auxquelles donne lieu cet impôt ne sont pas tant dues aux inégalités d'assiette, réelles, qu'aux inégalités de taux. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Patrick Ollier.** C'est incontestable !

**M. Philippe Auberger.** Monsieur le ministre, si je vous ai fait une infidélité en quittant la commission des finances la semaine dernière au bout de trente minutes, c'était pour me rendre au comité des finances locales. Nous recevions en effet le ministre de l'intérieur, qui nous a expliqué quels étaient ses projets concernant les structures d'agglomérations et la taxe unique d'agglomération, chère notamment à notre collègue Edmond Hervé.

M. le ministre nous a indiqué que si ce projet aboutissait, il pourrait être discuté en 1999 pour une application éventuelle en l'an 2000, avec une possibilité de cinq années d'option et une application progressive sur douze ans. Cela signifie, en mettant les choses au mieux, que

nous verrons les effets de cette réforme d'ici quinze à vingt ans. La gestation de celle-ci sera donc extrêmement lente, ce qui ne permettra pas véritablement de résoudre le problème de la taxe professionnelle.

**M. Jean-Louis Idiart.** Il faut bien commencer ! Vous n'avez rien fait !

**M. Philippe Auberger.** Quant à la taxe d'habitation, on nous propose de faire la même chose que ce qui a été fait dans le passé pour l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire d'exonérer de plus en plus de nos concitoyens de la taxe d'habitation et de les sortir du champ de cet impôt direct local.

Ce n'est ni convenable ni souhaitable, car nos concitoyens doivent payer, en fonction de leurs revenus, un minimum d'impôts local. Nous ne pouvons donc accepter cette orientation.

Certains observateurs ont noté un certain désenchantement des parlementaires face à ce débat. Mais ce n'est pas surprenant.

Le rapport est intitulé « rapport d'orientation budgétaire », au singulier. En fait, une orientation budgétaire a déjà été prévue : une réduction très minime du déficit budgétaire et une augmentation des dépenses.

Cela ne laisse pas place au débat. Il faudrait qu'il s'agisse d'un « rapport d'orientations budgétaires », au pluriel, et que nous puissions, comme l'a dit le rapporteur général, disposer d'une gamme de choix.

Par ailleurs, on ne peut pas avoir un débat sur l'évolution du déficit et des dépenses sans discuter également de l'évolution des recettes et de la fiscalité. Or, dans ce domaine, les orientations du Gouvernement sont pratiquement absentes, ou quasi indigestes.

L'exercice est donc assez vain et ressemble plus à l'autocélébration qu'à autre chose. En tout cas, il ne tient pas ses promesses.

**M. Gérard Fuchs.** Encore faut-il pouvoir le faire !

**M. Philippe Auberger.** Il n'offre pas de perspectives suffisamment précises et claires. Il s'agit en fait de dépenser plus, de distribuer plus et de se constituer par ce biais certaines clientèles ; vous ne traitez pas les problèmes de fond, comme celui de l'avenir des retraites, qui est pourtant signalé dans ce rapport, mais sans perspective de conclusion, et le débat n'est pas à la hauteur des enjeux.

Pour toutes ces raisons, le groupe du Rassemblement pour la République ne peut accepter l'orientation budgétaire proposée par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Cochet.

**M. Yves Cochet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous faisons tous et toutes un constat : la France est riche. L'économie va bien, la croissance repart et est de 3 % environ, les comptes extérieurs sont en fort excédent, l'inflation est la plus basse depuis trente ans, la consommation progresse en 1998, peut-être de 4 %, et les investissements progressent, peut-être de 8 %.

Mais si les clignotants économiques sont au vert, je crois que les clignotants sociaux et environnementaux sont au rouge.

**M. Philippe Auberger.** C'est assez drôle qu'un Vert dise cela !

**M. Jean-Louis Idiart.** Tout ne peut pas être vert !

**M. Yves Cochet.** Dans le rapport que vous avez distribué, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous indiquez trois axes de la politique économique du Gouvernement, essentiellement tournée vers l'emploi et la lutte contre l'exclusion.

Pour parvenir à ce que j'appelle un développement durable, plus global, j'ajouterai un quatrième axe : la lutte contre les gaspillages et les pollutions pour la santé publique et la qualité de l'environnement.

Concernant les trois premiers axes, qui sont économiques et sociaux, je crois que les dividendes de la reprise doivent profiter à tous, et surtout aux plus démunis.

S'il peut paraître sain pour les générations futures de contribuer dès aujourd'hui à notre désendettement, je ne crois pas qu'il faille leur sacrifier l'aide aux générations actuelles les plus pauvres.

Plus précisément, j'estime que nul adulte ne doit vivre en France aujourd'hui avec moins de 3 000 francs par mois, ce qui implique un relèvement des minima sociaux, qui concernent plusieurs millions de personnes. Le financement de ce type de mesure peut être trouvé, comme certains de mes collègues l'ont suggéré, dans un élargissement de l'assiette de l'ISF et un relèvement de son taux, ainsi que dans une taxation plus importante des placements spéculatifs – j'observe que la Bourse a progressé de 40 % depuis le début du mois de janvier, ce qui est considérable –, mais aussi dans d'autres mesures que j'évoquerai ultérieurement. Que les plus riches, de plus en plus riches, participent à la solidarité avec les plus pauvres, de plus en plus pauvres, voilà qui me semble la marque d'une majorité plurielle progressiste !

A ce propos, je voudrais exprimer une divergence par rapport à certains propos du Gouvernement.

**M. Patrick Ollier.** Ah !

**M. Yves Cochet.** Je ne crois pas que garantir un revenu de citoyenneté, notamment pour les jeunes, nous entraîne vers une société d'assistance. J'ai au contraire la conviction que, lorsqu'un minimum financier est assuré, chaque adulte, à partir de dix-huit ans, peut retrouver confiance en lui-même et en l'avenir, peut chercher du travail dignement, que son avenir lui est plus lisible et prévisible ; bref, que cette orientation est bonne pour l'emploi et contre l'exclusion. On ne comprend rien aux problèmes de la violence, des banlieues, des quartiers difficiles, si l'on se contente de créer un conseil de sécurité intérieure et de définir une politique de la ville, et si l'on ne prend pas en compte le sentiment d'abandon qui y règne. Celui-ci est essentiellement dû au fait que toutes ces personnes n'ont aucune garantie financière, qu'elles ont une impression de précarité, ...

**M. Patrick Ollier.** C'est une remise en cause de la politique du Gouvernement ! C'est un discours d'opposition !

**M. Yves Cochet.** ... le sentiment de ne pas pouvoir accéder à un emploi stable.

Je traiterai un autre thème pratiquement toujours absent de la plupart des débats d'orientation en faisant une certaine critique du budget de la défense, que j'intégrerai dans un débat un peu plus classique sur le taux des prélèvements obligatoires et les dépenses publiques.

Y a-t-il trop de fonctionnaires ? Je ne le crois pas. Y a-t-il trop de militaires ? Je le crois.

Il s'agit d'abord de clarifier la gestion budgétaire de la défense en faisant coïncider la loi de finances initiale avec l'exécution budgétaire réelle du ministère de la défense.

En effet, traditionnellement, le ministère du budget décide unilatéralement, en cours de gestion, de réduire ou de geler un certain nombre de crédits de paiement afin d'abonder des crédits de fonctionnement. Cette procédure porte sur plusieurs milliards de francs chaque année.

Nous proposons en second lieu d'effectuer une réduction supplémentaire programmée et pluriannuelle de 3 % chaque année sur le fonctionnement de la défense.

**M. Patrick Ollier.** Il faut supprimer l'armée !

**M. Yves Cochet.** Ne soyez pas caricatural, comme vous l'êtes souvent !

**M. Patrick Ollier.** C'est vous qui l'êtes !

**M. Yves Cochet.** Cette double opération de clarification et de réduction permettrait d'élargir notre marge de manœuvre budgétaire au-delà de ce qu'a annoncé le Gouvernement.

En troisième lieu, nous estimons qu'un certain nombre de programmes ou de commandes de la défense doivent être annulés, retardés ou étalés. Je n'entrerai pas dans le détail mais nous pourrions étaler ou retarder sur trois ans la commande de quatre-vingt-huit chars Leclerc, le financement du programme Rafale et l'admission au service du troisième sous-marin nucléaire lanceur d'engins *Le Vigilant*, ainsi que le programme de missiles balistiques M 51.

Je crois même qu'on peut supprimer certains programmes. Je prendrai l'exemple de la simulation des essais nucléaires, avec le laser mégajoule et les générateurs de rayon X. Il est temps d'arrêter les frais de ce programme, estimé à plus de seize milliards de francs. M. Baumel pense d'ailleurs qu'il coûtera le double, c'est-à-dire de l'ordre de trente milliards de francs. Il y a là une dérive habituelle qu'il faut freiner, voire supprimer.

Je citerai à ce propos M. le Premier ministre, dont la conduite politique est guidée par l'aphorisme : « Je dis ce que je fais, je fais ce que je dis. »

**M. Philippe Auberger.** Si c'était vrai ! Voyez avec Air France !

**M. Yves Cochet.** Eh bien, le 21 mai 1997, en réponse à une lettre du collectif « Abolition 2000 », M. Lionel Jospin écrivait : « Aujourd'hui, la crédibilité de notre dissuasion étant assurée, nous estimons qu'il n'est pas utile de lancer un programme de simulation des essais qui serait coûteux, inutile, et susceptible de relancer la course aux armements ».

Vous savez que la course aux armements est relancée, un peu plus à l'Est, qu'il n'est pas utile, et qu'il est coûteux, de la relancer avec ce programme de simulation.

Enfin, comment peut-on croire en une défense purement française alors que nous sommes dans l'Union européenne ? C'est à l'échelon continental qu'il nous faut réfléchir ; nous devons partager à la fois la conception et les coûts de la défense. D'ailleurs, dans l'excellent rapport de M. Boucheron sur le budget de 1998, j'ai noté que la France est de très loin le pays européen qui consacre le plus fort pourcentage de son PIB aux dépenses militaires, et que la diminution de ce taux est inférieure à celle des autres pays.

Il nous faut donc agir au niveau de la dérivée seconde, c'est-à-dire accélérer la baisse de ce taux pour nous situer dans la moyenne européenne.

J'en arrive aux prélèvements obligatoires et aux dépenses publiques.

J'observe que nos partenaires européens, même les plus maastrichtiens conservent parfois des taux supérieurs au nôtre ; ainsi en est-il de l'Autriche, du Danemark, de la Suède, de la Belgique, de la Finlande et des Pays-Bas.

**M. Patrick Ollier.** Que des grands pays !

**M. Yves Cochet.** D'ailleurs, une étude de l'INSEE publiée dans le n° 2560 d'octobre 1997 de *Problèmes économiques* indique : « Le PIB par habitant, en écus, et le taux des prélèvements obligatoires sont nettement et positivement corrélés. Dans l'Union européenne, les prélèvements fiscaux et sociaux semblent donc plus importants dans les pays ayant un niveau de vie élevé. »

Certes, dans la structure de nos prélèvements obligatoires, la part des cotisations sociales est encore forte par rapport à celle des impôts. C'est pourquoi nous avons approuvé le basculement d'une partie de ces cotisations sur la CSG, et nous pensons que le mouvement peut progressivement se poursuivre.

Par ailleurs, les cotisations restantes, trop assises sur le travail, devraient voir leur assiette élargie à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises, de telle façon que nous favorisions les entreprises de main-d'œuvre ou que nous fassions en sorte que, comme l'on dit parfois, les robots paient aussi des cotisations sociales.

Bref, nous estimons que les dépenses publiques financées par les prélèvements obligatoires ont des effets bénéfiques sur l'augmentation de la demande et qu'ils permettent même une relance sélective dans certains domaines, je pense notamment au développement des services publics et à la perspective de la conversion écologique de l'industrie : gaspiller moins, polluer moins et produire mieux.

J'en viens au dernier point que je voulais aborder : l'environnement, qui est évidemment le parent pauvre, le parent oublié de notre politique. J'évoquerai deux aspects...

**M. Jean-Jacques Jégou.** Mais que font les Verts ?

**M. Patrick Ollier.** Ils participent pourtant au Gouvernement.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Que fait Mme Voynet ?

**M. Yves Cochet.** Premier aspect : le budget du ministère de l'environnement est de très loin le plus faible de tous, il représente à peine un millième du budget de l'Etat, alors que le Premier ministre lui-même a dit que l'environnement était l'une de nos cinq priorités.

**M. Patrick Ollier.** Mme Voynet devrait démissionner en signe de protestation !

**M. Yves Cochet.** La demande sociale pour un environnement sain ne cesse d'augmenter, et ce à juste titre. Il suffit d'ailleurs de lire les titres de la presse : la moitié d'entre eux est favorable à un environnement plus sain.

Le Premier ministre a donc indiqué que l'environnement était l'une des cinq priorités de 1999, dans un budget dont les dépenses augmentent globalement de 1 %. Fort bien ! Mais, s'agissant de l'environnement, dont vous connaissez la faiblesse du budget, monsieur Sautter, ce n'est évidemment pas en pourcentage qu'il faut calculer, mais en chiffres réels. En ce qui nous concerne, nous demandons 1 milliard de plus pour le budget de l'environnement.

**M. Philippe Auberger.** Rien que ça !

**M. Yves Cochet.** Second aspect : la fiscalité environnementale.

Je ne veux pas faire de fixation fétichiste sur le gazole. (*Sourires.*) Mais on ne peut que constater que, par le biais de la TIPP, ce carburant est nettement sous-taxé par rapport à l'essence sans plomb. Il y a là aussi une distorsion par rapport à nos voisins européens.

Il nous paraîtrait raisonnable d'effacer progressivement cette sous-taxation d'ici à la fin de cette législature – on peut se donner quatre ou cinq ans. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier prochain, on pourrait augmenter la TIPP sur le gazole de l'ordre de 30 centimes, tandis qu'on ne toucherait pas à la fiscalité de l'essence sans plomb. Cette opération serait financièrement neutre pour les recettes de l'Etat.

Dans le même sens, il nous faut penser à rééquilibrer le FITTVN en faveur des transports en commun.

Plus généralement, je pense qu'il nous faut promouvoir les écotaxes, qui englobent une action générale sur le système des prélèvements obligatoires, en mettant en œuvre de manière plus forte et plus étendue le principe pollueur-payeur, y compris en matière agricole.

**M. Augustin Bonrepaux**, *président de la commission.* Exactement !

**M. Yves Cochet.** Par exemple, l'écotaxe sur les énergies renouvelables est très bénéfique : elle a pour but principal non pas de procurer des ressources supplémentaires affectées, mais d'organiser la prévention du risque climatique – je vous renvoie à cet égard au sommet de Kyoto qui s'est tenu à la fin de 1997 – en donnant un signal économique fort et incitant à modifier les choix énergétiques. Les ressources fiscales obtenues permettent de diminuer d'autres prélèvements existants, tels que les cotisations assises sur les salaires, et donc de diminuer le coût du travail, objectif que nous visons tous, chers collègues.

Plus généralement, notre cap fiscal consiste à faire basculer une partie des impôts et des cotisations liés aux revenus où seulement à la masse salariale vers une taxation différenciée des ressources naturelles de la planète, selon les critères de gaspillage, de pollution, de santé publique et de qualité de la vie.

Bref, pour les générations futures, il s'agit de garantir à la fois le droit au travail et le droit à la respiration, le revenu de citoyenneté et le revenu de santé. (*M. le président de la commission applaudit.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Méhaignerie.

**M. Pierre Méhaignerie.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au terme de notre discussion, nous aurons au moins une certitude : les choix et le vrai débat sur les orientations budgétaires ne se situent pas ici, ainsi que l'a dit M. Auberger.

Il ne faut donc pas s'étonner, monsieur le ministre, de la faible affluence, tant ici qu'en commission des finances. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Nicole Bricq.** Nous sommes là !

**M. Jean-Louis Idiart.** Oui, et nous pourrions vous faire quelques rappels historiques !

**M. Pierre Méhaignerie.** Qu'est-ce qui nous apparaît positif ou critiquable dans le projet de budget pour 1999 ?

**M. Didier Migaud**, *rapporteur général.* Il ne s'agit pas encore d'un projet de budget !

**M. Pierre Méhaignerie.** Parlons d'abord du positif.

D'abord, votre diagnostic. Nous le partageons pour l'essentiel – je parle de celui qui a été relaté dans le journal *Les Echos*. Mais les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs nous paraissent être en contradiction avec ce que vous avez écrit ou avec ce qui a été écrit à propos de votre audition à l'Institut d'études politiques.

Deux interprétations sont possibles.

Soit, comme le disait un médecin de l'hôpital de Garches, le professeur Got, « les hommes politiques font d'excellents diagnostics, mais ensuite ils ne les mettent pas en œuvre ». Cette remarque peut d'ailleurs s'adresser à nous-mêmes. (*Sourires.*)

Soit il existe un discours sérieux, celui tenu devant l'Institut d'études politiques...

**Mme Nicole Bricq.** Un bon discours !

**M. Pierre Méhaignerie.** ... et un autre qui l'est un peu moins compte tenu de la variété des opinions au sein de votre alliance...

**M. Jean-Louis Idiart.** Ce n'est pas une alliance, c'est une union !

**M. Pierre Méhaignerie.** J'avoue d'ailleurs que cette variété nous réjouit lorsque nous prenons connaissance des propositions de M. Jack Lang, qui veut réduire à 1,7 % le déficit budgétaire, si l'on en croit *La Tribune* de ce matin, ou celles de M. Fabius sur la nécessité de profiter d'une année de croissance pour diminuer les prélèvements obligatoires.

Quelle est la bonne interprétation ? Il y a contradiction entre la pratique et le discours, et entre les deux discours que vous tenez tour à tour. Quoi qu'il en soit, le diagnostic est, je le répète, positif.

Positive aussi, l'étape de réduction du déficit, même si nous pensons que celle-ci doit être plus substantielle dans une année de croissance. En effet, évitons à tout prix de nous retrouver dans la même situation qu'en 1992-1993, lorsque le renversement du cycle de croissance a absorbé près de 3 % de notre PIB, car, sinon, nous serions demain placés en Europe dans une situation intenable.

Quelle critique majeure portons-nous sur votre proposition de budget pour 1999 ? Elle porte sur l'augmentation trop rapide des dépenses publiques. Le dégel de ces dépenses marque une rupture par rapport aux trois années précédentes...

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Aux « trois » années précédentes ?

**M. Pierre Méhaignerie.** Aux trois ou quatre !

Laisser les trois quarts des recettes supplémentaires mangées par la montée des dépenses publiques procédait-il, pour l'Etat, d'une bonne gestion ?

Est-il raisonnable de constater que le pouvoir d'achat supplémentaire créé par l'effort des Français est absorbé par les prélèvements publics ?

Est-il sérieux d'hypothéquer l'avenir lorsque l'on sait que les besoins de fonctionnement qui se profilent, tant pour le régime des retraites que pour les 35 heures, ne sont absolument pas provisionnés ? Dans son rapport préliminaire sur l'exécution du budget de 1997, la Cour des comptes n'a pas manqué de critiquer sévèrement la prévision d'augmentation des dépenses de personnel et de fonctionnement.

Enfin, est-il juste de voir se creuser un peu plus l'écart entre les salariés du secteur privé et les salariés du secteur public, au point qu'il est de plus en plus difficile, dans certains milieux de l'artisanat, du bâtiment et de l'industrie, de trouver la main-d'œuvre nécessaire ?

**M. Jean de Gaulle.** Exact !

**M. Pierre Méhaignerie.** La seconde critique porte sur l'absence de toute baisse de l'impôt alors que le poids de nos prélèvements obligatoires nous place en tête des pays de l'Union européenne.

**M. Augustin Bonrepaux,** *président de la commission.* Vous y avez contribué, et largement !

**M. Pierre Méhaignerie.** J'y reviendrai tout à l'heure, cher président Bonrepaux !

Les expériences étrangères nous ont appris l'efficacité, en termes de croissance, d'une baisse de l'impôt plutôt que de nouvelles augmentations de la dépense publique, surtout lorsque celles-ci atteignent déjà, comme en France, des records. Et je lis avec plaisir que le président de l'Assemblée nationale et le rapporteur général se font désormais les avocats d'un tel changement.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que nous étions « caricaturaux ». Vous avez ajouté que la dépense publique n'est pas toujours improductive, ce qui est parfaitement juste. Mais nous avons appris de l'expérience européenne et étrangère qu'au-delà d'un certain pourcentage, que nous avons dépassé, la dépense publique crée plus de chômage que de croissance. D'ailleurs, dans un article d'un journal du soir, un journaliste, bien informé, affirmait, en ce qui concerne les choix de politique, que « sur le périmètre des services publics, sur la mise en route d'une réforme fiscale favorable à la production, sur la prise de conscience de l'immanquable refonte totale du régime des retraites du secteur public, sur la révision générale du rôle de l'Etat dans l'économie – les quatre réformes que les économistes conseillers de Lionel Jospin jugent prioritaires – le Gouvernement perd trop de temps. Si la croissance venait à se rétracter, l'équilibre serait rompu et tout serait à recommencer ». Le même journaliste concluait par ces mots : « La raison est sans doute que Lionel Jospin reste marqué par une vision étatisée de la société. »

Je connais l'argument fiscal que ne manquera pas de nous opposer le rapporteur général : « Vous, vous avez augmenté les prélèvements ! » C'est vrai, et probablement trop !

**M. Raymond Douyère.** Beaucoup trop !

**M. Pierre Méhaignerie.** Mais je rappellerai le contexte dans lequel ces augmentations ont été décidées.

**M. Jacques Barrot.** Très bien !

**M. Pierre Méhaignerie.** Nous devons faire face à l'absolue nécessité de réduire le déficit de 6,3 % du PIB, laissé par la gestion des années 1990-1992...

**M. Augustin Bonrepaux,** *président de la commission.* Et en 1995 ?

**M. Jean-Louis Idiart.** N'oubliez pas la gestion Balladur !

**M. Pierre Méhaignerie.** ... où, avec une prévision de 2 % de croissance en fin d'année, nous nous retrouvions à moins 1 !

Nous étions également dans l'obligation – Jacques Barrot est là pour en témoigner – d'alléger les charges sociales sur les bas salaires afin d'enrichir la croissance en emplois...

**M. Jean-Louis Idiart.** Cela a été un échec !

**M. Augustin Bonrepaux,** *président de la commission.* Oui, on a vu le résultat !

**M. Pierre Méhaignerie.** ... ce qui a été obtenu.

D'ailleurs, la hausse de la TVA a été absorbée, pour les deux tiers, par les entreprises, compte tenu à la fois de l'intensité de la concurrence et des allègements du poids de la fiscalité sur les entreprises d'avant 1993.

Voilà les raisons pour lesquelles nous estimons que la baisse de l'impôt est une absolue nécessité. Je suis d'ailleurs convaincu que nous apprendrons, par une déclaration du Premier ministre, que c'est ce qui sera décidé en 1999 car les recettes le permettent.

Quelle est la nature de l'impôt qui permettrait le mieux de concilier une économie performante et les nécessités d'une société plus solidaire ? La TVA ? Je ne crois pas qu'augmenter le taux de la TVA soit très urgent...

**M. Augustin Bonrepaux,** *président de la commission.* Mais...

**M. Pierre Méhaignerie.** ... dans la mesure où d'autres pays l'augmentent et où nous avons à nous protéger des emplois d'autres pays.

**M. Raymond Douyère.** Je ne suis pas d'accord avec vous !

**M. Pierre Méhaignerie.** L'IRPP ? Je ne ferai pas de proposition, vu le peu de chances qu'elle aurait d'être adoptée.

La taxe d'habitation, dont M. Auberger a parlé ? Je crains qu'alors on avantage fortement les départements et les villes dont le taux de l'impôt est élevé. Si le Gouvernement devait malgré tout choisir cette voie, il faudrait instituer une franchise au lieu d'une proportionnalité avec le niveau de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle, qui est plus élevé dans certaines communes que dans d'autres.

**M. Jacques Barrot.** Eh oui !

**M. Pierre Méhaignerie.** J'ai dit l'autre jour, mais je n'ai pas convaincu M. Bonrepaux, qu'il n'était pas particulièrement juste que le premier département français à bénéficier de la baisse de la taxe d'habitation soit les Alpes-Maritimes.

**M. François Bayrou.** C'est vrai !

**M. Pierre Méhaignerie.** Dans ce département, la baisse par habitant représente 440 francs, soit six fois plus que dans le département du Lot ou dans celui de la Creuse.

**M. Jean-Jacques Jégou.** M. Méhaignerie a raison !

**M. Pierre Méhaignerie.** Il y a là une profonde anomalie. On comprend, dans ces conditions, que, si l'on agissait sur la taxe d'habitation, il faudrait instaurer une franchise qui ne soit pas proportionnelle à la dépense des collectivités locales concernées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mieux vaudrait s'orienter vers une péréquation de la taxe professionnelle, dès lors qu'elle ne s'effectuerait pas au niveau d'un bassin d'emplois ou de l'intercommunalité.

Mais la solution qui aurait notre préférence consisterait à alléger les charges sociales sur les bas salaires – et pas seulement sur la part employeur – car nous estimons que le problème des inégalités va se poser autant pour les salariés à faible salaire que pour les salariés à temps partiel, c'est-à-dire pour ceux qu'on appelle parfois les *working poor*. Si l'on veut concilier efficacité et équité, on doit davantage travailler en ce sens.

Telles sont les quelques réflexions que je voulais faire.

Au total, il y a donc un fossé entre les objectifs affichés par le Gouvernement et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. On assiste, d'une certaine manière, à la répétition des expériences de Michel Rocard entre 1988 et 1990, où l'euphorie de la croissance n'a pas été mise à profit pour préparer l'avenir.

Je voudrais vous donner quelques exemples.

Premier exemple : dans un article des *Echos*, vous déclarez, monsieur le ministre, que « doit être posée l'efficacité de la fourniture des services offerts par la sphère publique française ».

**Mme Nicole Bricq.** Eh oui !

**M. Pierre Méhaignerie.** Remarquable ! Michel Rocard disait lui-même en 1989 qu'« il faut se poser le problème de l'efficacité de la gestion de l'Etat ». Or, entre 1990 et aujourd'hui, les dépenses de l'administration sont passées de 500 à 700 milliards et votre réponse en faveur de l'augmentation des dépenses publiques est en totale contradiction avec cette déclaration...

**Mme Nicole Bricq.** Non ! Tout dépend à quoi elle sert !

**M. Pierre Méhaignerie.** Il suffit de lire la critique de la Cour des comptes pour s'en convaincre.

Mon deuxième exemple concernera l'allègement des charges sociales sur les bas salaires. Vous avez déclaré, si j'en crois toujours *Les Echos*, que « les exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires constituent une forme de redistribution efficace ». Nous partageons cette analyse.

Michel Rocard disait lui-même que « les marges de manœuvre disponibles doivent être consacrées à l'allègement des charges sociales pesant sur les emplois les moins rémunérés ». Or, sur ce point, vous ne nous avez rien répondu, et rien n'est engagé.

Il y a donc une réelle similitude entre la période actuelle et la période 1988-1990, qui a été critiquée par certains de vos amis.

Troisième exemple : vous affirmez qu'« il faut transformer en croissance durable l'amélioration de la situation conjoncturelle ». Nous partageons évidemment cette opinion. Mais est-ce le cas quand on n'engage aucune des réformes de structure pour adapter le pays, qu'il s'agisse des régimes de retraite, de la gestion de l'Etat ou des dépenses, parfois excessives, de l'Etat-providence ? Est-ce le cas quand on reprend un rythme trop rapide des dépenses publiques ?

Voilà pourquoi nous croyons percevoir une divergence entre votre discours et les moyens concrets de sa mise en application.

Toujours en me référant au même article de presse, je conclurai en rappelant cette remarquable analyse que vous avez faite : « La différence entre la prospérité et le déclin se joue sur un demi-point de croissance d'écart annuel. »

**M. Jacques Barrot.** C'est vrai !

**M. Pierre Méhaignerie.** Nous partageons ce point de vue. Mais il est bon de rappeler que, dans les années 60-70, la France bénéficiait d'un demi-point de plus de croissance que la moyenne des pays de l'OCDE.

**M. Maurice Ligot.** Les temps ont changé !

**M. Pierre Méhaignerie.** Dans les années 80-90, nous avons au contraire perdu un demi-point de croissance par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. Les conséquences se chiffrent en millions d'emplois, et non pas en milliers !

De nombreux observateurs estiment que les réformes de 1981, s'agissant des nationalisations ou de la mauvaise affectation des ressources publiques, ont une lourde part de responsabilité et représentent ce que certains ont appelé l'« exception française » et sa préférence pour le chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Maurice Ligot.** Hélas !

**M. Pierre Méhaignerie.** Nous craignons que cette « exception française » et votre préférence pour la dépense publique, pour les 350 000 emplois supplémentaires dans le secteur public et pour les 35 heures, ne se fassent, une nouvelle fois, comme en 1988-1990, au détriment de l'emploi et du pouvoir d'achat des Français !

C'est pourquoi nous n'approuvons pas vos orientations budgétaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Idiart.

**M. Jean-Louis Idiart.** Le débat d'orientation budgétaire s'ouvre à un moment où chacun se plaît à reconnaître le renouveau de l'activité économique de notre pays et où l'opinion publique reprend confiance, gratifiant le Gouvernement pour ses actes.

La reprise économique est enclenchée, mais en la matière rien n'est jamais véritablement acquis. Il nous appartient de transformer le redémarrage en une croissance durable et forte. La croissance doit être le signe d'une évolution de notre société vers plus de justice sociale, mais aussi vers plus de sens des responsabilités. C'est la première condition pour réussir dans la lutte que le Gouvernement et sa majorité ont engagée pour l'emploi.

Nous disposons de nombreux atouts. Le premier tient à la rupture avec la politique économique des gouvernements précédents. Le gouvernement de Lionel Jospin a mis un terme aux erreurs des gouvernements Balladur et Juppé, à la brutalité de certaines décisions, et a désamorcé les pièges que M. Juppé s'était lui-même tendus. Notre économie était en panne. L'activité était asphyxiée par des prélèvements massifs sur les particuliers, que ne parvenaient pas à dissimuler quelques mesures d'habillage sur la diminution de l'impôt sur le revenu, plus incantatoires qu'efficaces.

Le rapport déposé par le Gouvernement pour le débat d'orientation budgétaire contient de ce point de vue des indications très instructives sur l'effet des prélèvements et l'évolution de l'activité. En 1996, alors que le niveau des prélèvements obligatoires atteignait des sommets, en raison notamment de la hausse de la TVA, la part de l'augmentation de la richesse absorbée par la hausse des prélèvements a atteint 85,9 %. En 1998, cette part ne sera plus que de 36,5 %.

De plus, et ceci n'est pas sans conséquence sur la cohésion sociale, ces hausses massives de prélèvements ont servi à financer des allègements massifs de charges pour les entreprises, sans contrepartie sur l'emploi, et des diminutions d'impôts pour les plus favorisés. Les gouvernements constataient une situation de dérive des finances publiques et y répondaient par des prélèvements supplémentaires sur les ménages, qui ralentissaient l'activité, réduisaient les recettes de l'Etat et de la sécurité sociale et accroissaient les déficits et la dette. Très rapidement, il a fallu sortir de cette spirale infernale dans laquelle nous entraînaient ceux qui ne connaissent qu'un argu-

ment : assimiler la gauche à l'augmentation des impôts. L'histoire récente montre que la gauche n'a aucune leçon à recevoir des recordmen toutes catégories de la hausse des impôts.

Les premières mesures prises en juillet dernier, que ce soit la hausse du SMIC, celles de l'allocation logement ou de l'allocation de rentrée scolaire, ont permis de rendre aux Français une partie du pouvoir d'achat qui leur avait été confisquée et ainsi d'accompagner une nouvelle croissance pour le pays. Ces mesures ont permis d'impulser la reprise, de soutenir l'économie. Elles étaient aussi porteuses de justice sociale. Elles ont contribué à relancer la consommation, surtout celle des plus modestes et des classes moyennes.

Au cours du deuxième semestre de 1997, la croissance est redevenue équilibrée. Alors que seul le dynamisme des exportations était porteur d'activité dans notre pays, la consommation est petit à petit redevenue un élément moteur de la croissance. Cela apparaît d'autant plus important aujourd'hui, au moment où la crise asiatique réduit le niveau de la demande extérieure qui s'adresse à notre pays. L'équilibre est la meilleure garantie d'une croissance forte. Nous avons retrouvé cet équilibre.

Le deuxième atout est constitué par les réformes structurelles qui ont été engagées depuis un an. La politique de soutien actif de la croissance a été relayée par des actions mettant l'emploi au cœur de la politique du Gouvernement et de la majorité.

Les emplois-jeunes permettent de développer des activités socialement utiles et ouvrent un horizon professionnel à de nombreux jeunes.

Le basculement des cotisations d'assurance maladie sur la CSG est une réforme de grande ampleur qui accroît le pouvoir d'achat des salaires et qui pénalise moins l'emploi.

La loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail engage et encadre la négociation au plus près des réalités des entreprises et des salariés. C'est une réforme ambitieuse pour lutter contre le chômage, mieux organiser le travail dans les entreprises, améliorer la vie quotidienne des salariés.

La hausse des prélèvements obligatoires a été stoppée et un rééquilibrage entre les bas et les hauts revenus, entre le travail et le capital, est amorcé.

Le troisième atout se situe dans l'amélioration de la situation des finances publiques qui est engagée et qui a permis un passage tranquille à l'euro. La situation était telle il y a un an que la panique a gagné les rangs des responsables de la droite, au point de dissoudre l'Assemblée. Le redressement des finances publiques est en cours, qu'il s'agisse du budget de l'Etat ou de celui de la sécurité sociale.

Les recettes fiscales du premier trimestre 1998 sont supérieures de 4,8 % à celles du premier trimestre 1997. L'exécution du budget de la sécurité sociale pour 1998 sera conforme aux prévisions. Cela résulte des choix économiques de soutien de l'activité par la relance de la consommation qui permet une amélioration du niveau des recettes. Ce redressement provient aussi d'une maîtrise de la dépense publique, nécessaire au financement de priorités clairement identifiées en faveur de l'emploi et de la solidarité.

En 1998, les dépenses n'augmenteront pratiquement pas en volume. En 1999, le Gouvernement envisage une hausse de 1 % en volume. Cela serait le signe du laxisme budgétaire pour quelques ultra-conservateurs. Pourtant, à

ceux qui veulent réveiller les vieilles lunes de la gauche dépensière, il faut rappeler que la part des dépenses de l'Etat dans le PIB était de 21,8 % en 1994, que ces dépenses avaient augmenté de 2,84 % en volume. En 1998, la part des dépenses de l'Etat est tombée à 20,4 %, et cette diminution se poursuivra en 1999.

L'euro n'est plus une perspective impossible à atteindre. C'est désormais une réalité qui contribue aussi à lever de nombreuses incertitudes, à créer un environnement de stabilité. Nous allons retrouver une part de souveraineté monétaire. Dans la zone euro, l'économie française n'est pas au même niveau que les autres dans le cycle de croissance. Globalement, dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, les pays européens pourront mener des politiques budgétaires adaptées à leur propre situation dans ce cycle.

Dans ce contexte, les entreprises ont retrouvé des débouchés.

La situation économique française est celle d'une croissance retrouvée, plus équilibrée et plus robuste. Après 2,4 % en 1997, l'hypothèse de 3 %, sur laquelle a été construit le budget de 1998, sera très probablement réalisée. La reprise de la consommation a conduit les entreprises à augmenter les capacités de production et a créé un environnement favorable à la nécessaire reprise des investissements. La prévision, pour 1998, d'une hausse de 10 % en valeur des investissements est une très bonne nouvelle pour la croissance.

Les résultats sur l'évolution du chômage sont positifs depuis maintenant quelques mois. En mars, le nombre de demandeurs d'emplois est repassé sous la barre des trois millions. Cette tendance s'est confirmée en avril, où le taux de chômage est repassé sous la barre des 12 %.

L'enjeu est simple : nous devons désormais mener la politique économique et la politique budgétaire qui permettront à la croissance de durer. Il ne s'agit pas de considérer tout simplement que, la croissance étant là, il n'y a plus qu'à la répartir. Il est évident qu'il y a plus à répartir quand il y a 3 % de croissance que quand il n'y en a pas. Mais il est encore plus évident qu'il y a plus à répartir quand la croissance est de 3 % pendant plusieurs années. La croissance n'est pas un phénomène statique et automatique ; c'est un phénomène dynamique qu'il faut alimenter constamment en menant une politique économique qui en assure la durée.

Pour consolider cette croissance, nous devons mobiliser nos atouts économiques, poursuivre et amplifier la politique de redistribution des inégalités, favoriser l'investissement dans l'avenir, réduire le poids de l'endettement public pour dégager des marges de manœuvre nouvelles, rendre toute son efficacité à l'action publique.

Les grandes orientations budgétaires du Gouvernement pour 1999, qui ont été rappelées, vont dans la bonne direction :

Une progression limitée à 1 % en volume des dépenses publiques ;

Des budgets prioritaires – l'emploi, la justice, l'éducation, l'environnement, la culture, la solidarité – qui connaîtront une augmentation plus importante ;

Une diminution du niveau des déficits publics, avec la perspective d'un équilibre pour le régime général de la sécurité sociale – nous ne serons jamais des laxistes sur le niveau des déficits, pas plus que des intégristes – ;

La stabilisation des prélèvements obligatoires, voire leur diminution ;

La poursuite de la réforme fiscale vers plus de justice et d'efficacité.

La réduction des déficits publics est une nécessité. En période d'expansion, cela permet de mettre de côté un potentiel de croissance. Nous devons progressivement enrayer la hausse de la dette publique. Celle-ci a doublé entre 1991 et 1998, avec une accélération très forte depuis 1993. Son poids pèse négativement sur l'activité. Tout ce qui est utilisé pour son remboursement n'est pas affecté à l'économie, aux dépenses publiques prioritaires. La question du rythme auquel cette réduction doit avoir lieu peut toujours faire l'objet d'un débat. Mais cette diminution est indispensable pour assurer la pérennité de la croissance.

L'objectif d'évolution globale des dépenses publiques est raisonnable. La question est moins celle du niveau des dépenses que celle de leur utilité pour soutenir la croissance et pour lutter contre les inégalités.

Certaines dépenses déjà annoncées devront être financées. Il s'agit de la poursuite du plan pour l'emploi des jeunes, du programme de lutte contre les exclusions, des allègements de charges liés à la réduction du temps de travail, de l'accord de la fonction publique.

D'autres dépenses sont attendues et font encore l'objet de discussions. Il s'agit des dotations de l'Etat aux collectivités locales et de la sortie tant attendue par les élus du « pacte de stabilité », si l'on peut l'appeler ainsi.

Sans la compromettre, les collectivités qui contribuent de plus en plus au financement des dépenses sociales et d'investissement doivent bénéficier du retour de la croissance. L'instrument le plus utile de la politique budgétaire pour soutenir la croissance est l'instrument fiscal. L'objectif de stabilisation des prélèvements est d'une certaine façon déjà atteint avec le budget de 1998. L'exécution budgétaire le confirmera.

Il faut poursuivre progressivement la réforme déjà engagée pour rendre le système fiscal plus juste et plus efficace. Dois-je rappeler ici le travail engagé sur la taxe d'habitation, la taxe professionnelle ou la fiscalité écologique ? Nous sommes très attachés, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à la poursuite de la réduction de la TVA. Des adaptations et des réductions ciblées sont attendues, notamment dans le domaine du logement et du bâtiment. De même, nous pensons qu'au moment où flambent les cours des bourses, il ne serait pas sain que les bénéficiaires de cette situation ne contribuent pas davantage à la solidarité nationale en faveur des personnes en difficulté.

Ce deuxième budget de la législature permet à l'action du Gouvernement et de sa majorité de s'installer dans la durée. Progressivement, les engagements pris il y a un an devant les Français se réalisent. Leur choix a été clair, porteur d'espoir et d'exigences. Nous sommes sûrs que la préparation de la discussion budgétaire, comme le débat lui-même, permettront une large écoute de la majorité plurielle.

Le pacte de développement et de solidarité qu'a présenté à cette tribune le Premier ministre lors de son discours de politique générale se concrétise chaque jour un peu plus. Le projet de budget pour 1999 sera une nouvelle étape décisive. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Marc Laffineur.

**M. Marc Laffineur.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, comme nombre de mes prédécesseurs, je remarque que ce débat d'orientation budgétaire arrive un peu tard, à un moment où les lettres de cadrage ont déjà été envoyées et alors que les différents articles de jour-

naux ont abondamment évoqué les recettes, les dépenses et l'évolution du déficit. A l'avenir, il conviendrait donc, comme l'a demandé notre rapporteur général, que ce débat sur les orientations budgétaires ait lieu plutôt au début du mois de mai.

Le projet de loi de finances pour 1999 méritait mieux que ce débat tronqué, car il revêt une double importance : c'est le budget de la première année de l'euro ; c'est également le premier budget qui porte entièrement la marque de votre gouvernement.

A la lecture du rapport que vous avez déposé, on retient surtout un manque d'ambition pour la France, une prise en compte partielle des réalités et l'absence de réponses tangibles aux problèmes structurels que connaît notre pays. Vous êtes en train de réinventer la méthode Rocard : se laisser porter et bercer par la croissance sans rien entreprendre. Vous faites en quelque sorte du Rocard bis.

Pourtant vous bénéficiez d'une reprise économique indéniable. La croissance devrait se rapprocher de 3 % cette année et atteindre 2,7 % en 1999. L'inflation demeure faible. L'excédent commercial est important. Le chômage commence à diminuer. Il ne s'agit pas d'un miracle : ce n'est que le simple effet de la croissance. Cette baisse serait même certainement plus rapide si vous n'aviez pas décidé d'appliquer de manière autoritaire les 35 heures. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

La croissance française d'aujourd'hui n'est pas une croissance socialiste. Les pays européens dans leur ensemble, notamment l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, renouent avec la croissance. Le nombre de demandeurs d'emplois a ainsi fortement diminué chez notre partenaire d'outre-Rhin.

Contrairement à ce que vous affirmez, la France ne fait pas mieux que ses voisins. Sur bien des points, notamment en matière de déficits, elle figure même parmi les derniers de la classe. Alors que le retour de la croissance offre des marges de manœuvre pour réformer et rend plus facile les adaptations, le Gouvernement pratique une gestion au fil de l'eau. Englué dans les contradictions d'une majorité qu'il serait plus juste de qualifier de compositive que de plurielle, il distribue quelques milliards de-ci, de-là pour calmer les ardeurs revendicatrices qui se font entendre, le plus souvent sur sa gauche.

Il n'y a pas de réformes de structures. Le rapport du Gouvernement illustre d'ailleurs parfaitement cette absence de volonté réformatrice. Le poids trop élevé des prélèvements y est certes justement dénoncé. Le problème du financement des retraites est posé avec raison, mais l'on cherche en vain les propositions. Nous avons simplement droit à l'annonce d'un nouveau rapport, un de plus sur les retraites, alors que nos compatriotes attendent des actes forts sur cette question cruciale pour leur avenir.

S'agissant de la fiscalité, il est révélateur de constater qu'au sein même de votre majorité, des voix se font entendre pour réclamer une politique de baisse des impôts, critiquant implicitement votre inaction. Le président de l'Assemblée nationale a récemment tenu sur cette question des propos remarqués et abondamment commentés.

Cette absence de volonté réformatrice est d'autant plus grave que l'année prochaine verra la mise en place de l'euro.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Pas grâce à vous !

**M. Marc Laffineur.** Mais si, monsieur le ministre, nous y avons fortement participé, en diminuant les déficits !

La monnaie unique sera un atout pour notre pays, à condition qu'il y soit bien préparé.

La France a, jusqu'à présent, su tirer profit de toutes les grandes étapes de la construction européenne car les gouvernements successifs ont, à chaque fois, décidé de moderniser nos structures. Ainsi, l'adhésion au Marché commun à la fin des années cinquante a été facilitée par l'application du plan Rueff-Armand, qui a contribué à libéraliser notre économie. De même, le Marché unique a pu être un succès grâce à la politique libérale qui a été menée de 1986 à 1988.

Pour l'entrée en vigueur de l'euro, le Gouvernement n'a lancé aucun programme de réforme, alors que nos partenaires ont décidé d'adapter en profondeur leurs structures.

En Espagne, l'impôt sur le revenu a été diminué. En Italie, les prélèvements obligatoires ont été réduits et le régime des retraites a été réformé avec, en particulier, la suppression des régimes spéciaux. Même dans les pays qui ne sont pas pour l'instant concernés par l'euro, souffle le vent de la réforme. En Grande-Bretagne, le gouvernement de Tony Blair a ouvert de nombreux chantiers : allègement de l'impôt sur les sociétés, diminution des charges sociales, fusion des administrations chargées du recouvrement des cotisations sociales et des impôts, mise en œuvre d'une politique active en faveur des familles.

Partout dans le monde, la nécessaire adaptation aux défis de la mondialisation pousse les gouvernements à réagir. Ainsi, aux Etats-Unis, où le budget est en excédent et le taux de chômage de 4,2 %, un programme d'allègement des prélèvements de 90 milliards a été adopté.

Au regard de toutes ces politiques audacieuses et ambitieuses, la France apparaît malheureusement comme le pays du *statu quo*, voire de la résignation.

Votre seule satisfaction, monsieur le ministre, repose sur la qualification de la France pour la monnaie unique. C'est certes important, mais ce n'est pas suffisant. La France figure en effet au dernier rang des onze pays participants, avec un déficit de 3,03 % du PIB pour 1997.

Vous ne pouvez pas mettre cette « performance » sur le compte de l'héritage. Vous savez fort bien qu'au mois de juin dernier, pratiquement tous les pays européens étaient confrontés aux mêmes difficultés ; à l'arrivée, ils ont pourtant fait mieux.

A la lecture de votre rapport, on ne peut que constater avec regret que la France restera lanterne rouge dans les prochaines années. Le Gouvernement s'est fixé comme objectif de déficit public 2,3 % en 1999 et 2 % en l'an 2000. Tous les autres pays se sont assigné des objectifs plus ambitieux, compris entre 0 et 1,5 %. L'Italie, dont le déficit public atteignait 11 % en 1992 et 7 % en 1996, a prévu de le limiter à 1,5 % l'année prochaine.

Pourtant, en période de croissance, il est sain et opportun de réduire et d'éliminer les déficits, faute de quoi notre système d'Etat providence risque de céder lors de la prochaine récession. Pour mémoire, et sans vouloir polémiquer, je rappellerai que, de 1990 à 1993, le déficit public est passé de 1,5 % à 6 % du PIB. A combien s'élèvera-t-il lors de la prochaine crise si l'on ne s'attaque pas dès maintenant à la réduction de sa composante structurelle, estimée par la Commission européenne à 2,6 % du PIB, contre une moyenne de 1,7 % dans l'Union européenne ?

Vous jugez satisfaisant un déficit contenu à 2 % du PIB car cela permet de stabiliser le poids de la dette au sein du PIB. Cette conception n'est pas la nôtre. Il faut non pas stabiliser la dette, mais la diminuer.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Quand l'avez-vous fait ?

**M. Marc Laffineur.** Vous n'avez pas à faire payer votre mauvaise gestion aux générations futures, qui devront, en outre, supporter le poids de plus en plus lourd des retraites du fait de votre refus d'instaurer des compléments par capitalisation.

Pour 1999, vous vous contentez donc d'une réduction des déficits publics à 2,3 % du PIB. Ce taux est en fait de 2,7 % puisque vous avez parié sur l'excédent des régimes sociaux et que vous avez intégré, avec gourmandise d'ailleurs, l'excédent des collectivités locales ; l'effort de bonne gestion n'est ainsi pas réalisé par l'Etat. Vous pouvez remercier de leur contribution Alain Juppé et Jacques Barrot pour leur réforme de la sécurité sociale, ainsi que les élus locaux !

Avec la loi de finances pour 1998, nous avons pu constater votre tentation pour la politique keynésienne du « toujours plus de dépenses ». Le projet de loi de finances pour 1999 nous en donnera certainement confirmation. Or la progression des dépenses devrait être supérieure d'un point à l'inflation, soit la progression la plus importante depuis cinq ans. Nous assisterons donc avec de budget à la fin du processus de maîtrise des dépenses publiques mis en œuvre par l'ancienne majorité. La meilleure preuve nous en est fournie par l'utilisation des recettes nouvelles générées par la croissance. Sur les 55 milliards de francs escomptés, deux tiers seront affectés à de nouvelles dépenses et un tiers seulement à la réduction du déficit. Il aurait fallu faire l'inverse.

Faute de réformes, vous êtes écartelés entre vos promesses et les dépenses automatiques. Ainsi, la fonction publique absorbera 23 milliards de francs de crédits supplémentaires en 1999, dont 12 au titre de l'accord salarial du début de l'année et 11 au titre du GVT. L'année prochaine, 700 milliards de francs seront consacrés à la fonction publique, contre 500 milliards en 1990.

Trouvant sans doute que cela ne suffit pas, vous avez décidé de financer sur fonds publics la création de 350 000 emplois-jeunes qui, selon toute vraisemblance, seront amenés dans cinq ans à se transformer en emplois stables dans la fonction publique, ce qui pourrait engendrer un coût budgétaire de près de 50 milliards de francs.

Dans votre rapport, monsieur le ministre, vous mettez l'accent, à juste titre, sur la nécessité d'établir des budgets pluriannuels. C'est une excellente idée. Mais pourquoi donc ne la mettez-vous pas en œuvre immédiatement ? Il serait, en effet, intéressant de connaître le coût exact des mesures que vous prenez actuellement, qu'il s'agisse des emplois-jeunes, des 35 heures, de la loi contre les exclusions, autant de décisions dont le coût budgétaire se fera surtout sentir après l'an 2000.

Les documents budgétaires ne permettent pas au Parlement et à l'opinion publique de mesurer réellement la portée des décisions du Gouvernement. Il conviendrait de rapprocher les méthodes de gestion de l'Etat de celles en vigueur dans les collectivités locales et dans les entreprises et de donner des pouvoirs supplémentaires de contrôle au Parlement afin de lutter plus efficacement contre le gaspillage d'argent public.

Votre projet de budget risque d'entraîner la France dans la mauvaise direction. En actionnant de nouveau le levier de la dépense, en gaspillant les fruits de la crois-

sance, vous optez délibérément pour une société d'assistance et de contrainte. Au groupe Démocratie libérale, nous préférons promouvoir une société de responsabilité et de liberté, afin de stimuler l'initiative et l'esprit d'entreprise, pour développer la création d'emplois sains et durables dans le secteur marchand.

Pour cela, il faut mettre un terme à la progression des dépenses de l'Etat. En période de croissance, il faut même en profiter pour les diminuer et accélérer ainsi la réduction du déficit et le remboursement de la dette publique. Pour atteindre cet objectif, une réorganisation des services de l'Etat apparaît indispensable. Pour les fonctions non régaliennes, la création d'agences ayant une autonomie budgétaire et une autonomie de gestion insufflerait de la souplesse.

Il faut, par ailleurs, compte tenu des gains de productivité, diminuer le nombre de fonctionnaires par le non-remplacement de la moitié des départs à la retraite. Pour limiter les effets de castes qui paralysent l'Etat, il faudrait multiplier les passerelles entre le secteur privé et le secteur public. Une réforme du statut de la fonction publique s'impose afin de revoir le dispositif du GVT, qui permet aux fonctionnaires d'avoir chaque année des augmentations de salaires bien souvent supérieures à celles dont bénéficient les salariés du privé.

En contrepartie, nous proposons d'offrir aux fonctionnaires un « contrat de modernisation » permettant de valoriser les hommes, leurs compétences et leur formation, mais aussi de récompenser les efforts accomplis pour améliorer la qualité et l'efficacité des services de l'Etat.

Diminution drastique des dépenses de l'Etat, mais aussi réduction des prélèvements obligatoires.

**M. Didier Migaud, rapporteur général.** Tout ce que vous n'avez pas fait !

**M. Marc Laffineur.** Le rapport du Gouvernement dénonce le poids trop lourd des prélèvements obligatoires ; mais, là encore, rien n'est annoncé pour inverser cette tendance. Il faudrait pourtant se fixer un objectif chiffré. Réduire la part des prélèvements publics de 1 % du PIB par an doit être notre ambition pour les années à venir, de façon à revenir rapidement vers la moyenne européenne.

Certes, vous vous targuez, avec malice, d'une baisse des prélèvements pour cette année. Mais, il ne s'agit que d'une baisse relative provoquée par l'augmentation du PIB et par le décalage qui existe pour certains impôts entre leur fait générateur et leur perception.

En matière d'impôts, le Gouvernement a oublié ses promesses. L'année dernière, vous avez fait campagne sur le retour du taux de TVA à 18,6 %. Vous avez par la suite reporté cette décision du fait de l'absence de croissance. Or, aujourd'hui, cet obstacle n'existe plus ; pourtant, vous n'avez toujours pas annoncé la baisse du taux normal.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Qui l'a augmenté ?

**M. Marc Laffineur.** Avec l'avènement de l'euro, il est nécessaire que les différents pays européens rapprochent leurs taux de TVA. L'écart de dix points que la Commission de Bruxelles autorise apparaît trop important.

D'ici à la discussion du projet de loi de finances, nous vous rappellerons vos promesses non tenues. Nous formulerons également un certain nombre de propositions, s'agissant notamment de la CSG, de la fiscalité de l'épargne et de l'impôt sur le revenu.

Vous avez cru bon, l'année dernière, de stopper la baisse programmée sur cinq ans de l'impôt sur le revenu mise en place par le gouvernement Juppé, réforme qui profitait avant tout aux familles. Vous avez agi par dogmatisme et non par souci d'efficacité économique.

Pour notre part, nous proposons de simplifier cet impôt, de diminuer le nombre de ses tranches et d'atténuer fortement sa progressivité pour aboutir à un taux marginal de 35 %, non pas par souci de « faire plaisir aux riches », pour reprendre une expression qui fait recette à gauche (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*), mais pour ne pas décourager l'initiative, le travail et l'esprit d'entreprise. Baisser l'impôt sur le revenu est une mesure qui profiterait aussi à ceux qui n'en payent pas et notamment aux chômeurs, car une telle mesure aurait un effet stimulant sur toute l'économie et sur la création d'emplois. Il est dommage que le blocage que vous faites sur toute réforme de cet impôt vous empêche de vous rallier à cette idée de bon sens.

Nous attendons, par ailleurs, toujours des mesures concrètes et de grande portée en faveur des PME. Vous avez raison, monsieur le ministre, de dire qu'elles ont besoin de « lisibilité ». C'est certainement ce dont elles ont le plus besoin. Et il ne faut pas vouloir changer d'impôt toutes les cinq minutes.

Vous avez récemment effectué une visite en Californie. A cette occasion, vous avez vanté le dynamisme et la capacité d'innovation des PME américaines, et vous avez affirmé que c'est seulement par le redémarrage de l'investissement privé que l'économie française pourra renouer avec une croissance durable et forte. Or que faites-vous pour ces PME ?

Une autre orientation était pourtant possible pour ce budget. Une diminution des dépenses de l'Etat de 1,5 % aurait généré une marge de manœuvre de plus de 30 milliards de francs. Avec les 50 milliards escomptés de recettes fiscales supplémentaires, 80 milliards auraient été disponibles pour engager de vraies réformes : 40 auraient pu être consacrés à la diminution du déficit et les 40 autres à la réduction des prélèvements obligatoires. Une diminution d'un point du taux normal de TVA aurait ainsi été possible, de même que la reprise du programme d'allègement de l'impôt sur le revenu. Vous avez malheureusement choisi de miser uniquement sur l'effet mécanique de la croissance pour réaliser l'assainissement nécessaire. Ce choix est lourd de conséquences pour les années à venir.

Le budget pour 1999 sera, je le crains fort, celui des chances gaspillées et des occasions manquées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, après les représentants des groupes, le rapporteur général et le président de la commission, j'interviendrai rapidement.

M. Didier Migaud a fait le rapport qui convient, et je l'en remercie. Inutile de vous lasser en reprenant les points qu'il a évoqués. Précisons seulement que le Gouvernement partage les remarques qu'il a faites, tant celles qui sont laudatives que celles qui sont critiques car nous sommes conscients que bien des choses peuvent être améliorées.

Je reviendrai sur l'une de ses remarques critiques : ce débat intervient un mois après les lettres de cadrage. J'observe que ces dernières sont arrivées quinze jours à trois semaines plus tôt que de coutume. Cela est dû au fait que le projet de budget sera également déposé plus tôt, à l'Assemblée. C'est donc un effort de la part du Gouvernement.

On pourrait concevoir que le débat d'orientation budgétaire ait lieu au mois de février. Seulement, nous n'aurions pas les résultats définitifs sur l'année précédente, vous n'auriez pas le rapport de la Cour des comptes et nous n'aurions pas encore fait nos choix sur l'année suivante. De quoi parlerions-nous ?

Plus ce débat a lieu tôt et moins il est lié concrètement à la future loi de finances. Certains intervenants nous ont d'ailleurs fait comme reproche qu'on ne voyait pas se profiler ce que serait la loi de finances.

Il faut choisir entre un débat plus tôt, mais plus vide, et entre un débat plus tard, mais plus plein. C'est possible. Mais vous ne pouvez pas demander un débat plus tôt et plus plein, notamment parce que les rapports qui servent de base risqueraient de n'être pas encore rédigés.

Le début du mois de juin m'avait semblé plutôt bien choisi. Mais si l'Assemblée faisait d'autres propositions, nous les suivrions bien volontiers, Christian Sautter et moi-même.

M. le président Bonrepaux a évoqué l'idée de la « relance européenne ». Je ne sais pas si cette expression, reprise dans nombre de discours, est adéquate mais il est exact que les pays européens gagneraient à soutenir la croissance dans un même mouvement. C'est la raison pour laquelle la coordination de nos politiques économiques est absolument nécessaire.

Certains pays sont décalés par rapport à la France, en avance ou un peu en retard dans le cycle de croissance, malgré la convergence observée au cours des dernières années. Cette coordination devra permettre d'emmener tout le monde. Quand je dis tout le monde, je vise les grands pays européens. Car l'Allemagne, la France et l'Italie représentent à eux seuls 75 % du PIB des Onze. Avec l'Espagne et les Pays-Bas, ils en représentent 90 % ! Du fait de l'influence qu'ils peuvent avoir sur l'évolution générale, les trois ou les cinq plus grands pays de l'Union doivent coordonner leur politique. Je suis tout à fait d'accord avec le président Bonrepaux. Un mouvement d'ensemble sera efficace et souhaitable. C'est d'ailleurs un des objectifs auquel nous conduit l'euro.

Si je partage bien volontiers les propos du président Bonrepaux en la matière, j'émetts quelques réserves sur ceux qu'il a tenus en matière de TVA sur la restauration.

Personnellement, je n'ai aucune objection de fond à sa réduction. Mais deux problèmes techniques se posent.

C'est d'abord juridiquement impossible. Ou plutôt, une autorisation particulière de la commission est d'abord nécessaire, la liste des produits susceptibles de passer au taux réduit étant déjà fixée. Et je précise qu'en France, il ne reste plus guère que le chocolat, les services funéraires et les couches-culottes ! Trois sujets éminemment importants, mais qui ne suffisent pas à fonder une politique !

**M. Marc Laffineur.** Au titre de la politique familiale !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** M. Laffineur – qui n'en rate pas une – propose que nous menions par là une politique familiale. (*Sourires.*) Nous en reparlerons.

En tout état de cause, si nous voulons mener une opération du type de celle qu'évoquait le président Bonrepaux sur la restauration, il nous faut obtenir cette autorisation. Comme j'en avais déjà averti l'Assemblée, parce que la question est assez ancienne, la demande a été faite. Nous ne l'avons pas obtenue. Mais un autre problème, plus sérieux, se pose, auquel j'invite l'Assemblée à réfléchir : cette baisse de la TVA est-elle socialement la plus juste ? Je n'en suis pas convaincu.

En effet, en matière de restauration, *grosso modo*, un tiers de la TVA est acquitté par des touristes étrangers. Je n'ai rien contre les touristes étrangers, mais l'objectif de la politique budgétaire française n'est pas, *a priori*, d'alléger leurs charges ! Si on ramenait ce taux de TVA à 5,5 %, il nous en coûterait une vingtaine de milliards. Et cela reviendrait à « rendre » 6 milliards aux différents touristes d'affaires ou de loisirs qui viennent en France.

**M. Philippe Auberger.** Ainsi, ils achèteraient plus !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Faut-il le faire ?...

L'autre partie de la TVA est payée par des résidents français, ceux qui se rendent au restaurant et qui – je dis cela de façon un peu rapide et caricaturale, car les choses ne sont pas aussi simples – appartiennent, *a priori*, davantage aux couches élevées de la population qu'aux couches populaires.

**M. François Vannson.** C'est faux ! Vous faites du misérabilisme !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** De ce point de vue, la baisse de la TVA profiterait plus à certains qu'à d'autres.

**M. François Vannson.** Les travailleurs en déplacement vont bien au restaurant !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Faut-il réduire la TVA dans ce secteur ? Quelle pourrait être l'ampleur du mouvement ? J'ai dit tout à l'heure que la baisse proposée reviendrait à 20 milliards. Personne aujourd'hui ne pense que l'on puisse se le permettre. On pourrait néanmoins faire une partie du chemin.

Cela mérite réflexion. Il conviendrait de voir si d'autres mesures de baisse de la TVA pourraient avoir le même effet en termes d'emploi sans entraîner ces mêmes inconvénients. Nous aurons l'occasion d'en reparler. En tout cas, j'ai pris bonne note des propos formulés par le président de votre commission des finances concernant la restauration.

Je remercie M. le président Bocquet pour son intervention. Elle exprimait globalement un soutien, même si elle comportait quelques critiques. C'est normal, c'est la règle du jeu. (*Sourires.*)

J'ai noté son intérêt pour le problème de la TVA. Mais il faut bien avoir à l'esprit qu'un point de TVA coûte 30 milliards et que les consommateurs ne bénéficieront pas de l'intégralité de cette diminution. Imaginons que nous décidions de faire passer le taux de TVA de 20,6 à 19,6, le prix de la baguette de pain ou du kilo de tomates ne s'en ressentirait guère. Les circuits de distribution peuvent très bien ne pas répercuter totalement cette baisse. Cela ne changera rien fondamentalement. Ainsi donc, il vaut mieux consacrer les 30 milliards que coûterait une telle mesure à une action plus ciblée. D'ailleurs vous n'êtes pas opposé à une solution de ce type. Reste à trouver la cible ; nous en discuterons.

Vous nous invitez également à lutter contre la spéculation. Sur ce point, nous sommes tous d'accord. D'importantes mesures ont déjà été votées l'année dernière par la majorité, visant notamment à renforcer le contrôle fiscal ; elles commencent à porter leurs fruits. N'oublions pas qu'il faut combattre à la fois l'évasion légale et la fraude. Pour l'heure, certes, la bourse a considérablement monté. Mais pour les porteurs de titres il ne s'agit que de plus-values latentes. Tant qu'elles ne sont pas réalisées, elles peuvent disparaître ; et dès qu'elles le sont elles tombent sous le coup de l'impôt. En fait, notre travail doit viser à cerner la spéculation, c'est-à-dire une sorte d'activité sans effet productif notamment en termes d'emploi, qui néanmoins procure des revenus pouvant être impressionnants. Il est normal, en pareil cas, que la fiscalité intervienne. Nous y réfléchissons ensemble.

Par ailleurs, vous avez dit, monsieur le président, et je vous en remercie, que vous étiez d'accord pour ne pas augmenter les prélèvements obligatoires dans leur ensemble. Mais vous souhaitez que l'on revoise leur structure. C'est précisément le travail auquel nous avons commencé de nous livrer. En fait, il était très important de relever cette position pour mettre en pièces la théorie de l'opposition selon laquelle la majorité, ou une partie d'entre elle, puisqu'elle cherche à opposer ses différentes composantes, voudrait augmenter les prélèvements obligatoires. Mesdames, messieurs les députés de l'opposition, le président Bosquet vient de dire exactement le contraire. Si l'on veut que les critiques aient un sens, il faut au moins s'écouter les uns les autres. Je suis très heureux de constater qu'aucun des intervenants qui se sont exprimés au nom de la majorité n'a réclamé une hausse des prélèvements obligatoires. Cela devrait mettre un terme à ce débat.

Cela étant, il est clair que persiste un déséquilibre entre la fiscalité du travail et celle du capital. Certes, cela a déjà été grandement corrigé par l'action de la majorité, à la session dernière. Du reste, les chiffres le montreront – je vais demander à mes services de les publier. Mais il faut continuer ; nous y réfléchissons ensemble.

Monsieur Auberger, vous nous avez dit que la Cour des comptes a souligné dans son rapport la persistance de pratiques critiquables. Je vois là une sorte d'autocritique de votre part, car si des pratiques critiquables ont persisté, c'est qu'elles existaient auparavant. C'est bien cela, je n'en doute pas, que la Cour des comptes voulait stigmatiser. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Auberger.** *Errare humanum est, perseverare diabolicum.* Etes-vous le diable, monsieur Strauss-Kahn ? (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je suis moins bon latiniste que vous, mais j'essaie de faire mon métier. Christian Sautter et moi-même allons corriger des pratiques qui durent depuis cinquante ans et que la Cour des comptes a critiquées, notamment les crédits d'article. En 1999, elles auront disparu. La critique ne vaut donc plus que pour les années où vous étiez au pouvoir. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Vannson.** C'est un argument qui s'usera !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Certes ! Mais comme il n'y aura plus de critiques, il n'y aura plus besoin d'arguments ! (*Rires sur les mêmes bancs.*)

Du reste, la Cour des comptes critique aussi la CADES, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, et Réseau ferré de France, deux créations du gouvernement de M. Juppé. En matière de persistance, vous avez de bonnes sources.

Ensuite, vous avez critiqué notre politique. C'est légitime. Vous n'êtes pas favorable aux emplois-jeunes, à la réduction du temps de travail ; je n'y reviens pas. Je dirai simplement que je prends ces critiques comme des approbations, car elles montrent que notre politique est bien différente de la vôtre.

S'agissant des prélèvements obligatoires, j'ai indiqué qu'ils baisseront, pour la première fois depuis cinq ans, en 1998. J'aurai l'occasion d'y revenir plus tard à l'occasion d'autres interventions.

Sur la taxe professionnelle, vous affirmez que les inégalités viennent principalement des taux. On peut effectivement prendre le problème par ce bout-là ; c'est un peu comme on veut. Mais, dans ce cas, il convient de les corriger et ce que nous vous proposerons, en matière de péréquation de taxe professionnelle, devrait vous satisfaire. Nous allons, en effet, soumettre à l'Assemblée des dispositions issues, d'ailleurs, du travail de la commission des finances, que je remercie à cet égard, et d'Edmond Hervé, visant à atténuer les inégalités importantes qui existent en matière de taxe professionnelle et qui font que des communes sont beaucoup plus riches que d'autres.

S'agissant de la taxe d'habitation, vous prétendez qu'on vous propose d'exonérer de plus en plus de contribuables. Non, je n'ai rien proposé de ce genre. En revanche, vous avez estimé que nos compatriotes devaient contribuer aux charges locales à la mesure de leurs revenus. J'en déduis donc que, si le Gouvernement proposait d'introduire le revenu comme un élément de calcul de la taxe d'habitation, il aurait votre soutien, ce dont je vous remercie à l'avance. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

En fait, je constate que le budget pour 1998, qui avait été déclaré impossible à élaborer, a été bouclé. Quant à celui de 1999, il financera nos priorités, n'augmentera pas les prélèvements obligatoires et diminuera le déficit. Certes, vous pouvez ne pas approuver ces orientations, mais, très honnêtement, si vous nous aviez présenté les mêmes quand vous étiez au pouvoir, nous aurions été satisfaits.

**M. François Vannson.** Nous n'avions pas la même conjoncture !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je rappelle que les prélèvements obligatoires ont augmenté quand vous étiez aux affaires.

**M. Marc Laffineur.** La croissance n'était pas la même !

**M. François Vannson.** Si seulement on avait eu la même conjoncture !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur Vannson, les enfants emploient une formule que je n'oserai pas répéter ici. Disons simplement qu'elle commence par un « si » et fait allusion à leur oncle et à leur tante... (*Rires.*)

Une chose est claire, en tout cas, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, vous n'avez pas mené la politique que vous réclamez aujourd'hui. Vous prétendez que c'était difficile. Peut-être ! De toute façon, c'est toujours difficile. Ce qui est sûr, c'est que vous avez trouvé cela tellement difficile aux mois de mars et avril derniers que vous avez lâché le gouvernail. Or ce n'est pas devenu facile en trois mois. Il ne faut tout de même pas exagé-

rer ! Dans ces conditions, j'aurais préféré vous voir mettre en œuvre la politique dont vous parlez, plutôt que de vous l'entendre énoncer maintenant !

**M. Gérard Bapt.** Eh oui !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur Cochet, vous avez relevé qu'il n'y avait pas de régulation budgétaire dans le budget pour 1998, ce qui est une pratique assez nouvelle. Alors que nous sommes au mois de juin, le budget pour 1998 s'exécute comme le Parlement l'a souhaité. Cela peut sembler normal, mais tel n'a pas toujours été le cas malheureusement. Il est arrivé, dans le passé, qu'on cesse de respecter dès janvier le budget voté par le Parlement. Aussi, je tiens à le souligner.

Vous avez beaucoup parlé de la fiscalité relative à l'environnement. Vous avez indiqué que le gazole était sous-taxé. On sait que cette thèse vous est chère. Effectivement, l'écart entre le gazole et l'essence est plus important chez nous qu'il ne l'est en moyenne dans la Communauté européenne. Mais c'est un grand débat, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Puisque vous avez évoqué, par ailleurs, la faiblesse, apparente en tout cas, du budget du ministère de l'environnement, relayant en cela une revendication que je connais, je voudrais vous faire observer qu'on ne peut pas limiter le budget de l'environnement aux chiffres inscrits sur les lignes le concernant. De la même manière, on ne peut pas évaluer les crédits afférents à la solidarité en s'arrêtant au seul budget de la solidarité. Toute la politique fiscale a des effets sur la solidarité. Le budget de l'environnement est donc concerné par de nombreux autres budgets où des considérations d'environnement interviennent. Ainsi, lorsque l'on fait la somme des différents crédits – exercice auquel vous n'aurez pas manqué de vous livrer, mais si tel n'est pas le cas, on vous la fournira bien volontiers – on s'aperçoit que le montant est environ trois fois plus élevé que le strict budget du ministère de l'environnement.

Certes, vous pouvez toujours trouver que ce budget n'est pas suffisant mais prenons au moins les vrais chiffres ! Il ne s'élève pas à 1,8 milliard mais à 5 milliards de francs auxquels il faut ajouter 1,5 milliard du budget de l'ADEM, ce qui nous amène à 6,5 milliards de francs. Ce n'est tout de même pas la même chose.

Monsieur Méhaignerie, je sais que vous devez partir et je vous sais gré d'être resté pour entendre ma réponse. D'abord, je tiens à vous remercier pour le début de votre intervention qui était approuvé, laudatif et plutôt sympathique. (*Sourires.*) Evidemment, elle n'est pas restée sur ce ton-là. Il est vrai que cela aurait pu vous compromettre...

**M. Philippe Auberger.** Cela aurait pu vous compromettre aussi, monsieur le ministre ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** En tout cas, les critiques que vous avez formulées méritent qu'on y réponde.

L'une de vos principales critiques – j'en ai relevé quatre – concerne l'augmentation de la dépense publique. J'ai défendu l'idée que c'est la part prise par la sphère publique qui compte, contrairement à vous qui considérez que seule la croissance de la dépense publique doit être prise en compte. Je ne suis pas de votre avis. Mais si l'on prend votre critère, reconnaissez que, certaines années où vous étiez d'ailleurs vous-même au gouvernement, si je ne m'abuse, l'augmentation a atteint des niveaux que vous devez trouver insensés.

J'ai sous les yeux les chiffres de l'année 1994 – c'est un hasard, bien sûr –, il apparaît que la croissance des dépenses publiques a atteint 2,8 %.

**M. Pierre Méhaignerie.** C'était une veille d'année présidentielle !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Quel aveu !

**M. Pierre Méhaignerie.** Cela arrive à tout le monde ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Certes !

**M. Pierre Méhaignerie.** C'était une année particulière ! Faites une moyenne !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je me suis effectivement livré à ce petit calcul, dont je voulais vous dispenser, mais que je vais finalement vous exposer puisque vous m'y invitez.

Si l'on prend les années 1994, 1995 et 1996 – je n'ai pas tenu compte de 1993 puisque la majorité a changé en cours d'année –...

**M. Philippe Auberger.** Prenez aussi 1993 !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Soit. Mais je vous préviens cela va être pire encore ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Je vous faisais grâce de l'année 1993, parce que vous n'êtes arrivés au pouvoir qu'au mois de mars, et n'avez donc été aux affaires que neuf mois sur douze.

**M. Philippe Auberger.** Il y a eu une loi de finances rectificative !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** En 1993, la hausse de la dépense publique s'est élevée à 2 %, alors que la croissance économique était négative de 1,3 %, ce qui nous donne un écart de 3 %.

**M. Philippe Auberger.** Cela ne veut rien dire !

**M. Marc Laffineur.** C'est totalement erroné !

**M. le président.** Messieurs, laissez le ministre s'exprimer !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Inutile de hurler ! Je vous rappelle que je vous avais moi-même proposé de ne pas prendre en compte l'année 1993 ! Donc, je retire cette année, qu'après avoir réclamée vous préférez écarter. Je me bornerai donc aux années durant lesquelles vous avez été gestionnaires. D'ailleurs, c'est en décembre 1993 que M. Balladur a dit : « Dorénavant, je suis responsable ».

Pour 1994, 1995 et 1996, l'écart entre la croissance du PIB et celle des dépenses a été de 0,9 en moyenne.

**M. Philippe Auberger.** C'est important de le dire !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** S'agissant maintenant des années 1998 et 1999, 1997 étant exclue puisque c'est aussi une année partagée, l'écart sera de 2,4, soit trois fois supérieur à celui que vous avez mis en œuvre – quatre fois si je prends en compte l'année 1997.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Qu'est-ce que c'est que cette histoire ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je tiens les chiffres à votre disposition, monsieur le député !

**M. Pierre Méhaignerie.** Dans un cycle de faible croissance, il faut que la dépense publique joue ce rôle !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur Méhaignerie, si vous ne m'aviez pas invité à sortir de l'année 1994, je ne vous aurais pas ennuyé avec tous ces chiffres ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Je voulais simplement vous montrer que l'année 1994 n'était pas exceptionnelle et que pendant toute la période qui va de 1993, incluse ou exclue, à 1997, la croissance des dépenses publiques a été extrêmement forte par rapport à la croissance économique. Voilà pourquoi il est malvenu aujourd'hui de dire que la croissance des dépenses publiques que nous prévoyons, et qui est inférieure de deux points à la croissance économique, est trop forte.

**M. Didier Migaud, rapporteur général.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Vous avez indiqué ensuite que le pouvoir d'achat supplémentaire était absorbé par la hausse des prélèvements. Vous vous trompez. Cela apparaît clairement à la page 36 du document qui vous a été distribué. Ainsi, 1998 et 1999 seront deux années au cours desquelles la plus grande part de la richesse nouvelle sera laissée aux mains du secteur privé, à l'inverse de ce qui s'est produit dans les années précédentes, et notamment en 1996 avec l'augmentation des deux points de TVA.

**M. Philippe Auberger.** C'est contestable ! Vous n'avez pas tenu compte de la diminution des cotisations sociales.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Ce n'est pas contestable du tout ! Les prélèvements obligatoires en « moyenne arrivée » tiennent compte de tout.

**M. Philippe Auberger.** Pas du tout ! D'ailleurs, le rapport de la Cour des comptes l'a noté !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Rapport de la Cour des comptes que vous lisez de façon peu partielle...

**M. Philippe Auberger.** Vous, vous ne le lisez pas du tout !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Allons, ne dites pas des choses qui dépassent votre pensée !

Puisque vous y tenez, nous allons donc reprendre le graphique de la page 36.

**M. Philippe Auberger.** Mais il est faux !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Quand les chiffres vous gênent, ils sont faux !

**M. Philippe Auberger.** Mais vous ne tenez pas compte de la diminution des charges sur les bas salaires dans ce graphique !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur Auberger, les prélèvements obligatoires tiennent compte de tout !

Le graphique de la page 36 n'est pas faux : c'est la courbe des prélèvements obligatoires, que tout le monde connaît. D'ailleurs, le tableau qui figure au-dessus reprend les taux des prélèvements obligatoires avec ou sans les exonérations de cotisations sociales. Vous pouvez donc reconstituer un graphique si vous voulez. N'avancez donc pas de tels arguments, monsieur Auberger ! Vous valez mieux que ça ! (*Sourires.*)

Le calcul fait apparaître clairement, en tout cas, qu'en 1996, année de triste mémoire – toutes vos années ne sont pas aussi mauvaises que celle-là, j'en conviens –, avec les deux points d'augmentation de la TVA, 86 % de la richesse créée pendant cette année-là par la France a été prélevée par la sphère publique !

**M. Pierre Méhaignerie.** Il fallait réduire le déficit !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Il y a toujours de bonnes raisons pour faire ! Ne donnez pas de leçons !

Depuis 1998, en tout cas – et ce sera encore vrai en 1999 –, la part de prélèvement sur la richesse nouvelle est de 36 %. Ne prétendez donc pas que nous sommes des étatistes forcenés ! Ce n'est pas sérieux ! Certes, vous n'êtes pas obligé de tout approuver. Mais ne contestez pas ce qui est comptable tout de même ! Les chiffres sont là !

**M. Philippe Auberger.** Vous avez pris la première ligne, et pas la seconde du tableau, qui reprend les taux de prélèvements obligatoires !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Avec la seconde, la courbe serait exactement la même !

**M. Philippe Auberger.** Non, ce n'est pas vrai !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur Méhaignerie, vous avez souligné, comme M. Auberger, que la Cour des comptes avait critiqué sévèrement la prévision d'augmentation des dépenses de personnels et de fonctionnement. Mais, comme ce rapport porte sur l'année 1997, la prévision de dépenses visée est celle faite par le gouvernement Juppé pour le budget 1997. C'est malheureusement imparable ! Et vous avez raison de dire qu'il le critique sévèrement.

**M. Pierre Méhaignerie.** C'est faux !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Le rapport porte sur l'année 1997 : il s'agit donc bien des prévisions de dépenses pour 1997, celles qui avaient été faites par le gouvernement en 1996. Je ne peux rien y faire !

Par ailleurs, vous avez formulé une critique de fond sur les retraites. Un problème se pose effectivement en la matière. Et il ne m'apparaît pas que la majorité précédente l'a résolu de 1993 à 1997.

**M. Georges Tron.** Nous avons quand même fait quelque chose !

**M. Philippe Auberger.** Ce que vous dites est absurde, monsieur le ministre ! Et la réforme de 1993 ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Laissez-moi finir ! D'ailleurs, s'il était résolu, vous ne pourriez plus dire aujourd'hui qu'il se pose avec tant d'acuité.

Le problème des retraites se pose dans notre pays de façon sérieuse. En effet, un rapport avait été commandé par Michel Rocard.

**M. Philippe Auberger.** Il n'a pas été suivi d'effet !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Vous le critiquez facilement aujourd'hui. Pourtant, vous avez été heureux de le trouver et de le mettre en œuvre. Ce fut un premier pas.

**M. Georges Tron.** Alors, ne dites pas que nous n'avons rien fait !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je n'ai pas dit cela ! Je dis qu'on est loin du compte.

Le problème des retraites reste très préoccupant dans notre pays. Le Gouvernement présentera des propositions à ce sujet. Il ne me semble pas qu'il soit soudainement apparu depuis 1997 !

**M. Georges Tron.** Nous n'avons jamais dit cela non plus. C'est une caricature perpétuelle !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Si vous n'avez pas dit cela, vous ne pouvez pas vous servir de cet argument pour expliquer que le Gouvernement en place depuis un an n'a rien fait sur ce problème structurel.

**M. Georges Tron.** Vous dites bien que rien n'a été fait auparavant !

**M. Bernard Outin.** Ce problème n'est pas résolu.

**M. François Vannson.** Vous avez supprimé les fonds de pension !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Non ! Je viens de vous dire que vous avez mis en œuvre les conclusions du rapport sur les retraites que Michel Rocard avait demandé. Vous avez essayé une autre démarche sur les retraites qui a abouti à la grève de 1995 et qui n'a donc pas été suivie d'effets. Ainsi, l'une de vos tentatives a réussi, mais une autre a échoué.

Nous ferons donc aussi des propositions en matière de retraites. Il ne m'apparaît pas que l'on puisse reprocher à un gouvernement en place depuis un an seulement de ne pas avoir traité ce problème structurel réel qui dure depuis quelques décennies.

**M. Georges Tron.** Vous avez caricaturé ce qui a été fait !

**M. Marc Laffineur.** Vous avez supprimé les fonds de pension !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Les fonds de pension ne sont en rien une réponse à ce problème.

**M. Marc Laffineur.** Ce n'est peut-être pas la seule réponse, mais cela permet d'en résoudre une partie !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** J'ai écrit plusieurs livres sur les fonds de pension. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de l'examen du projet de loi de finances, et vous verrez ce que le Gouvernement proposera.

Au demeurant, vous devez avoir relevé que les réformes que l'Assemblée a bien voulu voter l'année dernière en matière de contrats d'assurance vie apporteront beaucoup plus de capitalisation que les fonds de pensions, que vous aviez l'intention de mettre en place. Tel est, en tout cas, l'avis de tous les gens qui travaillent sur le marché.

M. Idiart a parfaitement mis en lumière les enchaînements de l'économie.

**M. Georges Tron.** Il a de la chance, lui !

**M. Jean-Louis Idiart.** Chacun son tour !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Non, j'ai aussi félicité M. Méhaignerie pour le début de son intervention. Vous n'écoutez pas tout.

**M. Georges Tron.** Cela a été bref !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** J'aurais pu le féliciter plus longtemps si j'avais su que cela vous réjouirait, mais j'ai eu peur de le gêner.

**M. Georges Tron.** Il ne faut pas exagérer. Vous avez une façon insupportable de vous adresser à nous.

**M. le président.** Monsieur Tron, je vous en prie.

**M. Jean-Louis Idiart.** Il est excité !

**M. Gérard Bapt.** Quelle agressivité !

**M. Georges Tron.** Je réponds à d'autres critiques, je dirais même à des caricatures !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur le député, lorsque je m'adresse plus longuement à la majorité qu'à l'opposition, vous critiquez en disant que je vous méprise. Lorsque je n'adresse que quelques mots à la majorité et que je parle longuement à l'opposition, vous critiquez aussi.

**M. Georges Tron.** Il y a la façon de dire les choses !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Il est normal que je passe plus de temps à répondre aux critiques de l'opposition qu'à m'adresser à la majorité.

J'indique donc à M. Idiart que la façon dont il a décrit les enchaînements de notre économie me paraît juste. Il s'agit en effet d'enchaînements vertueux, grâce auxquels, à partir d'une croissance faible, entièrement ou presque entièrement tirée par l'exportation, nous sommes passés à une croissance largement tirée par la consommation. Nous entrons désormais dans une croissance dont le moteur sera l'investissement, si tout se passe comme vous l'avez décrit, monsieur Idiart, et je crois que nous aurons ainsi mis l'économie en bon ordre de marche.

Je partage également votre sentiment selon lequel notre politique budgétaire est équilibrée : elle n'est ni laxiste ni austère, mais elle se situe entre les deux. Certains la voudraient beaucoup plus laxiste, d'autres la souhaiteraient plus serrée. Je crois, comme vous, qu'elle a atteint le bon équilibre, celui qui convient aux réglages de notre économie, même si l'on peut chicaner à 0,1 % près.

J'en ai terminé avec l'intervention de M. Idiart. Vous pouvez constater que j'ai été bref.

Je terminerai par le dernier orateur de cet après-midi, M. Laffineur, qui a fait une intervention vitaminée. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*) Sans doute la création du nouveau groupe parlementaire justifie-t-elle des interventions puissantes.

**M. Gérard Bapt.** Ça l'a dopé ! Il faudra le contrôler en fin de séance ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Idiart.** C'est ça la virginité !

**M. Marc Laffineur.** Mon intervention était tout à fait justifiée !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je ne reviens pas sur votre remarque concernant la date du débat, car j'ai déjà répondu sur ce sujet : je suis prêt à le déplacer à la date que vous voudrez.

Vous avez également, une fois de plus, – cela est visiblement à la mode – assimilé la politique que mène le Gouvernement à celle de Michel Rocard. Je ne saurais évidemment critiquer ce qui a été fait à l'époque, mais je relève que, dans votre bouche, cette comparaison revient à expliquer qu'il ne se passe rien en matière structurelle et que nous n'agissons que de façon conjoncturelle. Pour-

tant, vous avez sans doute lu – sinon je me ferai un plaisir de vous les communiquer – les chiffres relatifs à l'évolution du déficit structurel fournis par l'OCDE et par le FMI. Vous avez donc pu constater que l'une et l'autre institution relèvent qu'il décroît de 0,1 à 0,2 point par an.

On peut certes estimer que cela n'est pas assez !

**M. Marc Laffineur.** En période de croissance, ce n'est pas suffisant.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur Laffineur ! La différence entre l'existence et l'absence de croissance réside justement dans le déficit conjoncturel. En revanche, le déficit structurel ne peut être réduit que par l'action.

On peut certes estimer insuffisante la diminution obtenue, mais les statistiques fournies par ces organismes vous interdisent de prétendre que nous n'agissons pas sur les déficits structurels : 0,1 à 0,2 point par an, ce n'est pas si mal.

Vous avez également souligné que la croissance actuelle ne devait rien au Gouvernement.

**M. Marc Laffineur.** Je n'ai pas dit tout à fait cela ! J'ai dit que ce n'était pas une croissance socialiste.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Je n'ai jamais prétendu qu'il s'agissait d'une croissance socialiste, c'est une croissance économique. (*Sourires.*)

Cela étant, je pense qu'elle est due, au moins partiellement, à l'action du Gouvernement. Il vous est loisible de ne pas partager ce sentiment, mais si vous pensiez – pardonnez-moi de réutiliser cet argument qui est un peu éculé – que la politique que vous conduisiez alors allait donner cette croissance, je ne comprends vraiment pas pourquoi vous avez tenu, aux mois de mars et d'avril 1997, tant de discours pour expliquer que le budget n'était pas bouclable. Si vous estimiez – et je ne saurais vous le reprocher – que cette politique n'allait pas donner des résultats positifs, votre discours était compréhensible, mais ne dites pas aujourd'hui qu'elle allait favoriser la croissance ! Sinon vos propos de l'époque deviennent inexplicables.

Je crois, comme vous l'avez justement souligné – je l'ai dit à la tribune – que notre croissance est très largement due à une reprise européenne. Il est d'ailleurs difficile de dire aujourd'hui si elle était prévisible ou si elle ne l'était pas.

Cela étant, plusieurs d'entre vous, sur tous les bancs, ont rappelé que nous avons été, depuis le début des années 90, en dessous de la croissance moyenne européenne. Or, en 1998, nous serons au-dessus. Nous sommes même celui des grands pays européens – je ne parle pas de l'Irlande, qui est un cas particulier – qui a la croissance la plus rapide. La croissance américaine fléchissant un peu et celle du Japon étant ce que vous savez, nous serons le pays du G 7 qui aura la plus forte croissance. Nous sommes ainsi au-dessus de la vague européenne.

Il serait donc honnête de reconnaître que cela est également dû à la politique menée par le Gouvernement avec cet objectif. Certaines mesures ont certainement joué en ce sens, telles que l'augmentation du SMIC, que vous avez critiquée...

**M. Georges Tron.** On ne l'a pas critiquée ! Nous avons pris une mesure identique.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Parfait ! Je suis ravi de savoir que vous ne l'avez pas critiquée.

**M. Georges Tron.** Il ne faut pas dire n'importe quoi !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Très bien, j'en prends acte. Je croyais me souvenir que vous l'aviez critiquée, mais, si vous m'affirmez le contraire, je vous crois.

En tout cas, l'augmentation du SMIC a eu un effet important en termes de pouvoir d'achat puisque l'inflation est restée très faible.

Je peux encore citer l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire qui a été portée à 1 600 francs et le transfert de CSG – dont je ne sais plus si vous l'avez critiquée ou non.

**M. Georges Tron.** Non ! Je me souviens de ce que je dis !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Cette mesure a permis de dégager 1,2 point de pouvoir d'achat.

Bref, toutes ces mesures, dont on pourrait reprendre la liste, ont permis de dégager du pouvoir d'achat. Il n'y a pas de mystère ! Quand on dit à l'avance : « On va prendre telle mesure pour dégager du pouvoir d'achat », qu'on le fait et que le pouvoir d'achat augmente effectivement, il n'est pas illégitime d'affirmer qu'un lien existe.

**M. Georges Tron.** Le rapporteur a lui-même écrit qu'au printemps de 1997 la croissance était de 3 % en tendance.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Oui, 3 à 3,5 % en glissement, mais à la fin de 1997.

**M. Georges Tron.** Dans son rapport, il parle du printemps.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** En tendance, cela signifie « en glissement ». C'est donc à la fin de 1997.

**M. Georges Tron.** Et tout cas, cela signifie que nous n'avions pas trop mal travaillé !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Encore une fois, je vous renvoie à la question : pourquoi n'avez-vous pas gardé la mécanique ?

**M. Marc Laffineur.** Ce n'est pas une question économique !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Oh, si, elle est bien économique !

**M. Jean-Jacques Jégou.** Vous n'êtes pas le seul à vous poser la question !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Monsieur Jégou, je vous remercie. Voilà enfin une réponse honnête.

**M. Georges Tron.** Mais à partir d'une réponse honnête, vous n'arrivez pas à la même conclusion !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** J'ai presque fini. Pardonnez-moi.

Monsieur Laffineur, vous avez également souligné qu'il fallait non pas stabiliser la dette, mais la diminuer. Je suis d'accord. Mais que ne l'avez-vous fait ? Vous allez encore me répondre que nous sommes en période de croissance,

alors que ce n'était pas le cas avant, mais je ne veux pas revenir sur ce débat. Je relève simplement, une nouvelle fois, que le rapport de la dette publique au PIB va diminuer alors qu'elle a sans cesse augmenté depuis plusieurs décennies dans notre pays, quelles que soient les majorités au pouvoir. Nous pouvons raisonnablement tenir cette prévision pour l'an 2000. Puisque vous êtes un homme honnête, j'espère que vous saurez alors saluer cet événement.

Vous ne pourrez, en effet, vous abriter derrière le redémarrage de la croissance, car cela a déjà été le cas en d'autres périodes en France depuis quarante ans. Ce résultat procédera donc bien d'efforts spécifiques. Puisque nous n'y sommes pas encore, nous en reparlerons lors de l'examen du prochain budget.

Nous pourrions aussi polémiquer sur bien d'autres sujets.

Ainsi, vous nous reprochez d'affecter deux tiers de l'augmentation des recettes aux dépenses et de n'en réserver qu'un tiers à la diminution du déficit. Cela est exact, mais correspond au choix que nous avons fait pour continuer à soutenir la croissance, car nous croyons que cela est encore nécessaire si l'on veut qu'elle soit durable. Si je voulais polémiquer, je pourrais rappeler qu'en 1994 100 % de l'augmentation des recettes ont été utilisés pour des dépenses, puisque le déficit s'est alors accru. Vous pourriez me répondre que l'on ne peut comparer cette année-là à 1998 et vous n'auriez pas tort.

**M. Marc Laffineur.** Monsieur le ministre, chaque fois, vous nous rabâchez cela !

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Oui, parce qu'il faut bien comparer.

**M. Marc Laffineur.** Reprenez plutôt le dernier budget que vous avez voté en 1992. Qu'avez-vous retrouvé en 1993 ?

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Eh bien ?

**M. François Vannson.** 320 milliards de déficit !

**M. Georges Tron.** Alors que vous l'aviez fixé à 160 milliards dans votre budget !

**M. Marc Laffineur.** Toutes les difficultés viennent de là !

**M. Georges Tron.** Le déficit a été plus élevé de 160 milliards de francs. Cela figure même dans le rapport Bonnet et Nasse.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** Puis-je vous renvoyer à nouveau au graphique de la page 36 ?

Il est exact qu'en raison d'une forte dépression, telle que l'on n'en avait pas connu depuis longtemps, le déficit s'est accru en 1993. J'en suis d'accord. On peut évidemment critiquer le dérapage intervenu en cours d'exécution et vous êtes fondé à le faire, mais je tiens à souligner que, dans la préparation de ce budget, l'excédent des recettes n'était pas totalement affecté à des dépenses, contrairement à ce qui a été le cas en 1994. C'est à cela que je faisais allusion. En revanche, il n'y a pas débat sur l'exécution du budget de 1993 ; vous avez évidemment raison, mais n'oubliez pas que nous avons alors connu la première décroissance du PIB depuis la Guerre.

En revanche, je le répète, il a été prévu, dès sa préparation, que, dans le budget pour 1994, l'intégralité des recettes seraient utilisées pour des dépenses. Ce choix était peut-être dicté par de bonnes raisons, mais il a été fait sciemment. Par conséquent, ne critiquez pas trop

l'effort que nous consentons cette année en proposant une répartition proche de deux tiers-un tiers afin de pouvoir à la fois soutenir la croissance et réduire le déficit.

J'en viens à une dernière remarque sur les prélèvements obligatoires.

Je connais les éléments de la polémique et nous aurons certainement l'occasion de les entendre souvent.

En 1997, les prélèvements obligatoires ont continué à augmenter par rapport à 1996. L'exercice des responsabilités ayant été partagé l'an dernier, l'opposition peut prétendre que la faute incombe également à la majorité. De notre côté, nous pouvons dire que c'est aussi la faute de l'opposition, puisque, dès le vote du budget, a été établie une prévision d'augmentation des prélèvements obligatoires. Cela étant, je reconnais qu'elle a été encore plus forte en raison du prélèvement que nous avons opéré par l'impôt sur les sociétés, pour les raisons que l'on sait.

Ainsi, 1997 s'est située dans la ligne des années 1994-1996 caractérisées par une hausse continue des prélèvements obligatoires. En revanche, 1998 marquera une rupture et nous poursuivrons dans cette voie en 1999.

En toute honnêteté, je dois admettre que le poids des prélèvements obligatoires aurait pu être moins lourd en 1997. Cependant, nous n'aurions peut-être alors pas réussi à entrer dans l'euro. Il s'est agi d'un choix.

Chacun, à l'Assemblée, dans la majorité comme dans l'opposition, aura des raisons de se réjouir en pouvant indiquer aux Français que la loi de finances pour 1998, telle qu'elle s'exécute, marquera une baisse des prélèvements obligatoires par rapport à 1997 et que la loi de finances pour 1999, telle que nous vous la présenterons, permettra au moins de les stabiliser à ce niveau, voire de les diminuer encore, ce qui – quelles que soient les raisons tenant à l'environnement – marque un changement très net par rapport aux quatre ans qui ont précédé.

J'ai essayé, mesdames, messieurs les députés, de répondre en détail à vos remarques, plus à celles de l'opposition qu'à celles de la majorité, cela va de soi, car je partage beaucoup plus les analyses faites par les membres de cette dernière. En effet, je ne crois pas du tout que ce débat d'orientation budgétaire soit inutile. Il permet d'échanger des arguments, si tant est qu'on veuille bien le faire dans un climat parfois un peu passionné, mais en s'écoulant. Si cette discussion n'existait pas, nous ne pourrions pas parler de politique économique en dehors des débats budgétaires, c'est-à-dire seulement une fois par an. Or il me semble judicieux d'avoir ainsi, au printemps, un débat de politique économique générale centré sur le budget.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Voilà au moins une réforme intéressante qu'aura réalisée la précédente majorité.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** J'aurais d'ailleurs aimé qu'il se tienne l'année dernière, mais certains événements, vous vous rappelez lesquels, ne l'ont pas permis !

**M. Jean-Jacques Jégou.** Je ne vous démentirai pas.

**M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** La date ne me semble pas si mal choisie : plus tôt, on ne sait pas très bien quelle forme prendra l'année budgétaire ; plus tard, on est trop près de l'été. Toutefois, si l'Assemblée le souhaite, nous pourrions en changer la date l'année prochaine. Le Gouvernement est, bien entendu, à votre disposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

3
---

**ORDRE DU JOUR  
DE LA PROCHAINE SÉANCE**

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :  
Suite du débat d'orientation budgétaire:

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport d'information n° 963).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*









